



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences
sociales et politiques

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

SESSION DE JUIN 2018

LE LIEN PARENTS – ENFANTS À L'ÉPREUVE DE LA DÉTENTION

UNE ANALYSE DES EFFETS, DES PRÉOCCUPATIONS
ET DES BESOINS DES FAMILLES PAR
L'INTERMÉDIAIRE DU TRAVAIL D'ACCUEILLANTS
BÉNÉVOLES

Travail de recherche de Master

En vue de l'obtention du Master en Psychologie clinique et
psychopathologie et en Psychologie de l'enfant et de l'adolescent

Présenté par : Sarah Giulia Sanfilippo et Olivia Varone

Directeur : Pascal Roman

Experte : Viviane Schekter

Remerciements

Nous remercions très chaleureusement le Professeur Pascal Roman, directeur de ce travail de Master, de nous avoir donné la possibilité de participer à un programme de recherche fascinant, nous permettant de mieux découvrir le domaine de la clinique et plus précisément en lien avec la prison. Sa disponibilité, son encadrement et ses colloques enrichissants ont toujours été utiles à l'avancement de notre travail.

Nous souhaitons remercier de tout cœur la Fondation repères (REPR) et toute son équipe pour la mise à disposition du matériel de recherche, pour leur disponibilité, leur écoute et leurs précieux encouragements qui ont été très appréciés et qui nous ont motivées à mener à terme ce travail dans les meilleures conditions. Nous avons beaucoup apprécié leur gentillesse, ainsi que leur encadrement et leur engagement.

Nous remercions également nos amis qui nous ont toujours soutenues et encouragées. Nous adressons une pensée toute particulière à nos familles qui nous ont, eux aussi, encouragées et soutenues, non seulement lors de la rédaction du mémoire, mais aussi durant ces deux années universitaires et sans qui nous n'aurions pas pu réaliser ce parcours. Nous les remercions pour toute la confiance et l'amour qu'elles n'ont jamais cessés de nous manifester, sans lesquels notre motivation nous aurait quittée bien des fois.

Nos remerciements vont également à notre relectrice, qui a très gentiment accepté de se mettre à disposition pour relire et corriger l'orthographe de ce travail.

Résumé

La littérature suggère qu'une séparation traumatique due à l'incarcération d'un parent ou d'un enfant génère une série de conséquences négatives sur le vécu émotionnel, social et cognitif des proches. Touraut (2009) atteste que des répercussions au niveau financier et des structurations familiales sont également présentes. Ainsi, l'objectif de cette recherche qualitative, menée en collaboration avec la Fondation Relais-Enfants-Parents-Romands (REPR), est d'approfondir les liens parents-enfants à l'épreuve de la détention et d'étudier l'impact de la détention sur les relations parents-enfants. De plus, l'étude cherche à explorer les préoccupations, ainsi que les besoins des parents ou enfants ayant un proche en prison. Pour ce faire, des analyses thématiques, qui suivent les étapes de la méthode « Interpretative Phenomenological Analysis » (IPA), ont été effectuées à partir de journaux de bords rédigés par les bénévoles de la Fondation REPR, lors de permanences aux portes des établissements pénitentiaires. Conformément aux attentes, les résultats montrent que, d'une part, l'incarcération d'un proche a des conséquences négatives sur la qualité des liens d'attachement parents-enfants, sur le développement psycho-affectif des enfants, ainsi que sur le vécu émotionnel, social et cognitif des proches de détenus. Les proches vivent des préoccupations liées au fonctionnement du système carcéral, se sentent coupables et responsables pour ce qui est arrivé au détenu, vivent une stigmatisation de leur entourage et présentent souvent des symptômes dépressifs. Un grand besoin d'informations, de soutien et d'écoute non-jugeant sont ainsi relevés. D'autre part, nous avons pu constater que la détention d'un proche présente également des conséquences positives. Elle permet de réduire notamment les angoisses de séparation et d'instaurer un climat de solidarité entre les visiteurs. Néanmoins, en raison d'un manque de connaissance sur la situation familiale avant l'incarcération, la culture, la situation économique des familles, les conclusions doivent être prises avec prudence.

Table des matières

Résumé.....	3
1. Introduction.....	7
2. Contexte théorique.....	9
2.1 Définition de la parentalité.....	9
2.1.1 L'exercice de la parentalité.....	11
2.1.2 L'expérience de la parentalité.....	13
2.1.3 La pratique de la parentalité.....	15
2.2 Le développement de la relation parent-enfant.....	16
2.2.1 L'expérience d'attachement.....	17
2.2.2 La séparation de l'enfant avec son parent.....	18
2.2.3 L'attachement père-enfant.....	20
2.2.4 Processus de séparation et d'individuation de l'enfant.....	21
2.3 La parentalité en prison.....	24
2.3.1 Impact de la détention sur le lien parent-enfant.....	26
2.3.1.1 L'impact de la rupture sur les liens d'attachement.....	26
2.3.1.2 Le maintien des relations : obstacles pratiques et organisationnels.....	28
2.3.1.3 Le maintien des relations : obstacles personnels et psychologiques.....	30
2.3.2 Impact de la détention d'un parent sur son enfant.....	32
2.3.2.1 Facteurs modulateurs des effets de la détention.....	32
2.3.2.2 Répercussions émotionnelles, cognitives et sociales.....	34
2.3.2.3 Perspectives de conduites à risque à l'adolescence.....	38
2.3.2.4 Répercussions économiques et restructurations familiales.....	39
2.3.2.5 Effets positifs de la prison.....	42
2.3.3 Impact de la détention d'un enfant sur les parents.....	43
2.3.3.1 Répercussions émotionnelles et cognitives.....	44
2.3.3.2 Répercussions sociales.....	46
2.3.3.3 Répercussions économiques et financières.....	48
2.3.3.4 Effets positifs de la prison.....	49
3. Méthode	50
3.1 Contexte de recherche.....	50

3.1.2 Service pénitentiaire vaudois	50
3.1.2.1 Prison de Bois-Mermet	51
3.1.2.2 Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe	52
3.1.2.3 Règlements de visite	53
3.1.3 Fondation Relais Enfants Parents Romands (REPR).....	54
3.1.3.1 L'importance d'un soutien REPR pour les familles	56
3.2 Démarche d'analyse.....	57
3.2.1 Analyse phénoménologique et interprétative (IPA)	57
3.3 Population	59
3.4 Matériel.....	60
3.5 Méthode de récolte de données.....	62
3.6 Étapes d'analyse.....	64
4. Résultats.....	69
4.1 Résumé des thématiques	69
4.2 Grille d'analyse thématique	70
5. Discussion	81
6. Limites.....	106
7. Recherches futures.....	107
8. Conclusion	110
9. Bibliographie	115
I. Annexes	I

1. Introduction

La séparation d'un enfant de son parent incarcéré concerne toujours plus d'enfants. Ces derniers sont confrontés très tôt à la réalité intense et difficile de la prison. En Europe, le nombre d'enfants concernés par la détention d'un parent s'étend à 800'000 et est en constante évolution (Schekter, 2010). A heure actuelle et d'après nos connaissances, les statistiques précises quant aux enfants éloignés de leurs parents par l'emprisonnement de ces derniers sont peu connues. Rares sont les travaux de recherche qui ont également été dédiés à l'étude des liens entre le parent et son enfant dans le contexte de la prison. Ces constatations nous font réfléchir sur l'importance d'une reconnaissance de cette population, souvent oubliée, ayant diverses difficultés. La peine s'impose à la famille et les conséquences au niveau des liens parentaux et conjugaux ne sont pas anodines. La détention peut parfois rompre des liens empreints de souffrance, de tensions, de silences, de mensonges. Toutefois, elle « ne marque pas toujours la fin des histoires conjugales et familiales » (Touraut, 2015). Nous verrons dans notre contexte théorique que certaines connections survivent et résistent à l'absence du parent. Malgré cela, il faut noter que plusieurs types de répercussions sont la conséquence de cette lourde situation. On retrouve souvent des effets au niveau social, avec la stigmatisation et l'exclusion de l'enfant à l'école, les regards réprobateurs des copains et les insultes, qui sont au premier plan. Des dommages au niveau économique et financier sont également présents. L'absence du parent détenu constitue souvent une perte économique importante obligeant l'enfant à se « parentifier » et à aider son propre financement. Les coûts des trajets, les amendes, les frais d'avocats représentent quelques exemples des nombreux changements et difficultés auxquels l'enfant et son parent doivent faire face. La dimension de la souffrance individuelle et psychologique est de même touchée. L'enfant se sent souvent abandonné, confus, triste de l'incarcération de son parent et se sent souvent mis de côté (Touraut, 2015).

Les effets négatifs de la détention se présentent également lorsqu'il s'agit des parents ayant un enfant en prison. Chez les parents, on observe notamment des sentiments de culpabilité et de honte de ne pas avoir été de « bons parents » ainsi que des sentiments dépressifs avec des ruminations concernant les motifs

de l'incarcération (Crawford, 2003). Bien que les familles vivent en miroir l'emprisonnement du proche et qu'ils en sont affectés, le plus souvent négativement, ces derniers sont les « victimes oubliées » de l'incarcération. Ce faisant, les besoins, les droits, ainsi que les intérêts des proches depuis l'arrestation du détenu jusqu'à la période suivant sa libération sont souvent négligés (Zaouche-Gaudron, 2002) ; d'où l'importance de l'apport d'un soutien et d'un accompagnement dans différents domaines pour les familles concernées.

A partir de ces constats et étant donné que peu de travaux de recherche ont été menés au sujet de la relation entre un parent et son enfant à l'épreuve de l'incarcération, le but de notre travail de mémoire est d'explorer le lien parent - enfant dans le contexte particulier de l'incarcération du parent ou respectivement de l'enfant. Notre recherche a débuté en fin d'année 2017 sur la base du projet de recherche de notre Professeur et Directeur de mémoire Pascal Roman. Ce projet prend appui sur le travail des accueillants bénévoles de la Fondation REPR. La Fondation REPR s'occupe d'accueillir et d'accompagner les familles dans le contexte des visites en prison. L'intérêt principal de l'étude portait sur la question de recherche suivante : « quel repérage peut être réalisé des préoccupations des familles quant à la continuité de la parentalité dans le contexte de la détention au travers de la production du discours des accueillants bénévoles ? ». Sur la base de cette question de recherche, nous avons pu orienter nos intérêts personnels et développer d'autres questions de recherche qui ont suscité notre curiosité.

L'impact de la détention sur les relations parents-enfants a été notre centre d'intérêt, avec une attention particulière portée sur les préoccupations et les besoins non seulement d'enfants ayant un parent incarcéré, mais également de parents d'enfant détenu. Notre travail de mémoire s'articule autour de trois questions de recherche. La première question « *quel est l'impact de la détention sur le lien parent-enfant ?* » vise à explorer si la détention a une influence sur le lien parent-enfant. Nous nous sommes posés la question si l'incarcération d'un parent ou celle d'un fils cause des effets non négligeables risquant d'avoir des répercussions futures sur la vie du proche. À partir de cette question, la deuxième question de recherche a été formulée : « *quels sont les préoccupations parentales ou des enfants pour le proche en prison ?* ». Cette deuxième question de recherche prend appui sur la question de recherche proposée par Pascal Roman

et interroge les possibles préoccupations qui touchent un proche ayant un parent ou un fils en prison. Il s'agit d'investiguer ce que signifie, précisément, pour les parents ou les enfants, d'avoir un proche en prison et ce que cela engendre au niveau émotionnel, social, cognitif et économique. Sur la base de cette deuxième question de recherche, la troisième a été formulée : « *quels sont les besoins des familles ayant un enfant ou un parent en prison ?* ». Finalement, cette dernière question de recherche s'intéresse à l'exploration des différents besoins des familles au cours de l'incarcération d'un proche.

Ce travail présentera, d'abord, un cadre théorique qui permettra d'articuler la littérature autour de la définition de la parentalité et de ses différents enjeux. Il exposera ensuite une revue de littérature examinant l'importance d'une relation parentale stable et d'un attachement sécurisé pour un développement sain et normal de l'enfant, lui permettant ainsi de bien gérer la séparation. Puis, il présentera la parentalité en détention, avec les conséquences de l'incarcération parentale, mais aussi des enfants, sur le vécu social, émotionnel cognitif des proches. La suite du travail décrira la méthodologie utilisée, comprenant une description de l'analyse IPA, de la population étudiée, du matériel utilisé permettant de recueillir les thématiques pour pouvoir ensuite explorer, par une analyse thématique minutieuse, les questions de notre recherche. Finalement, une discussion des résultats sera présentée, dans laquelle une mise en lien de la littérature avec les thèmes retenus sera proposée. Pour conclure, notre travail présentera les limites rencontrées lors de cette étude et une conclusion faisant une synthèse des points principaux, avec une réflexion pour les recherches futures.

2. Contexte théorique

2.1 Définition de la parentalité

Avant de discuter les enjeux de la parentalité et leurs implications avec la détention, il est important de définir le concept de parentalité ainsi que les différentes fonctions qui incombent aux parents d'un enfant. Un tel travail d'élaboration autour de la notion de « parentalité » a plusieurs implications au-

delà de la nécessité d'une précision théorique. Tout d'abord il permettrait, au travers d'une réflexion, de délimiter les bonnes conditions à offrir à un enfant en cas de séparation de ses parents, ainsi qu'une meilleure évaluation de la capacité des parents à maintenir un lien avec l'enfant ou à le reprendre après une séparation d'avec ce dernier (Houzel, 2011). Puis, dans une visée pratique, l'élaboration et le questionnement du terme "parentalité" permettrait d'ouvrir sur une prise en considération du spectre de son utilisation au sein de la pluralité de domaines professionnels appréhendent les relations parents-enfants.

Le terme de parentalité est en constante évolution ; il s'agit d'un concept complexe, dont la ramification et l'articulation avec d'autres aspects de la recherche clinique et psychologique croît continûment. La précision du terme s'inscrit donc dans une approche interdisciplinaire dont il faut tenir compte afin d'en façonner une définition la plus commune et universelle possible, prenant en compte non seulement les aspects fonctionnels de la parentalité, mais également ses aspects psychiques, relationnels et dynamiques (Bouregba, 2002).

Pour ce faire, le psychanalyste et professeur de psychiatrie à l'Université de Caen Didier Houzel, a animé, à la demande du Ministère français de l'Emploi et de la Solidarité, un groupe de réflexion autour de la parentalité, représentatif de la pluri-professionnalité évoquée ci-dessus et donc composé de trois psychologues, trois pédopsychiatres, une responsable de foyer relais pour enfants, un juge des enfants, un inspecteur de l'Aide sociale à l'enfance, une directrice de pouponnière, un chercheur en psychologie et un documentaliste. Leurs réflexions ont permis, au travers de l'étude de dix cas singuliers, de mettre au jour trois axes de la parentalité : l'exercice de la parentalité, l'expérience de la parentalité et les pratiques de la parentalité. Bien qu'étant indissociables les uns des autres dans la réalité, ces axes permettent de préciser différents niveaux d'analyse de la parentalité qui serviront ensuite de référence à la définition de la parentalité et de ses différents aspects, dans le cadre de notre travail.

D'après Didier Houzel, la notion de parentalité implique différentes dimensions. Premièrement, au niveau lexical, la notion de parentalité est définie comme étant « la qualité commune à l'ensemble des propriétés de l'état de parents » (Bouregba, 2002, p.17). Les propriétés parentales peuvent être listées dans une lignée fonctionnaliste sous forme de fonctions sociales devant être assumées par les parents d'un enfant. Ce niveau d'interprétation fait référence

aux dimensions d'exercice et de pratiques de la parentalité. Deuxièmement, la parentalité implique d'autres dimensions, telles que les dimensions psychiques, relationnelles et dynamiques que la vision fonctionnaliste du terme omet. En ce sens, la notion de parentalité peut également être définie comme étant « constituée par le mouvement à partir duquel chaque parent imprime dans l'enfant et l'autre parent la marque de son intériorité, dans laquelle il retrouve sa détermination parentale spécifique et, par la même sexuée » (Bouregba, 2002, p.18). Ainsi, en plus du fait d'assumer certaines fonctions sociales, être parent d'un enfant implique des mouvements psychiques inconscients entre les parents et leur enfant, entre les parents eux-mêmes, ainsi qu'une différenciation entre maternité et paternité. Ces aspects sont développés au travers de la dimension de l'expérience de la parentalité.

Dans le but d'envisager la notion de parentalité dans ses différents aspects et d'en donner une définition la plus exhaustive possible, nous expliciterons les différentes dimensions énoncées par Didier Houzel.

2.1.1 L'exercice de la parentalité

Tout d'abord, l'exercice de la parentalité peut être défini comme « les procédures qui, dans une société et à une époque déterminées, permettent d'identifier le parent et les attributions relatives à son statut » (Bouregba, 2002, p.19). En d'autres termes, une famille est une organisation sociale dans laquelle chaque membre a une place déterminée au sein d'un « ensemble généalogique [...] qui est régi par des règles de transmissions » (Houzel, 2011, p.117). Ce que les auteurs démontrent par l'utilisation de termes de « procédures », « statut » ou « règles » est que bien qu'une famille soit structurée par les liens biologiques qui existent entre les individus, la structure familiale est également régie par des modalités anthropologiques, juridiques ou encore psychodynamiques permettant d'identifier qui sont les parents d'un enfant et quels sont leurs « attributions ». Ainsi, on comprend que pour être identifié comme le parent d'un enfant, le fait d'en être le géniteur est certes nécessaire mais insuffisant.

Dans une vision anthropologique, la structure d'une famille est également édifiée par des lois socialement construites et spécifiques à chaque type de lien. Ces lois représentent des prescriptions indiquant quels membres de

la famille peuvent devenir des conjoints et lesquels en ont l'interdiction. Par exemple, au travers de prescriptions comme la loi de l'interdiction de l'inceste en ce qui concerne le lien de filiation parent-enfant.

Dans nos sociétés industrialisées, en plus de ce type de lois sociales implicites, l'identification d'un parent est également régie par des lois juridiques qui évoluent en fonction de l'époque et de la société dans lesquelles elles sont insérées. À l'époque romaine, la parentalité était « centrée[e] sur le lien de paternité conçu comme lien juridique » donnant au père « tout pouvoir pour reconnaître ou non un enfant né de son épouse légitime » (Houzel, 2011, p.123). Ensuite, avec l'avènement de la chrétienté et du droit canon, les liens maritaux précèdent les liens biologiques. Ainsi, le père d'un enfant est considéré le mari légitime de sa mère à moins que le père biologique ne souhaite reconnaître l'enfant. Dans le droit moderne, il est donné plus d'importance aux liens biologiques existant entre des parents et un enfant. Aujourd'hui, l'identification d'un parent implique donc de prendre en compte trois types de liens : marital, juridique et biologique. Le développement des naissances médicalement assistées en est un bon exemple, puisqu'il nécessite de différencier les liens biologiques, sociaux et juridiques afin que le mari d'une femme inséminée artificiellement puisse être considéré comme le père de l'enfant. En ce qui concerne les droits et les devoirs parentaux, ou autrement dit, les attributions relatives au statut de parents ont historiquement oscillé entre l'autorité unique donnée au père jusqu'en 1970 pour aboutir au concept d'autorité conjointe entre les deux parents. Puis, en 1975, les notions d'autorité parentale et de garde parentale sont distinguées avec la possibilité de demander l'autorité parentale sans avoir la garde d'un enfant.

D'un point de vue psychodynamique, l'exercice de la parentalité se rattache aux différentes expériences familiales permettant à l'individu de construire et de structurer son psychisme, telles que le complexe d'Œdipe développé par Freud qui permet à un enfant d'accéder à une différenciation des sexes et des générations.

2.1.2 L'expérience de la parentalité

Quant à l'expérience de la parentalité, elle désigne « l'expérience subjective consciente et inconsciente du fait de devenir parent et de remplir les rôles parentaux » (Houzel, 2011, p. 133). Elle concerne donc les processus intrapsychiques et les remaniements psychiques qui surviennent lorsque des individus deviennent parents. Ces processus comportent divers aspects qui peuvent être réunis, selon Didier Houzel, en deux catégories : le désir d'enfant et la *parentification* (1999, p.133).

Tout d'abord, bien que l'amour maternel ait toujours existé et qu'il paraisse naturel d'associer le désir d'enfant à un instinct complètement inné, ce dernier dépend également de certains facteurs acquis, tels que l'imitation des adultes et l'apprentissage des conduites parentales, ainsi que de certains facteurs psychiques explicités par Sigmund Freud et Mélanie Klein.

Premièrement, selon Freud, l'envie d'enfanter découle de la résolution du complexe d'Œdipe. Plus précisément, la petite fille, accédant à la différence des sexes et des générations, ne pouvant pas tuer sa mère afin de pouvoir faire un enfant avec son père déplacera son désir d'enfant vers un autre homme. De la même façon, le jeune garçon qui ne peut pas tuer son père pour concevoir un enfant avec sa mère se verra dans l'obligation de déplacer son désir d'enfant vers une autre femme. D'après Mélanie Klein, en 1975, le désir d'enfant provient de « l'identification de l'enfant à ses bons objets parentaux, unis dans une relation d'amour et de fécondité », dans laquelle chacun des deux parents médiatise la relation de l'autre parent avec l'enfant. Par exemple, le père médiatise la relation entre la mère et l'enfant en tant que protecteur et réparateur des pulsions destructrices de l'enfant envers sa mère, rôle nécessaire pour que l'enfant puisse sortir de l'angoisse d'avoir endommagé l'objet. Le désir d'enfant n'est donc pas uniquement instinctif, mais naît également de processus intrapsychiques précoces liés à la relation de l'enfant avec ses parents.

En second lieu, l'expérience de la parentalité se réfère également au concept de *parentification* qui désigne « les processus psychiques qui se déroulent chez un individu qui devient père ou mère » (Houzel, 2011, p.137). Il semble d'emblée judicieux de différencier les processus psychiques spécifiques à la maternité (Deutsch, 1949 ; Benedek, 1959 ; Bibring, 1959 ; Racamier, Sens,

& Carretier, 1961 ; Winnicott, 1989 ; Bydlowski, 2004) qui font l'intérêt de nombreux auteurs, et ceux spécifiques à la paternité, moins connus mais tout de même développés par quelques auteurs (McCorke cité par Benedek, 1959 ; Feldman, Nash, & Aschenbrenner, 1983 ; Poussin & Cissé, 1988). La maternité peut être envisagée comme un moment de crise identitaire semblable à l'adolescence, durant lequel la personnalité et le fonctionnement psychique de la mère subit des changements (Racamier, Sens, & Carretier, 1961). Ces remaniements psychiques impliquent un retour aux relations de la mère avec ses propres parents voire avec sa propre mère. C'est un moment spécifique où les mères sont, selon Bydlowski, « centré[es] sur le passé, sur l'enfant d'autrefois, celui qu'elle[s] [ont] été et qui va disparaître pour laisser place à une identité nouvelle, celle de mère » (2004, cité dans Houzel, 2011, p.139). Les modifications psychiques dues à la maternité ont également une fonction d'adaptation à l'enfant nommée *préoccupation maternelle primaire* par Winnicott en 1989. En plus d'être le moment de la transformation de la femme en mère, la maternité et les changements qu'elle implique permettent à la future mère d'être totalement centrée sur les besoins de son enfant, afin de lui assurer un sentiment d'existence continu. En 1997, Daniel Stern réunit ces deux notions dans son concept de *trilogie de la maternité* correspondant à trois types de discours : le discours de la mère avec sa propre mère, le discours de la mère avec elle-même et le discours de la mère avec son enfant. Les changements psychiques spécifiques à la paternité n'ont pas fait l'objet d'autant d'intérêt que les changements dus à la maternité mais, certains auteurs présentent diverses inquiétudes qui préoccupent les pères en devenir et qui témoignent de l'existence de remaniements psychiques chez eux également. En effet, diverses études quantitatives et qualitatives ont démontré la présence d'inquiétudes concernant les responsabilités que la paternité implique (Feldman, Nash, & Aschenbrenner, 1983 ; Poussin & Cissé, 1988). Des soucis concernant l'éventuel impact de la paternité sur la carrière professionnelle du père, ou encore « des préoccupations liées à la représentation de soi, l'enfant étant ressenti comme un autre soi-même qui confirmera ou infirmera les qualités paternelles » (Houzel, 2011, p.143).

Bien que l'expérience subjective de la parentalité pour les mères ait fait l'objet d'un majeur intérêt par rapport à celle des pères, il n'en demeure pas moins qu'une bonne parentalité dépend « d'un équilibre d'ensemble entre les

différents types d'investissement parentaux » (Houzel, 2011, p.143). Ainsi, l'enjeu pour les parents sera de trouver une place équilibrée pour chacun à différents niveaux : investissements de l'enfant, investissements de leur parentalité ou encore investissement du couple conjugal.

2.1.3 La pratique de la parentalité

Finally, les pratiques de la parentalité désignent toutes « les tâches quotidiennes que les parents ont à remplir auprès de l'enfant » (Houzel, 2011, p.151). Cet aspect de la parentalité concerne donc les soins que la mère et le père prodiguent à leur enfant et qui peuvent être réunis sous l'appellation de « soins parentaux » (ibid.). Bien qu'aujourd'hui l'importance de prodiguer des soins adéquats aux jeunes enfants soit attestée, ce ne fut pas toujours le cas. En effet, c'est uniquement à partir du constat des difficultés vécues par les orphelins et l'apparition de la théorie de l'attachement de John Bowlby¹, au début des années 50, que l'on a commencé à évoquer l'importance de bonnes pratiques parentales pour le développement d'un enfant. De plus, les découvertes « des compétences du nouveau-né » (Houzel, 2011, p.155) dans les années 60 et donc la possibilité pour l'enfant, dès la naissance, d'interagir avec son environnement ont permis de développer de nouvelles connaissances quant aux conditions nécessaires permettant des interactions favorables entre un enfant et ses parents. Lamour et Lebovici (1991) dépeignent deux dimensions des interactions parents-enfants : les interactions comportementales et les interactions affectives.

Les interactions comportementales, directement observables, concernent « les échanges corporels » entre l'enfant et son parent, par exemple, lorsque l'enfant est porté ou quand sa position est ajustée en fonction du contexte (Houzel, 2011, p. 158). Elles concernent également « les échanges sensoriels » (ibid.) existant entre un parent et son enfant tels que les échanges visuels et auditifs qui, lorsqu'ils sont compris par le parent, lui permettent de répondre aux besoins de l'enfant.

¹ La théorie de l'attachement de Bowlby postule du statut primaire des liens affectifs entre un enfant et ses parents. Ce concept est explicité dans le chapitre du développement de la relation parents-enfants de ce mémoire.

Les interactions affectives, qui ne sont pas directement observables, servent aux parents à comprendre les sentiments de l'enfant et vice-versa. En effet, les signes affectifs que l'enfant émet permettent au parent d'interpréter l'état émotionnel de ce dernier et d'y répondre par une autre modalité affective. C'est par ce processus² que l'enfant comprend que ses messages sont « reçu[s] intérieurement par son partenaire » (Houzel, 2011, p.160) et qu'il commence à différencier son psychisme de celui d'autrui. Ainsi, la pratique de la parentalité concerne les interactions comportementales et affectives entre un enfant et ses parents, et constitue les fondements du bon développement d'un enfant.

Jusqu'à maintenant, la définition de la parentalité selon trois axes principaux a été définie : l'exercice, l'expérience et la pratique de la parentalité. À ce sujet, il est donc intéressant d'approfondir le rôle de la parentalité dans le développement futur de l'enfant. Plus précisément, il s'agit d'explorer les relations tissées entre les parents et leurs enfants à un âge précoce et d'étudier les possibles effets d'un attachement de l'enfant à son parent sur son développement psycho-affectif futur.

2.2 Le développement de la relation parent-enfant

Avant de nous pencher sur le thème du développement de la relation entre parent et enfant, il nous semble pertinent de définir et de distinguer les notions de relation et de lien familial. Le terme de relation représente la face explicite des interactions exprimées par des comportements visibles, tandis que le lien défini comme « réalité psychique inconsciente spécifique construite par la rencontre de deux ou plusieurs sujets » (Kaës, 2009, p.115) constitue la partie implicite – inconsciente – de la relation (Roman, 2016). Cette distinction met en lumière la complexité des relations familiales, ainsi que l'importance de l'intérêt porté sur les processus implicites et « inconscients » qui la sous-tendent (Roman, 2016).

Ce chapitre dédié au développement de la relation entre le parent et son enfant sera consacré aux liens d'attachement précoces que les enfants tissent

² Ce processus est appelé « accordage affectif » par D.Stern en 1985

avec leurs parents, leurs fonctions, ainsi que leurs potentiels incidences sur la personnalité future de l'enfant. Le phénomène de la séparation entre un parent et son enfant sera ensuite abordé dans le but d'approfondir le processus normal faisant partie de la vie des individus.

2.2.1 L'expérience d'attachement

Les relations entre les parents et leurs enfants et leur influence sur le développement psycho-affectif de l'enfant sont un sujet d'exploration depuis les années 50. Grâce aux observations menées par René Spitz en 1946 auprès des nouveau-nés de mères en prison abandonnés en pouponnière, il a été constaté que les bébés, en absence prolongée de leur mère et des liens d'attachements précoces sécurisés et stables, éprouvent une souffrance psychologique intense, qui impacte négativement leur évolution (Rousseau & Duverger, 2011). Cette carence affective précoce, à laquelle les nourrissons sont confrontés, cause une « dépression anaclitique ». Ces effets sont regroupés sous le terme d' « hospitalisme » (Spitz, 1945 ; Rousseau & Duverger, 2011). Cela signifie que l'expérience de l'attachement précoce a un impact sur les sphères du développement futur de l'enfant et mérite d'être approfondie pour une meilleure prise en charge des enfants en orphelinat (Rousseau & Duverger, 2011).

La compréhension des phénomènes qui sous-tendent l'attachement entre un enfant et son parent est primordiale puisque ces derniers sont « la pierre angulaire » (Bowlby, 1978, p.245-246) de la personnalité future de l'enfant, ainsi que de la manière dont il entrera en relation avec autrui. L'histoire d'attachement d'un enfant permet donc de mieux comprendre et interpréter ses possibles réactions futures (Bowlby, 1978, p.245-246).

À ce sujet, Bowlby développe en 1958 la théorie de l'attachement. Cette dernière postule que la propension à créer des liens émotionnels et intimes avec des individus spécifiques est une composante basique de la nature humaine (Bowlby, 1988). En d'autres termes, la création des liens d'attachement est un besoin primaire de l'enfant au même titre que le besoin physiologique de manger et boire. La théorie de l'attachement a été développée à partir des recherches éthologiques sur les comportements des primates et est basée sur l'hypothèse que les « comportements d'attachement » (Bowlby, 1978, p.251), tels que la «

succion, [l]'agrippement, le[s] comportement[s] de suivre, les pleurs et le sourire » ont pour but de « maintenir l'enfant à proximité de la mère » (Bowlby, 1978, p.249). Une réponse parentale adéquate aux « comportements d'attachement » de l'enfant permet à celui-ci de se constituer une représentation interne de ses parents et de fournir une base de sécurité suffisante à partir de laquelle l'enfant pourra être, non seulement en mesure de partir explorer son environnement en se séparant de son parent, mais également de revenir, tout en sachant qu'il pourra toujours trouver un lieu de sécurité et de protection, lui offrant de l'amour, de l'affection, de la nourriture et du soutien psychologique en cas de tristesse et de pleurs (Bowlby, 1978).

Les « comportements d'attachement » se présentent dès la toute petite enfance, à partir de 4 mois, et se manifestent jusqu'à l'âge de 3 ans. L'éventail de comportements, ainsi que la durée des moments d'exploration, évoluent au cours du développement de l'enfant (Bowlby, 1978). Durant l'enfance, les individus manifestent des « comportements d'attachement » jusqu'à l'adolescence, phase durant laquelle les besoins de proximité sont satisfaits et amènent donc les adolescents à se distancier de la figure qui les sécurise pour explorer ce qu'ils ne connaissent pas encore. Le lien entre l'enfant et son parent se poursuit jusqu'à l'âge adulte et a des impacts importants sur le comportement futur de l'individu (Bowlby, 1978).

2.2.2 La séparation de l'enfant avec son parent

La séparation de l'enfant avec son parent a été étudiée également par Mary Ainsworth en 1963, à l'aide d'une étude qu'elle nomme « la situation étrange » et qui reprend les principes de base de la théorie de l'attachement de Bowlby, développée en 1958. Cette étude a pour but d'explorer les comportements d'attachement des enfants âgés d'un an, qui se manifestent suite aux départs et aux retours répétés du parent, ainsi qu'après un léger stress dû à la peur d'une personne inconnue (Ainsworth, 1970). Plus précisément, l'expérience consiste en huit phases expérimentales, pendant lesquelles l'enfant, sa mère et un étranger sont placés dans une salle. Il y a deux moments de séparation entre la mère et son enfant, un épisode où l'enfant se trouve seul en présence d'un étranger et un épisode où l'enfant est laissé seul. Les réactions de

l'enfant sont minutieusement observées lors de chaque épisode de séparation, de réunion avec la mère, ainsi que de rencontre avec l'étranger (Ainsworth, 1970). Les résultats montrent que la présence de la mère est une variable qui facilite l'exploration de l'enfant. L'absence maternelle diminue les comportements d'exploration et augmente les pleurs et les comportements de recherche de la part de l'enfant. La recherche et le maintien de proximité sont intensifiés par la séparation avec la mère et de même avec l'étranger, en raison d'un rapprochement avec ce dernier. Finalement, lors des réunions, il a été constaté que les enfants se trouvent dans une ambivalence entre détachement et recherche de contact avec la mère (Ainsworth, 1970).

Grâce à cette expérience, l'auteure identifie des constantes dans les comportements des enfants et met en lumière trois structures d'attachement : A, B et C. La structure A définit un comportement « anxieux-évitant » et concerne les enfants qui ont tendance à maintenir l'exploration lors de tous les épisodes, à ne pas être dérangés par la séparation et à adopter une attitude évitante lors des réunions. La structure B représente l'attachement sécure et concerne les enfants qui sont prompts à l'exploration en présence de la mère, un peu moins lors de son absence et qui réagissent aux réunions de manière positive sans colère ou résistance. Chez ses enfants il y a donc moins de pleurs lors des séparations, un accueil positif lors des réunions, ainsi qu'une attitude coopérative aux demandes de la mère. La structure C « anxieux-ambivalent » concerne les enfants ayant un comportement prudent envers l'étranger, qui sont fortement dérangés par la séparation et adoptent une attitude ambivalente envers la mère à son retour. Les structures A et C sont considérées insécures et caractérisées par plus de pleurs et de protestations lors des séparations, un accueil plus négatif lors des réunions et moins de positivité lors du portage (Ainsworth, 1985).

Les différentes formes d'attachement d'un enfant à son parent dépendent donc des réponses reçues du parent dans différentes situations de séparation et de réunion ; ceci confirme ce qui a été avancé par Bowlby en 1958. En effet, les mères d'enfants plus réceptives et sensibles aux signaux de leurs enfants et qui adoptent moins d'attitudes de rejet ou d'ignorance envers leurs petits favorisent un attachement sécurisant. Au contraire, les mères d'enfants qui se montrent moins réceptives et moins promptes aux comportements d'affection lors du portage favorisent un attachement insécure. Si les mères présentent une attitude

d'important rejet accompagnée le plus souvent par de la colère ou de l'irritation et une plus grande aversion pour le contact physique avec leur enfant, un attachement de type anxieux-évitant est développé. Finalement, les mères d'enfants dont la structure d'attachement est « anxieuse-ambivalente » n'affiche pas de rejet, mais ont tendance à interférer ou à ignorer lors des interactions. Malgré leur capacité à entrer en interaction de manière positive, leurs réponses sont inconstantes et même si le contact physique est bon il est souvent administré au mauvais moment (Ainsworth, 1985).

Jusqu'à présent, les recherches de Bowlby et Ainsworth ont démontré l'impact des réponses parentales de la mère sur les capacités d'exploration de l'enfant, ainsi que ses capacités à entrer en relation avec autrui et de se séparer du parent. Toutefois, avant de tirer des conclusions et de procéder à des interprétations futures, il est important de considérer que ces études présentent des limites puisqu'elles considèrent uniquement les relations de l'enfant avec sa mère. Il serait donc judicieux de mieux investiguer les relations d'attachement précoce qui concernent également le père avec son enfant et les effets qu'ont les attitudes adoptées par les pères sur les comportements de leur enfant.

2.2.3 L'attachement père-enfant

La théorie de l'attachement de Bowlby (1987) s'inscrit dans une perspective hiérarchique selon laquelle la mère a une place dominante dans le développement de son enfant par rapport au père. Les résultats de nombreuses recherches confirment et attestent l'importance de l'attachement mère-enfant comme base de sécurité pour l'enfant. D'autres recherches démontrent que les rôles du père et de la mère sont différents et que leurs réponses parentales ont une incidence sur le développement de l'enfant dans des domaines distincts. Toutefois, les études ne montrent aucune différence en termes de réaction aux comportements de l'enfant et de sensibilité aux besoins de ce dernier. De plus, les enfants ne présentent pas de préférence pour l'un ou l'autre parent, ils tissent donc des liens d'attachement égaux avec leurs deux parents et réagissent de la même manière à la séparation avec chacun (Miljkovitch & Pierrehumbert, 2005).

Ces constats conduisent donc à une réflexion quant au rôle spécifique du père et aux apports de ses interactions avec l'enfant. La littérature avance que l'attachement à la mère procure à l'enfant la sécurité et le réconfort dont il a besoin, alors que l'attachement au père permet à l'enfant de s'ouvrir au monde, de prendre des risques et de vivre de nouvelles expériences en toute sécurité (Bacro & Florin, 2009). Plus précisément, les pères s'engagent plus physiquement et activement dans les interactions et se servent davantage de taquineries lors des jeux, ce qui aide les enfants à s'engager dans la nouveauté et à surmonter les difficultés auxquelles ils doivent faire face. Les pères sont, en outre, exigeants en termes de langage et se servent de plus de directives, ce qui favorise des élaborations cognitives plus complexes et participe à un meilleur développement langagier expressif et oral de l'enfant (Lamb, 1997). Finalement, les jeux plus physiques permettent à l'enfant de développer des compétences de compétition et facilitent les comportements obéissants (Bacro & Florin, 2009).

Ainsi, il n'y a pas de différence d'attachement de la part des enfants entre leur mère et leur père et les réponses parentales des pères, au même titre que celles des mères, ont leur importance pour un développement normal et sain des enfants (Lamb, 1997).

2.2.4 Processus de séparation et d'individuation de l'enfant

Dans le chapitre suivant, le but sera de présenter les différentes étapes par lesquelles passe un enfant lors du processus de séparation, au travers de la théorie de la « séparation-individuation », développée en 1980 par Margaret Mahler. Il est cependant pertinent de préciser, avant d'aller plus loin, que bien que les propos de l'auteure soient d'un grand intérêt pour illustrer les mécanismes sous-jacents du processus de séparation, ils ont, à ce jour, fait l'objet de diverses critiques, notamment avec l'avènement des connaissances concernant les compétences des nouveau-nés. Le but ici n'est donc pas de faire le constat de la normalité ou de la pathologie du processus mais bien d'en extraire les mécanismes.

Tout d'abord, dans son ouvrage « La naissance psychologique de l'être humain » publié en 1980, Margaret Mahler propose une conception du processus

de séparation basée sur l'hypothèse selon laquelle « le moment de la naissance biologique du nourrisson et celui de la naissance psychologique de l'individu ne coïncident pas. La première est un événement dramatique, observable et bien circonscrit ; la seconde est un processus intrapsychique qui se déroule lentement » (Mahler, Pine, & Bergman, 1980, p.15). Ainsi, la naissance psychologique des êtres humains survient au travers de différentes phases durant lesquelles deux processus principaux se mettent en place : la séparation définie comme « l'émergence de l'enfant hors de la fusion symbiotique avec la mère » (Mahler, Pine, & Bergman, 1980, p.16) et l'individuation comme une « réalisation marquant l'assomption par l'enfant de ses propres caractéristiques individuelles » (Mahler, Pine, & Bergman, 1980, p.16).

Avant cela, l'auteure postule qu'il existe deux phases importantes et préliminaires à l'activation du processus de séparation-individuation : la phase autistique normale et la phase symbiotique (Mahler, Pine, & Bergman, 1980). Lors du premier mois de la vie de l'enfant, avant que le processus de séparation-individuation ne commence, le nourrisson se trouve dans un état où il est le plus souvent endormi et se réveille lorsque des sensations telles que la faim se manifestent. Cette phase que l'auteure appelle « phase autistique normale » est caractérisée par la prédominance des sensations physiologiques, un moindre investissement des stimuli venant de l'extérieur et l'absence de conscience de « l'agent maternel » (Mahler, Pine, & Bergman, 1980, p.60). En d'autres termes, l'enfant a conscience d'avoir des besoins et que ceux-ci sont satisfaits lorsqu'il présente des signes de tensions, mais il n'a pas encore conscience que cette satisfaction provient de l'extérieur. Puis, à partir du deuxième mois jusqu'au neuvième ou douzième mois, se déroule la phase appelée « symbiotique ». Lors de cette phase, l'enfant commence à investir le monde extérieur au travers de sa mère, mais forme avec elle une « unité duelle » (Mahler, Pine, & Bergman, 1980, p.62), « un système tout-puissant » (Mahler, Pine, & Bergman, 1980, p.68), dans lequel il a conscience qu'elle est le vecteur de la satisfaction de ses besoins et donc qu'il existe une divergence entre l'intérieur et l'extérieur. Cependant, le petit n'a pas encore conscience d'être un être différent et séparé de sa mère (Mahler, Pine, & Bergman, 1980). Cette phase et ce premier lien à la mère « constitue la base première sur laquelle s'édifieront toutes relations humaines subséquentes » (Mahler, Pine, & Bergman, 1980 p.67).

À partir de là commence le processus de séparation-individuation composé de quatre sous-phases : la différenciation et le développement du schéma corporel, la phase des essais, le rapprochement et la consolidation de l'individualité et des débuts de la permanence de l'objet émotionnel (Mahler, Pine, & Bergman, 1980).

Le *processus de différenciation* commence vers le quatrième ou cinquième mois, dans un chevauchement avec la phase symbiotique, définie par l'orientation de l'intérêt de l'enfant pour les stimuli extérieurs et durant laquelle la comparaison de sa mère et de l'extérieur, au travers de comportements tactiles et de premiers objets transitionnels, lui permet de faire une première différenciation intérieur-extérieur. Cette différenciation se fait de manière spécifique pour chaque enfant et dépend des interactions entre la mère et l'enfant (Mahler, Pine, & Bergman, 1980).

Du neuvième au quinzième mois, commence ensuite la *période des essais* où l'environnement de l'enfant s'élargit grâce à sa capacité physique à se déplacer, il investit de plus en plus son propre corps et les objets présents autour de lui. Il commence donc à explorer son environnement en se séparant physiquement de sa mère. Cependant, la séparation est angoissante pour le nourrisson et sa mère représente un pilier émotionnel vers lequel il retourne pour recharger ses batteries, grâce au contact physique (Mahler, Pine, & Bergman, 1980).

Entre le quinzième et le vingt-quatrième mois vient la *phase du rapprochement*, durant laquelle l'enfant a pleinement pris conscience d'être différent de sa mère et sort de l'illusion d'alliance toute-puissante qu'il formait avec elle. Cette perte d'omnipotence fait surgir chez l'enfant une grande angoisse de séparation, ainsi qu'une peur de la perte de son objet d'amour maternel. Lors de cette sous-phase, les séparations sont donc plus difficiles à vivre pour l'enfant et cela se traduit par un phénomène d'ambivalence entre le désir d'être proche de sa mère et des comportements visant à la repousser. La *phase de rapprochement* se termine avec l'acceptation d'être séparé de la mère et de partager des expériences avec d'autres personnes qu'elle (Mahler, Pine, & Bergman, 1980).

La dernière étape de ce processus commence aux environs du vingt-quatrième mois, sans avoir une fin. Cette phase se caractérise par l'acquisition

d'un *sentiment d'identité* grâce à la conscience de la différence soi-autre, l'acquisition du langage et la capacité de l'enfant à faire une représentation mentale interne de l'objet maternel (Mahler, Pine, & Bergman, 1980). La *permanence de l'objet* permet à l'enfant d'accepter la séparation pour des durées de plus en plus longues.

Jusqu'à présent, il a été démontré qu'il existe différentes phases de séparations faisant partie du processus normal de la vie d'un individu (Mahler, Pine, & Bergman, 1980). Les interactions entre la mère et son enfant, et de même entre le père et son enfant, sont fondamentales pour assurer à l'enfant un développement sain et positif, une capacité à devenir un individu à part entière et à entrer en relation avec le monde extérieur de manière durable. Toutefois, nous verrons bientôt que la séparation peut être vécue de manière traumatique et causer plusieurs changements au niveau familial, qui causent ensuite des impacts négatifs sur le vécu émotionnel, social et cognitif d'un enfant. Ceci dans le cas de la détention d'un parent ou même d'un enfant, événement qui déstructure entièrement la vie familiale et constitue un obstacle au développement normal et positif d'un individu, ainsi qu'à son avenir.

2.3 La parentalité en prison

Le concept de « parentalité en prison » désigne une condition dans laquelle un parent inculpé est mis en détention et renvoie à une « parentalité en souffrance » (Roman, 2016). De ce fait, le parent ne peut plus assumer les tâches éducatives ou sociales pour son enfant. Il s'est disqualifié par l'acte immoral commis et devient, en plus, sujet à la honte, au préjudice et à un rejet de la part la société (Zaouche-Gaudron, 2002 ; Roman, 2016). Dans ces circonstances, il serait légitime de se demander comment le père ou la mère reste parent lorsque la communication, les jeux, la présence aux événements importants de la vie d'un enfant sont limités ou empêchés (Zaouche-Gaudron, 2002). Comment le parent peut-il tenir sa place auprès de l'enfant et continuer à lui donner une éducation, un accompagnement et exercer son autorité parentale depuis la prison ? (Baulon, 2002). Le droit à l'autorité parentale signifie que « chaque acte relatif à l'enfant doit en principe être approuvé par les deux parents, qui ont

parallèlement le droit d'être informés de tout ce qui concerne leur enfant » (Kaminski, Reman, Delens-Ravier, & Weissgerber, 2007). De manière générale, les droits fondamentaux du parent sont les devoirs de garde, de surveillance et d'éducation. Étant donné que le parent est en prison et qu'il n'arrive plus à exercer son devoir de garde, il n'a plus que les devoirs de surveillance et d'éducation à exercer (Baulon, 2002). La détention crée une dépendance à l'Institution pénitentiaire qui empêche au parent d'assumer pleinement son exercice de parentalité (Douris & Roman, 2014). Les devoirs d'éducation et de surveillance sont compliqués à exercer, étant donné que le parent restant avec l'enfant doit, pour chaque décision, consulter l'avis du conjoint ou mari qui se trouve en prison. Il doit respecter certaines règles pour pouvoir le rejoindre et lui poser des questions concernant leur enfant (Baulon, 2002). Cela prend beaucoup de temps, ce qui amène les parents ayant la garde à se passer de l'avis du parent incarcéré (Baulon, 2002).

Dans certains cas, l'autorité parentale du parent arrêté peut être compromise. Par exemple, dans des situations où le parent de l'enfant est l'auteur d'un crime sur son enfant, coauteur ou complice d'un délit commis avec l'enfant ; il s'agit de « retrait d'autorité parentale » (Baulon, 2002). Il y a d'autres situations dans lesquelles les parents renvoient une image négative d'eux-mêmes et se révèlent incapables d'accomplir leur devoir d'autorité parentale. Cela peut être dû à un comportement antisocial, agressif et négligent (Baulon, 2002). Dans de telles conditions, l'autorité parentale peut être révoquée pendant un an, sans pour autant éliminer le lien de filiation sur l'état civil. Une réévaluation de la possibilité de restitution des droits parentaux est envisageable (Baulon, 2002).

Étant donné que l'une des plus grandes punitions que la prison peut engendrer est la séparation d'un parent avec son enfant, une mise en détention exacerbe l'épreuve du lien d'attachement et impose des défis et des limitations (Parke & Clarke-Stewart, 2003). Divers moyens et modalités de liens sont alors mis en œuvre pour tenter de garder une continuité de l'investissement et de l'engagement dans la position de parent : les visites, les correspondances, les appels téléphoniques et les colis (Douris & Roman, 2014). Cependant, même si la rencontre avec l'enfant est une expérience en général positive et attendue, les relations parent-enfant sont réduites à des interactions où le contexte de la prison, le temps et la qualité des rencontres sont toujours dictés par l'administration

pénitentiaire, ce qui a parfois pour effet une rupture de la parentalité (Hairston, 1998 ; Dyer, 2005 ; Roman, 2016). L’incarcération peut alors diminuer le degré d’implication d’un parent et diminuer son sentiment de proximité avec ses enfants (Parke & Clarke-Stewart, 2003). Le parent détenu aura de la peine à se concevoir comme parent. De lui, il aura plutôt l’image d’un détenu ayant enfreint la loi et les règles de la société (Zaouche-Gaudron, 2002). Dans cette situation, le parent en détention va se déresponsabiliser de sa fonction de parent et perdre son identité personnelle de parent, « je ne suis plus père / mère » donc « je ne suis plus » (Zaouche-Gaudron, 2002).

2.3.1 Impact de la détention sur le lien parent-enfant

Comme présenté précédemment, la séparation entre parent et enfant peut être vécue de manière traumatique et engendrer plusieurs changements ayant des conséquences négatives sur les liens entre parents et enfants. Le but sera ici de présenter, de manière générale, l’impact qu’une séparation due à la détention d’un proche peut avoir sur le lien entre un parent et son enfant.

2.3.1.1 L’impact de la rupture sur les liens d’attachement

La détention d’un proche peut avoir plusieurs effets négatifs à la fois sur le parent et son enfant. Avant de présenter les effets potentiels d’une incarcération d’un parent ou d’un enfant sur le proche, il est important d’aborder l’impact de cette séparation sur les liens d’attachement précoce.

Comme vu précédemment, pour qu’un lien d’attachement se construise, il faut que la figure d’attachement concernée soit suffisamment présente et stable, qu’elle comprenne les besoins de l’enfant et qu’elle puisse les satisfaire (Bowlby, 1987 ; Zaouche-Gaudron, 2002). Une construction saine des liens familiaux est toujours nécessaire pour permettre à l’enfant d’avoir une représentation interne des images parentales suffisamment stables et sécurisées, d’avoir « suffisamment de présence de l’autre en soi » ; ceci lui permet également de se construire et de ne pas développer une dépendance envers ces derniers (Zaouche-Gaudron, 2002). Dans une situation de bon fonctionnement

familial, la séparation dite « normale » entre un parent et son enfant représente un passage ordinaire dans la vie d'un individu et il ne constitue pas un événement traumatique (Ainsworth, 1985 ; Zaouche-Gaudron, 2002).

Toutefois, il se peut que cette structuration des relations parentales subisse une rupture qui influence la qualité des liens d'attachement d'un enfant avec son parent (Parke & Clarke-Stewart, 2003). La notion de rupture renvoie à une connotation négative de « brisement », « d'enfoncement », d'une coupure non seulement physique, mais également psychologique, qui est la cause d'une profonde souffrance, d'une tristesse, d'un sentiment d'abandon et notamment d'une difficulté pour l'enfant à garder l'autre. Ce type de rupture amène à une autodestruction et à une destructuration de tous les membres de la famille (Zaouche-Gaudron, 2002). Il en suit un attachement qui devient insécure, ayant pour conséquence, non seulement des relations avec les autres pairs plus pauvres, mais également une diminution des capacités cognitives (Parke & Clarke-Stewart, 2003).

Pour cette raison, l'incarcération parentale influence négativement la sécurité de l'attachement. Une partie des proches manifeste souvent un désir de protéger les plus jeunes des informations relatives à la réalité de l'incarcération et des motifs de celle-ci, de peur que les enfants ne comprennent pas et en soient émotionnellement perturbés (Douris & Roman, 2014). Des explications honnêtes et claires ne leur sont donc pas transmises, ce qui ne leur permettent pas de savoir exactement ce qui est en train d'arriver à leur père, ou à leur mère (Kobak & Madsen, 2008). Il se peut que certains n'aient même pas connaissance du fait que leur parent se trouve en prison, à cause de mensonges, tels que « papa est à l'hôpital » ou « parti en voyage » (Zaouche-Gaudron, 2002). Ces dissimulations de la vérité peuvent engendrer une confusion et une déception ayant pour conséquence un changement de représentation du parent en détention dans la tête de l'enfant (Murray & Murray, 2010). Bien souvent les enfants se construisent alors une fausse image du parent de l'ordre du fantasme – un père héroïque, un père idéalisé, un père monstrueux -, avec pour conséquence des questionnements : « est-ce que mon parent pense toujours à moi ? M'a-t-il oublié ? », « quand vais-je pouvoir le revoir ? ». On peut se demander comment l'enfant peut ainsi se construire en tant que sujet, comme le « fils de » dans un contexte mensonger où la vérité est manipulée (Douris & Roman, 2014). Il est

très important de communiquer à l'enfant la vérité concernant l'incarcération tout en adoptant un discours qui correspond à son âge. De plus, la possibilité pour le parent détenu d'expliquer sa situation personnelle à son entourage doit être également communiquée et expliquée. De cette manière, la mise en place d'un certain nombre des dispositifs de soutien et d'accompagnement est possible et permet de travailler le lien et le maintien du lien parental (Douris & Roman, 2014).

2.3.1.2 Le maintien des relations : obstacles pratiques et organisationnels

L'emprisonnement parental constitue une disparition brutale de la figure paternelle ou maternelle pour l'enfant. Afin que cette disparition ne soit pas vécue de manière traumatique et que les relations parents-enfants puissent être maintenues dans ce contexte d'exclusion, le parent qui a la garde de l'enfant devrait le soutenir de manière constante. Il est important que ce parent non incarcéré aide l'enfant à travailler et à élaborer l'absence tout en continuant à se représenter positivement l'objet absent, par la réassurance et le soutien constants du parent présent (Zaouche-Gaudron, 2002). Comme l'avance Berger (1997), il s'agit pour l'enfant de continuer, avec le soutien de son parent présent, à faire exister en lui le parent absent comme une présence symbolique et à maintenir un lien en pensée, utilisable par le psychisme (Berger, 1997). Selon Bouregba (2007), les liens psychiques survivent à l'absence du parent et ne sont donc pas brisés par un manque de contact régulier avec ce dernier. La pensée seule suffit pour maintenir un lien entre l'enfant et son parent. A contrario, d'après Hairston (1991), le lien psychique par la pensée n'est pas suffisant puisqu'une présence régulière du parent est nécessaire au maintien des relations entre parents et enfants.

Pour cette raison, il se pose la question légitime de savoir si, dans les circonstances de l'incarcération d'un parent, la dimension symbolique permettant à l'enfant de continuer à faire exister son parent absent est suffisamment efficace pour réduire un impact traumatique (Zaouche-Gaudron, 2002). Un traumatisme constitue un choc pour les enfants, qu'il est difficile d'accepter et d'y donner un sens. Bien qu'une partie du psychisme de l'enfant

puisse être soulagée par des explications concernant la situation, il en reste qu'une autre partie ne peut envisager la séparation ; elle la refuse (Berger, 2003).

Le service pénitentiaire joue ici un rôle dans la favorisation du maintien des liens entre les détenus et leurs proches. Toutefois, les missions de la prison semblent être contradictoires (Solini, 2014 ; Touraut, 2015). D'une part, les espaces d'intimité mis à disposition des familles et des détenus pour se rencontrer doivent favoriser les possibilités de rapprochement et de préservation de la relation familiale. D'autre part, la prison doit s'assurer que les proches venant visiter ne constituent pas un facteur de risque pour la sécurité pénitentiaire et éviter une éventuelle complicité dans l'affaire (Touraut, 2015). C'est ainsi que l'exercice du maintien des liens familiaux devient difficile pour des raisons d'ordre pratique et organisationnel (Solini, 2014 ; Touraut, 2015).

Tout d'abord, les horaires et les procédures pour recevoir l'autorisation de visite de la part de l'établissement pénitentiaire rendent les rencontres compliquées (Murray, Farrington, & Sekol, 2012). Les heures de visite en prison sont fixes et ne correspondent pas toujours aux disponibilités des familles. Il se peut, en effet, que les horaires de visite coïncident avec les horaires scolaires ou ceux du travail, rendant une rencontre plus difficile à organiser (Parke & Clarke-Stewart, 2003). En outre, les règles à respecter, telles que la liste des colis autorisés lors des visites, à savoir le droit à un « colis d'entrée », le « délai et procédure pour le faire parvenir », le « poids et contenu autorisés » peuvent être une source de stress puisque ces indications primordiales ne sont pas communiquées directement aux familles. Les proches doivent se renseigner seuls sur les démarches administratives, perçues comme compliquées, incompréhensibles et différentes d'un lieu d'incarcération à un autre – préventive, établissement de haute ou de basse sécurité - (Parke & Clarke-Stewart, 2003). Une demande d'autorisation doit donc être faite même pour les objets, les dessins ou le cahier d'école que les enfants souhaiteraient apporter aux parents (Douris & Roman, 2014).

Par ailleurs, l'accueil des visiteurs par le personnel de l'établissement et les agents de détention est jugé très dur, puisque ces derniers doivent s'assurer, par exemple, de l'identité des personnes, contrôler le nombre d'individus ayant le droit d'entrer et éviter la contrebande de drogues (Solini, 2014). Les proches ont souvent l'impression d'être sujets à des interrogations qui reflètent la

suspicion quant à leur sincérité et décrivent un vécu d'humiliation causé par les surveillants (Ricordeau, 2012 ; Touraut, 2015). Lors des visites dans les parloirs habituels, il y a une absence d'intimité en raison de la présence d'autres familles ou d'enregistrements vidéo, qui découragent et inhibent les familles à rencontrer leur proche en prison (Parke & Clarke-Stewart, 2003 ; Christian, Mellow, & Thomas, 2006). De plus, il subsiste l'interdiction de se toucher pendant les visites. Ceci constitue un aspect traumatique pour les familles, surtout pour les enfants qui souhaiteraient recevoir de l'affection de leur parent (Christian, Mellow, & Thomas, 2006). Lors des parloirs familiaux, la famille est en présence d'une tierce personne de l'établissement pénitencier qui entend et écoute leurs échanges et fait obstacle au caractère privé de la relation familiale (Douris & Roman, 2014).

Un autre problème d'ordre pratique et organisationnel rendant le maintien des liens encore plus ardu est le manque de transports publics qui complique les trajets pour rendre visite à leur proche (Lanier, 1993). D'après Touraut (2009), plus la distance géographique à parcourir est importante, plus les risques de dissolution des liens familiaux semblent augmenter. Les contraintes de la mobilité géographique des familles constituent donc un réel obstacle (Touraut, 2009). Les problèmes liés aux ressources financières entrent également en ligne de compte lorsqu'il faut payer le trajet du domicile jusqu'à la prison (Lanier, 1993).

2.3.1.3 Le maintien des relations : obstacles personnels et psychologiques

Ainsi, il semblerait que les obstacles d'ordre pratique et organisationnel constituent une difficulté pour le maintien des liens familiaux. Du reste, il existe d'autres situations personnelles qui posent problème à la préservation des contacts entre les familles et les détenus.

Une première difficulté est le fait d'avoir un enfant qui ne sait pas encore lire et écrire, qui entrave la possibilité de communiquer au travers de lettres et qui complique l'établissement d'une relation précoce fondamentale pour le développement psychique du petit (Lanier, 1993). Ceci d'autant plus si l'enfant grandit et que l'incarcération du parent absent ne lui est pas communiquée (Lanier, 1993). De plus, certains parents préfèrent ne pas amener les enfants en

visite puisqu'ils considèrent que la prison n'est pas un endroit adéquat pour un enfant, qu'elle peut influencer négativement son comportement et que ce dernier risque de trouver les visites traumatisantes et pénibles (Parke & Clarke-Stewart, 2003 ; Murray, Farrington, & Sekol, 2012). Le contexte de visite est considéré inadapté pour les enfants. L'espace restreint et fermé du parloir, l'absence de jouets dans les parloirs dit « normaux », un manque d'aération, représentent un obstacle même à l'augmentation de la durée des visites d'une à deux heures (Douris & Roman, 2014). Les bébés ont de la difficulté à rester calmes lors des visites, il arrive qu'ils aient envie de dormir ou pas envie d'interagir avec leur parent en détention, ce qui rend les rencontres plus difficiles (Ricordeau, 2012).

D'ailleurs, les procédures de sécurité à l'entrée de la prison constituent une fatigue supplémentaire pour les proches (Ricordeau, 2012). De manière plus spécifique, les enfants venus en visite attendent une vingtaine ou une trentaine de minutes dans une salle mal entretenue, peu éclairée, où ils ne peuvent rien faire, ce qui reflète un manque de considération à leur égard (Ricordeau, 2012). Ils passent ensuite par la sécurité, le détecteur de métal, ce qui peut faire peur aux plus petits qui ne comprennent pas les démarches et les procédures du système carcéral (Murray, Farrington, & Sekol, 2012). Le parent présent joue donc un rôle essentiel dans le soutien à l'enfant et également dans le maintien du lien intrafamilial. Il est d'ailleurs important qu'il n'y ait pas de « gatekeeping » maternel qui péjore la qualité des liens familiaux et qui empêche un contact avec le prisonnier (Delens-Ravier, 2006 ; Favez, Frascarolo-Moutinot, & Tissot 2014).

Finalement, la relation entre les parents et leurs enfants peut également être compromise dans le cas où un parent ou un enfant est atteint d'une maladie psychique. Le poids d'un proche souffrant de trouble mental en prison est une source de grand stress et de détresse, puisque les parents et les enfants considèrent que la prison ne constitue pas le lieu de soin et d'accueil approprié pour ce genre de cas (Senon & Manzanera, 2005 ; Roelandt, 2009). La présence des personnes ayant des maladies psychiques en prison est en constante évolution et elle va de pair avec une majeure préoccupation et un questionnement sur la pertinence d'une prise en charge en milieu carcéral (Senon, 2004). Les services de psychiatrie au sein de l'Institution pénitentiaire n'ont pas nécessairement les moyens adéquats pour la prise en charge des détenus

présentant des troubles mentaux aigus (Senon & Manzanera, 2005). Le trouble mental que présente le détenu risque alors de se péjorer, à cause du manque de soins adéquats et nécessaires à ses besoins, ce qui se répercute sur l'état psychologique de la famille (Site web de la Fondation GRAAP, 20.03.18). Les parents d'un enfant atteint d'une schizophrénie et se trouvant en prison ont souvent le sentiment de l'abandonner, de lui faire du mal, de ne pas savoir quel soutien lui apporter, comment lui donner de l'espoir, ce qui génère un profond sentiment de culpabilité et d'impuissance (Site web de la Fondation GRAAP, 20.03.18).

2.3.2 Impact de la détention d'un parent sur son enfant

Pour bien saisir les enjeux qui sous-tendent cette étude, il nous paraît indispensable d'illustrer concrètement les effets qui peuvent surgir sur le vécu émotionnel, social et cognitif de l'enfant suite à l'emprisonnement du parent. Ces répercussions, qui peuvent varier et dépendre de différents facteurs, seront présentées ci-dessous.

2.3.2.1 Facteurs modulateurs des effets de la détention

Afin de bien cerner les effets concrets de l'emprisonnement du parent sur l'enfant, Parke et Clarke-Stewart (2003) attestent qu'il est judicieux de considérer plusieurs facteurs susceptibles de moduler les impacts sur le bien-être et sur le développement psycho-affectif de l'enfant.

Premièrement, il est important de considérer l'âge et le sexe des enfants au moment de l'incarcération du parent et de connaître la place que chacun occupe dans la famille, ainsi que leur capacité à gérer les angoisses de séparation (Zaouche-Gaudron, 2002 ; Parke & Clarke-Stewart, 2003). Les aînés, par exemple, pourraient avoir le sentiment de devoir assumer la responsabilité de protéger les plus petits de la famille (Murray, 2007) puisqu'ils auraient une meilleure capacité à gérer la perte brutale dûe à la disparition brusque du parent incarcéré (Zaouche-Gaudron, 2002). Les garçons et les filles peuvent ressentir la même souffrance suite à l'incarcération parentale, mais l'expriment souvent

de manières différentes. Les garçons ont plus tendance à manifester des problèmes de comportements d'externalisation par de l'agitation, de l'impulsivité, une certaine agressivité verbale et/ou physique dirigée vers les adultes ou à l'égard des pairs, ou par un manque d'obéissance et de respect des limites que les parents leur fixent. Les filles, en revanche, présentent en prévalence des comportements d'internalisation, tels que des sentiments dépressifs et anxieux, un manque de confiance en soi, des pleurs, des renfermements sur soi et des tendances plus solitaires (Parke & Clarke-Stewart, 2003).

Deuxièmement, la situation familiale avant l'incarcération et la qualité des liens entre les parents et leurs enfants sont à considérer (Zaouche-Gaudron, 2002 ; Parke & Clarke-Stewart, 2003). Selon Johnston (1995), il y a des différences entre les pères ayant vécu avec leurs enfants plus de six mois avant l'incarcération et les pères absents. Par rapport aux autres, les pères présents et ayant de bons rapports avec leur enfant ont plus de chance d'arriver à maintenir une relation durant leur peine d'emprisonnement (Johnston, 1995). Cela signifie que plus l'attachement du père à son enfant avant l'emprisonnement est fort et de qualité, plus la séparation est vécue douloureusement. Toutefois, leur bonne relation sert de facteur protecteur pour aider l'enfant à faire face à la perte temporaire du parent (Martin, 2001). Le sentiment d'être aimé et de continuer à être aimé même dans les circonstances d'emprisonnement du parent favorise donc une meilleure gestion émotionnelle (Zaouche-Gaudron, 2002).

Au contraire, si la situation familiale avant l'incarcération est difficile et caractérisée par une période d'instabilité, avec des allers et retours du parent, une absence complète du parent, des abus sexuels ou des conflits familiaux et conjugaux, la relation familiale parent-enfant sera plus facilement compromise (Parke & Clarke-Stewart, 2003). Les enfants, étant habitués à l'absence fréquente du père, ont déjà expérimenté la séparation et la distance avec ce dernier. Ainsi, la rupture sera vécue moins douloureusement, mais la possibilité de récupérer des rapports familiaux sera plus difficile à réaliser (Cunningham, 2001).

Troisièmement, une pensée récurrente suite à l'incarcération du parent est de savoir qui prendra soin des enfants en l'absence du parent à la maison (Parke & Clarke-Stewart, 2003). La réponse à cette question peut varier en

fonction du sexe du parent incarcéré (Murray & Murray, 2010). En effet, avant l’incarcération du père par exemple, la mère prenait habituellement soin de l’enfant et continue à assumer la responsabilité des soins de l’enfant une fois l’homme parti en prison (Murray, Farrington, & Sekol, 2012). Cela n’est pas toujours le cas pour le père. Lorsqu’il s’agit de l’incarcération de la mère, il est plus probable que le père ait été absent et que la prise en charge des enfants incombe à d’autres membres de la famille ou d’autres proches (Parke & Clarke-Stewart, 2003). Par ailleurs, le ressenti émotionnel et psychologique de l’enfant dépendra de la personne qui le prend en charge (Murray & Murray, 2010). Plusieurs études ont montré que lorsque la grand-mère s’occupe de l’enfant, le rapport entretenu entre elle et la mère de l’enfant est souvent caractérisé par un mélange de sentiments négatifs composé de tension, colère ou déception. Cette situation risque de compliquer la bonne prise en charge éducative de l’enfant, vu le manque de collaboration et de coopération entre les deux qui peut amener à un conflit familial péjorant les visites et empêchant le maintien de la relation familiale (Parke & Clarke-Stewart, 2003).

Enfin, la présence d’un support psychologique, émotionnel ou physique pour les familles, couplé à un soutien réciproque entre les membres, influence la manière dont les enfants ou adolescents réagissent à cette séparation. Cela leur permet d’atténuer les effets de la prison, ainsi que la nature des troubles qui s’ensuivent (Bouregba, 1991 ; Murray, Farrington, & Sekol, 2012).

2.3.2.2 Répercussions émotionnelles, cognitives et sociales

L’incarcération d’un parent constitue un moment de grand bouleversement dans la vie familiale d’un enfant. Au niveau des *effets négatifs* d’une détention d’un des parents sur l’enfant, l’âge au moment de la séparation constitue un facteur de risque sur plusieurs domaines du développement et de maturation de l’enfant (Zaouche-Gaudron, 2002). De manière générale, lors des premières années de vie, l’incarcération d’un parent risque non seulement de perturber le développement sociocognitif futur de l’enfant, mais également de perpétuer ses difficultés (Zaouche-Gaudron, 2002). La formation du lien affectif avec le père ou la mère sera, de même, compromise en raison d’une perte des repères affectifs et relationnels (King, 2002 ; Weissgerber, 2006). En ce qui

concerne les problèmes rencontrés dans les trois premières années de vie, on trouve, par exemple, des difficultés langagières, relationnelles et motrices, ainsi que des troubles de l'alimentation et du sommeil. Certains enfants en bas âge peuvent même avoir des troubles alimentaires en lien avec un déséquilibre dans la régulation de la prise des aliments ; les enfants n'arrivent, par exemple, pas à rester calmes et attentifs lors des repas. Il se peut également que les enfants perdent l'appétit et ne ressentent pas le besoin de manger (Parke & Clarke-Stewart, 2003). Des comportements régressifs, tels que l'incontinence nocturne, la succion du pouce ou l'agrippement à un « doudou » peuvent également en être la conséquence (Zaouche-Gaudron, 2002).

Ensuite, lors de la phase œdipienne, l'enfant peut réagir négativement avec des symptômes internalisés, à savoir un sentiment de grande culpabilité, de honte, des troubles anxieux, ou même de retrait ou d'hypervigilance. En effet, il peut être convaincu que la disparition brutale du parent du même sexe dont il souhaitait l'éloignement, a disparu réellement et à cause de lui (King, 2002 ; Parke & Clarke-Stewart, 2003). Cette situation provoque une profonde angoisse : celle de ne plus être aimé ou de n'avoir été suffisamment capable pour garder son parent à la maison, ce qui engendre une insécurité permanente (Zaouche-Gaudron, 2002). L'enfant vit le deuil d'un mode de vie qui a soudainement changé (Weissgerber, 2006).

De manière générale, la survenue de l'incarcération parentale est un moment souvent brusque et inattendu pour les enfants qui génère de l'angoisse, de l'indignation ainsi qu'une incrédulité (Touraut, 2015). Pour Kobak et Madsen (2008), si ce moment de séparation dû à l'emprisonnement n'est pas préparé et anticipé par les enfants, ces derniers présenteront une difficulté majeure à gérer la situation, à s'orienter parmi les événements imprévus qui les entourent ainsi qu'à considérer le parent comme une personne responsable, disponible et comme figure de protection ; ceci aura un impact sur la confiance envers le parent concerné (Kobak & Madsen, 2008 ; Murray, Farrington, & Sekol, 2012). Les enfants ressentent de l'anxiété et de l'angoisse engendrées par le manque de connaissances du système carcéral concernant le procès, la durée de l'emprisonnement, les avancées du dossier d'instruction et les procédures qui suivront, ce qui rend difficile la planification des projets futurs (Kobak & Madsen, 2008).

Plus tard, durant la période de latence entre 6 et 12 ans, avant l'entrée dans la puberté, le processus d'autonomisation de l'enfant peut être entravé et ce dernier peut peiner à se faire une place parmi ses pairs (Zaouche-Gaudron, 2002). La présence d'un stress traumatique intense et aigu accompagné de troubles du comportement sont également constatés (Granzotti, 2007). Dans ces conditions, l'enfant vit très mal l'incarcération du parent, mais leur relation peut se poursuivre si le parent rassure son enfant en lui promettant que leur relation continuera une fois qu'il sera libéré et que leur vie familiale sera revenue à la normale. Cela motive les enfants à maintenir des relations familiales et à s'investir dans la planification d'un avenir commun (Christian, Mellow, & Thomas, 2006).

Selon Robertson (2008), lorsque les relations familiales avant l'incarcération sont bonnes, la libération du parent constitue un moment de grand soulagement et de joie pour les enfants qui ont, en principe, peur que la fin de la détention n'arrive jamais. Avant le moment de la remise en liberté, les enfants doivent commencer à se réadapter à un retour du parent et doivent se préparer à une réinsertion en famille qui réponde à ses besoins (Robertson, 2008). L'attente de la sortie fait souvent l'objet de plusieurs fantasmes (Touraut, 2013). Une inquiétude concernant le retour à la vie quotidienne après une longue séparation et des craintes quant aux potentielles difficultés à rétablir une relation sont également présentes (Robertson, 2008). En cas de violence familiale, la remise en liberté est un sujet d'angoisse pour ce qui est de l'avenir de la famille. La sortie préoccupe également en termes de comportements futurs du proche et engendre la peur d'être déçu si les promesses faites ne sont pas maintenues (Christian, Mellow, & Thomas, 2006).

Une des autres grandes difficultés que peuvent vivre les enfants pendant la détention du parent est la discrimination et la stigmatisation à l'école. Ces dernières peuvent varier en fonction de la nature du délit et de la peine infligée au parent arrêté, des articles dans les médias, ainsi que du degré de connaissance de l'entourage, mais surtout de l'éducation donnée aux enfants des familles vivant à proximité (Robertson, 2008). Il paraît évident que les enfants confrontés à un délit de haute gravité, tel qu'un homicide, sont plus fortement exposés à une stigmatisation que ceux confrontés à un délit mineur (Robertson, 2008). Les enfants ne savent pas comment expliquer aux autres la raison pour laquelle le

parent incarcéré ne vient pas les voir aux matchs de foot ou aux soirées organisées par l'école, par exemple. Ils sont sujets aux regards réprobateurs des copains engendrant des difficultés à assumer la détention de leur parent auprès des autres camarades qui les catégorisent comme étant des « fils de criminels » (Murray & Murray, 2010 ; Murray, Farrington, & Sekol, 2012). Les enfants à l'école peuvent être sujets à des insultes qui mènent à une pression psychologique considérable et à une souffrance importante provoquant non seulement des difficultés scolaires mais également un désir de changer d'école (Murray, 2007). L'école, constituant une grande partie du quotidien des enfants, a par conséquent une influence importante sur leur état psychologique. Dans cette situation, certains enfants se replient sur eux-mêmes, peuvent demander une certaine discrétion à leur parent incarcéré et mentent aux autres camarades. Ceci par crainte de dévoiler ce qui leur est arrivé et de révéler ce lourd secret familial perçu comme difficilement compréhensible par autrui (Robertson, 2008 ; Douris & Roman, 2014).

Ensuite, durant l'adolescence, l'incarcération d'un parent provoque chez certains jeunes un sentiment de honte d'être l'enfant d'un détenu, de la colère et de l'agressivité liées à un sentiment d'impuissance face aux procédures judiciaires et d'un manque de contrôle concernant cette situation qui les dépasse et sur laquelle ils ne peuvent pas agir (Cunningham, 2001 ; Robertson, 2008). À cela s'ajoute un refus de cette condition et un grave sentiment de solitude, d'abandon, de blessures narcissiques, de culpabilité qui amènent les adolescents à vivre la faute de leur parent incarcéré et à ressentir une profonde tristesse ainsi qu'une détresse pour une sanction qui leur a été imposée sans pour autant en être véritablement responsables (Cunningham, 2001 ; Zaouche-Gaudron, 2002). Par ailleurs, le silence ou l'absence de discours à ce sujet constitue une épreuve encore plus douloureuse pour l'adolescent, chez qui l'accès à l'aide ou la possibilité de parler de ses ressentis est limitée (Robertson, 2008).

Lors de cette période, les comportements dysfonctionnels et le stress traumatique dûs à la séparation peuvent s'intensifier pour certains adolescents et les amener à tomber dans des conduites à risques (King, 2002), qui seront présentées dans le chapitre suivant.

2.3.2.3 Perspectives de conduites à risque à l'adolescence

Zaouche-Gaudron (2002) affirme qu'il est légitime de se demander ce que deviendront les enfants de détenus dans l'avenir. Ayant vécu une souffrance importante suite à l'éloignement du parent en prison, l'enfant est susceptible de développer des conduites à risque dans son futur.

D'après Robertson (2008), les adolescents risquent d'afficher de moins bonnes perspectives d'avenir comparé aux autres enfants et de manifester des conduites d'opposition qui échappent aux réseaux de formation et d'emploi. Ces derniers peuvent devenir hétéro-agressifs envers ceux qui les provoquent, adoptant ainsi une attitude provocante et dénigrante même envers des figures d'autorité. Ils rejettent tout ce qui est loi et règles et n'ont plus de respect à l'égard de la société. Ces adolescents vont alors s'identifier au côté « mauvais » et « dangereux » de leur parent détenu, faisant preuve de comportements antisociaux risquant de les faire glisser vers la criminalité et la délinquance juvénile, ce qui constitue un péril pour leur entourage (King, 2002).

Par ailleurs, selon Woodward (2003), il semblerait que les enfants de détenus ont un risque cinq à six fois plus élevé de devenir des criminels et d'être incarcérés à leur tour que les enfants de parents non détenus. Les comportements agressifs, antisociaux et délinquants caractérisent majoritairement les garçons. Les filles, en revanche, ont plus souvent tendance à avoir des difficultés scolaires, des difficultés d'attention, des rapports sexuels précoces à risque, ou alors de se marier tôt.

Pour Granzotti (2007), une possible explication de cette augmentation de prévalence des enfants d'ex-détenus ou de détenus avec des problèmes de discipline pourrait s'expliquer par une conscience majeure de la situation de la part de l'adolescent : celle-ci susciterait une forte rage avec un besoin d'externalisation par la violence. Une autre interprétation de l'apparition des conduites à risque chez les enfants de détenus proposée par Granzotti (2007) est le souhait de garder, au travers des comportements déviants, un lien inconscient avec le parent en prison sur le plan de l'imaginaire et de l'identification.

2.3.2.4 Répercussions économiques et restructurations familiales

L'incarcération parentale est la cause non seulement de difficultés au niveau émotionnel, social et cognitif, mais provoque également, comme nous allons bientôt le voir, des répercussions au niveau économique et financier. À première vue, cet effet semble plutôt concerner les adultes. Toutefois, comme la prison a une influence négative d'un point de vue économique, l'incarcération va ensuite avoir des effets sur la maturation et l'émancipation de l'enfant et de l'adolescent.

D'après Touraut (2009), les visites régulières en prison impliquent des charges non négligeables et coûteuses, non seulement en termes d'argent mais également de temps. Les proches en visite ont la possibilité d'amener chaque mois des colis contenant de la nourriture, de l'argent ou même des habits. Ils peuvent également se charger de payer les frais d'avocat, l'envoi de mandats, les remboursements des parties civiles ainsi que les appels téléphoniques que le détenu fait à l'intérieur de la prison. Tout ceci constitue un coût financier important que certaines familles ne sont pas en mesure d'assurer. Comme avancé par Christian, Mellow et Thomas (2006), à cela s'ajoutent les coûts en temps, les longs trajets, les renoncements d'aller à l'école pour voir « papa au parloir » et la fatigue physique et psychique qui en est une conséquence.

En outre, Aubusson De Cavarlay (1985) montre que les proches des détenus sont souvent d'origine modeste et ils sont confrontés à un taux de chômage plus conséquent par rapport au reste de la population. Dans son article, Aubusson De Cavarlay (1985) met en avant le fait que les détenus « sans profession », appartenant à une classe sociale défavorisée, sont les plus souvent condamnés à un emprisonnement ferme, tandis que la classe « bourgeoise » peut garantir le paiement d'amendes et profite « des peines de substitution » (p. 20). Il y a un impact sur les enfants, puisque la famille appartient depuis le départ à un contexte socio-économique défavorisé. Aubusson De Cavarlay (1985) avance le risque de péjoration jusqu'à la précipitation de la famille dans une plus grande pauvreté. Cette condition va souvent forcer l'enfant ou l'adolescent à grandir plus vite et à se débrouiller tout seul pour chercher un travail et aider économiquement la famille (Touraut, 2009).

Christian, Mellow et Thomas (2006) affirment que même si avant la détention le parent détenu avait une profession et parvenait à contribuer au revenu du ménage, son emprisonnement constitue une perte économique non négligeable. Ce faisant, il arrive que l'adolescent se voit dans l'obligation d'arrêter ses études pour se mettre à travailler et à compenser la perte de revenu du parent incarcéré (Robertson, 2008). À son tour, cela pourrait inciter le jeune à assumer de nouveaux rôles, à se parentifier et donc, à prendre les rênes et la place qu'occupait le père dans la famille, pour soutenir l'autre parent fragile, resté seul et démuné (Christian, Mellow, & Thomas, 2006 ; Robertson, 2008). Les adolescents ressentent le besoin d'aider la mère à la maison et de se montrer forts, en cachant leurs sentiments de tristesse, pour ne pas constituer un poids à la souffrance qu'elle peut éprouver (Christian, Mellow, & Thomas, 2006). La situation de détention d'un parent peut amener un renversement générationnel et un renversement du point de vue de l'expérience de la parentalité du parent détenu. L'enfant va non seulement prendre les rênes et la place du parent détenu, mais aussi se soucier de la santé et du quotidien de l'autre parent en prison : alimentation, sommeil, relations avec les autres détenus et le personnel (Douris & Roman, 2014).

L'incarcération d'un des deux parents cause non seulement une perte économique, mais aussi un changement dans la composition et la structure familiale. Plus précisément, la famille se voit très rapidement restreinte en raison de l'absence du parent incarcéré à la maison. Souvent, il s'agit du père qui va laisser sa femme seule en charge de ses enfants. Cette dernière devra accomplir seule les différentes tâches domestiques et éducatives en plus des tâches accomplies jusque-là par son mari, comme par exemple, les trajets pour la famille (Touraut, 2014). Elle se retrouve avec beaucoup de responsabilités, plus d'indépendance avec des rôles différents à assumer et doit également s'occuper du mari en prison (Christian, Mellow, & Thomas, 2006). Ceci peut constituer une source de dévalorisation pour le détenu qui se sent, dans cette situation, inférieur et rabaissé non seulement à cause de la honte pour le délit commis, mais aussi puisqu'il ne peut plus contrôler ses tâches masculines et ses fonctions parentales, ce qui lui fait perdre sa fierté (Touraut, 2009). Par conséquent, l'appropriation par les femmes des tâches masculines devient la cause de tensions conjugales puisque le parent détenu peut parfois manifester un contrôle

excessif sur la capacité du conjoint à prendre correctement soin de leur enfant. Le détenu peut reprocher à sa femme sa manière d'éduquer leur enfant, sa façon de l'habiller ou ses permissions données pour sortir le soir. Ces remarques peuvent peser sur sa fonction maternelle et créer une ambiance émotionnelle instable pouvant ensuite avoir un impact sur le vécu émotionnel et psychologique de l'enfant (Wright & Seymour, 2000).

Finally, les parents peuvent également mettre fin à leur relation de couple en raison de la charge économique et financière élevée des trajets depuis le domicile jusqu'à la prison. Le parent vivant seul avec l'enfant a des difficultés à rendre régulièrement visite au détenu de par son coût onéreux et le temps nécessaire pour s'y rendre. Cela devient une source de fragilisation des liens familiaux et l'encourage à cesser sa relation avec le détenu (Touraut, 2009). L'ensemble de ces raisons font que la situation est difficile à supporter pour les visiteurs. De plus, le délit commis par le parent incarcéré peut être considéré comme intolérable par son conjoint. Il y a une incompréhension, une désillusion et un sentiment de trahison en ce qui concerne le délit commis, ainsi qu'une incapacité à retourner avec le conjoint une fois libéré. Les femmes peuvent se demander « est-ce que je pourrais continuer à aimer mon mari malgré tout ? » (Hairston, 1991).

Enfin, comme avancé par Ricordeau (2012), bien que la répétition des trajets vers la prison et des procédures de visites devienne routinières et connues, les proches ne peuvent jamais s'y habituer et vivent une « épreuve » continue. La peine constitue un moment stressant, long, voire interminable, pendant lequel le manque du proche engendre une souffrance insupportable et douloureuse qui empêche aux proches de poursuivre leurs relations familiales et peut tantôt amener les conjoints à mettre un point final à leurs rapports conjugaux et à divorcer (Hairston, 1991 ; Touraut, 2009). Le divorce génère souvent un souci profond et un désespoir chez les enfants en plus de la tristesse liée à l'éloignement du parent incarcéré (Robertson, 2008). Comme avancé par Schekter (2010), lorsque le couple conjugal cesse d'exister et que les liens avec le conjoint en prison sont rompus, l'enfant se trouve privé des visites au parloir et les contacts avec son parent sont interrompus. L'intérêt de l'enfant est donc mis de côté.

2.3.2.5 Effets positifs de la prison

Même si, dans la plupart des cas, les réactions des enfants suite à une incarcération parentale sont négatives et ont plus souvent tendance à amener à de futures conduites à risque, il est important de montrer que dans ces conditions difficiles tous les individus ne réagissent pas de la même manière et que chaque enfant est un être à part. D'après Dannerbeck (2005), certains pourront faire semblant que rien ne s'est passé et que le père est parti pour des raisons professionnelles ; ils préfèrent donc être dans le déni. D'autres pourront préférer se confier à une personne qu'ils estiment proche et fiable. Enfin, d'autres encore pourront garder pour eux leur situation personnelle, se renfermer et se replier sur eux-mêmes en évitant de parler de l'emprisonnement à qui que ce soit (Dannerbeck, 2005).

Dannerbeck (2005) affirme que, dans certaines situations familiales, l'institution carcérale représente une ressource ayant des *effets positifs* pour les enfants. En premier lieu, il est possible pour l'enfant de pouvoir mener une vie plus stable et plus facile à gérer, dans le cas où le parent était violent et maltraitant envers la famille (Dannerbeck, 2005 ; Rosenberg, 2009). En deuxième lieu, il y a des situations où l'enfant est même considéré comme un héros s'il a un lien avec le monde criminel, que ce soit pour un parent en prison ou pour avoir été en prison (Dannerbeck, 2005).

Par ailleurs, les visites en prison, devenant partie intégrante de la vie familiale, peuvent être positives car elles permettent de réduire les angoisses de perte et de séparation des enfants et des parents. Les parloirs permettent aux enfants de comprendre que leurs parents en prison ne les ont pas oubliés, mais qu'ils les aiment toujours et qu'ils tiennent à cœur leur santé, leur joie et leur vie (Johnston, 1995). Cela leur permet également de se rassurer quant au bien-être du parent en prison et de ressentir moins de tristesse, de rage et de préoccupation (Parke & Clarke-Stewart, 2003). « Les principaux avantages des visites sont de resserrer les relations, regarder ses proches grandir, comment ils ont changé, être capable de s'aimer l'un l'autre » (Datesman & Cales, 1983, p. 147, cité par Parke & Clarke-Stewart, 2003).

En plus des parloirs, les détenus ont la possibilité d'effectuer des appels téléphoniques. Grâce au téléphone, les familles ont le moyen de communiquer

de manière immédiate et rapprochée, d'entendre les nouvelles de la personne quasiment en direct et de préserver les liens parentaux (Douris & Roman, 2014). Le contact téléphonique est pour certains préférable aux visites, puisqu'il permet de garder le lien, tout en préservant l'enfant d'une possible influence négative du monde carcéral (Douris & Roman, 2014).

Pour Ricordeau (2012), les moments de rencontre avec le proche en prison sont positifs pour le maintien des liens conjugaux entre les parents de l'enfant. Plus particulièrement, les femmes rendant visite – avec leur enfant - à leur mari ou conjoint tiennent à cœur leur image personnelle. Elles se maquillent et s'habillent joliment pour montrer qu'elles sont en forme, mais surtout pour se faire belles pour leur conjoint. Il existe parfois une certaine compétition entre les femmes qui souhaitent être « les plus belles du parloir » et éviter que leur mari ou conjoint soit distrait par la beauté d'une autre femme. Ce comportement les incite donc à prendre soin d'elles, à être propres, à vouloir maintenir leur image sexuelle vivante et à vivre les visites en prison positivement, arrivant même à se sentir comme aux premiers rendez-vous (Ricordeau, 2012).

Ainsi, les visites présentent quelques avantages pour le maintien et la préservation du lien familial et conjugal. Ceci réduit les difficultés après la libération du détenu et facilite la réinsertion de ce dernier dans la communauté et dans sa famille (Parke & Clarke-Stewart, 2003).

2.3.3 Impact de la détention d'un enfant sur les parents

Il existe également des situations où les parents ont un enfant en prison et se trouvent donc confrontés à cette réalité intense et difficile. Les parents des détenus sont eux aussi des victimes oubliées par la société, le manque de littérature à ce sujet en témoigne également. Le but sera maintenant de présenter les répercussions émotionnelles, sociales et cognitives qui touchent les parents faisant face à la séparation brutale d'un enfant incarcéré.

2.3.3.1 Répercussions émotionnelles et cognitives

Le fait d'être le parent d'un détenu peut avoir plusieurs répercussions *néglatives* sur le vécu émotionnel, social et cognitif. Au niveau émotionnel et cognitif, il peut y avoir, par exemple, des sentiments de crainte et de peur que l'enfant puisse être une personne mauvaise puisqu'il ou elle a eu des comportements hétéro-agressifs envers autrui, des sentiments de culpabilité pour avoir mis au monde une personne qui a fait du mal à autrui et de dévalorisation de ne pas avoir été capable de donner une meilleure éducation à son propre enfant (Crawford, 2003). Les parents peuvent se poser beaucoup de questions comme par exemple : « qu'est-ce que je n'ai pas vu ? Qu'est-ce que je n'ai pas fait ? Qu'est-ce que j'aurais pu faire pour qu'il ou elle ne se trouve pas dans cette situation ? ». Le père et la mère vont, dans la plupart des cas, s'attribuer la responsabilité du crime commis par leur enfant et vont donc internaliser les causes du délit. Les visites peuvent engendrer un sentiment de peur et plus précisément une inquiétude d'un comportement potentiellement inadéquat du détenu lors des rencontres qui pourrait causer une détérioration de ses conditions d'incarcération (Touraut, 2015).

Comme avancé par Crawford (2003), cette lourde situation amène les parents de l'enfant détenu à éprouver des difficultés au niveau de leur santé psychique. Les parents peuvent vivre des difficultés de l'ordre de la dépression ou un syndrome de stress post-traumatique avec une symptomatologie plus spécifique, tels que des retours sur les délits ou sur l'arrestation. Ils peuvent avoir tendance à ruminer et à avoir des pensées répétitives concernant le passé, afin de trouver une explication et des réponses à cette situation carcérale et à un avenir qui reste incertain (Crawford, 2003). Ricordeau (2012) affirme, en effet, qu'après les visites, les parents se sentent épuisés émotionnellement et de mauvaise humeur. Ils fondent parfois en larmes lorsqu'ils sont hors du parloir, pour ne pas inquiéter ou perturber le proche inculpé. Crawford (2003) avance que quelques parents témoignent de problèmes de santé psychique et mentale accrus se manifestant par un rythme du sommeil et / ou un comportement alimentaire modifiés. D'autres en arrivent à consommer des drogues ou de l'alcool, voire même commencer à fumer du tabac, afin de réduire le stress et l'anxiété qu'ils vivent depuis l'incarcération de leur enfant (Crawford, 2003).

À toutes ces préoccupations et difficultés, Beer et Gravier (2006) ajoutent qu'une inquiétude pour la santé physique du détenu s'accroît qui, comme les autres personnes à l'extérieur, risque de rencontrer des affections somatiques courantes, tels que des atteintes du système articulaire – dorsolombalgies, douleurs arthrosiques -, des troubles de la digestion – hémorroïdes, côlon irritable -, des maladies infectieuses – hépatite B et C chronique, VIH asymptomatique, Sida -, des problèmes de respiration – bronchite chronique, asthme -, des lésions traumatiques, ou encore des troubles du métabolisme – obésité, diabète –.

D'après Ricordeau (2012), un autre effet possible de la détention d'un enfant sur le parent peut être une altération de la perception temporelle. Le temps est perçu comme long et routinier lors des trajets vers la prison ou lors de l'attente d'une prochaine visite. Au contraire, le temps peut être perçu comme très rapide lors de visites chronométrées, comme avancé par Touraut (2015). Certaines familles se plaignent par conséquent d'employer trop de temps pour les trajets vers la prison pour uniquement quarante-cinq minutes de visite (Touraut, 2009 ; Ricordeau, 2012). La durée des parloirs s'avère d'une grande insuffisance (Douris & Roman, 2014). Lorsque les motifs de l'incarcération et le crime commis sont des thèmes « tabous » pour le détenu qui ne peuvent pas être abordés dans l'échange, les visites sont perçues comme interminables et ennuyeuses puisque les proches n'ont pas assez d'arguments à discuter (Ricordeau, 2012). De plus, lors des trajets pour se rendre à la prison, la crainte de ne pas arriver à temps au parloir peut survenir et donc de perdre l'opportunité à la fois de rencontrer son enfant et du temps pour essayer de le voir sans pour autant avoir pu y rentrer (Touraut, 2009). Les règles pénitentiaires concernant les visites sont strictes : les retards se traduisent souvent par un refus de parloir (Douris & Roman, 2014).

Par ailleurs, selon Ricordeau (2012), les familles ressentent un profond sentiment de solitude et de tristesse qui est perçu de manière plus intense lors des jours de fête. Noël représente un des jours où la sensation d'absence est la plus cruelle, amenant quelques fois certains parents à vouloir se promener devant les portes de la prison où leur enfant est incarcéré pour « chercher cette sensation », pour vivre avec lui ce moment et ne pas l'abandonner.

King (2002), en outre, atteste que dans certaines situations, comme observé chez les enfants des détenus, les parents ressentent le besoin d'externaliser cette tristesse intérieure ainsi que la rage provoquée par l'incarcération de leur enfant par un comportement agressif et hostile envers autrui ou même, dans les cas les plus difficiles, à afficher des tendances asociales ou criminelles. Il se peut que, pour certaines familles, la situation carcérale soit trop difficile à assumer et à supporter psychologiquement non seulement lors de l'exécution de la peine, mais aussi lors de l'attente d'une visite. Touraut (2013) affirme qu'avant le parloir les proches sont souvent très inquiets de l'humeur de l'autre et ils ne cessent de penser à ce qu'ils doivent lui dire. À la fin de la visite, les proches peuvent continuer à se soucier de la dureté de la vie carcérale dans laquelle le détenu se trouve confronté. Ils redoutent l'état de santé psychologique du détenu arrivant parfois même à se soucier des possibles violences que le détenu peut s'auto-infliger. Les parents peuvent également se soucier des agressions de la part des autres détenus et des mauvaises interventions de sécurité et de protection par le personnel de surveillance. L'état de santé du proche est donc une préoccupation constante (Touraut, 2013).

2.3.3.2 Répercussions sociales

Finalement, l'incarcération d'un proche a aussi des implications dans le domaine social. Comme les enfants de parents arrêtés, les parents des détenus sont eux aussi victimes de stigmatisation, de mise à l'écart par la société et sont sujets aux regards négatifs d'autrui (Robertson, 2008). Il se peut que les parents soient vus comme mauvais par nature et même coupables envers la société, du fait qu'ils ont échoué dans leur fonction parentale (Cunningham, 2001). Les parents peuvent vivre le sentiment d'être accusés de complicité ou même jugés responsables des actes commis par leur enfant. Ils sont étiquetés et associés à l'image de personnes sans culture, vulgaires, avec un manque d'éducation, ou même des « cas sociaux » (Touraut, 2015). Ils vivent, par conséquent, une marginalisation et une exclusion de la part de leur environnement social, qui au lieu de soutenir la famille ayant besoin d'accompagnement et d'écoute, s'en éloigne (Bouchard, 2007). Cela s'explique par une méconnaissance de l'ambiance carcérale qui fait que les autres familles se distancent puisqu'elles

ressentent une préoccupation et une peur générale d'entrer en contact avec les proches d'un détenu, par peur de contagion et de mise en péril (Robertson, 2008).

À la stigmatisation vécue par les parents du détenu s'ajoute un fort sentiment de honte qui fait que les familles n'osent pas demander de l'aide à autrui, par crainte de recevoir des jugements dépréciatifs et accusatoires ainsi que d'être perçus comme des criminels uniquement parce qu'ils rendent visite à leur proche en prison. Cela engendre des sensations de malaise général (Cunningham, 2001). Les parents des détenus peuvent alors refuser un soutien quand il est présent et cherchent à dissimuler leur situation à l'entourage afin de maintenir leur propre image ainsi que leur image familiale (Touraut, 2009). Ces familles se voient donc forcées de porter un poids et un lourd secret qui les amènent à se renfermer dans leur souffrance et à se replier sur elles-mêmes, désirant parfois quitter leur environnement social (Murray, Farrington, & Sekol, 2012).

Les familles vivent le poids d'être les proches d'un détenu. Cependant, elles ne sont pas les seules à vivre une stigmatisation. Les détenus en prison la vivent eux aussi, en fonction du délit commis, d'un jugement de la part des autres et peuvent être étiquetés comme « pointeurs » ou « infanticides ». Ceci engendre une angoisse de rencontrer les autres détenus lors des douches, des ateliers ou des activités sportives, puisqu'ils pourraient leur faire du mal et être violents physiquement et verbalement (Rostaing, 2011). Les familles se soucient donc de la sécurité de leur proche incarcéré qui pourrait être victime d'insultes, de menaces de mort, ainsi que de coups, de punitions organisées à plusieurs ou même de viols, rendant leur vie à l'intérieur des murs carcéraux impossible (Rostaing, 2011).

Par ailleurs, les visites en prison privent du « temps pour soi » (Touraut, 2009). Les familles se trouvent dans une position dans laquelle elles doivent faire des choix importants ; continuer à mener une vie sociale leur permettant de vivre une existence normale, ou renoncer à leurs propres intérêts pour se consacrer complètement à leur enfant en détention (Christian, Mellow, & Thomas, 2006). Plusieurs familles ne parviennent pas à renoncer à leur propre enfant et affirment qu'une « partie de leur vie est à l'intérieur » de la prison (Ricordeau, 2012). Les détenus redeviennent dépendants de leur mère ou de leur père une fois qu'ils sont emprisonnés. Les parents organisent leurs journées en fonction des besoins

de leur enfant. Elles sont rythmées par différentes tâches, tels que le linge à apporter, les mandats à envoyer, etc. (Arditti, Smock, & Parkman, 2005 ; Ricordeau, 2012). La détention d'un enfant est, en effet, une situation lourde et difficile à gérer, puisqu'elle cause également une fatigue physique et un épuisement risquant d'entraver la participation à la vie sociale (Christian, Mellow, & Thomas, 2006). Les visites sont perçues comme très lourdes à supporter, ce qui empêche les parents du détenu de profiter des amis, de la famille, des courses, de trouver le temps de participer à des événements sociaux, en raison de l'attente d'un appel téléphonique de la prison ou de leur manque d'énergie physique et psychologique (Christian, Mellow, & Thomas, 2006 ; Touraut, 2009).

Depuis l'incarcération du proche, les parents ont plus de difficulté à poursuivre leur carrière et leurs activités professionnelles dans les meilleures conditions (Christian, Mellow, & Thomas, 2006). Certaines familles ne parviennent pas à mettre des limites à leur engagement pour leur proche en prison et à se protéger afin de continuer à mener une vie sociale dans la norme (Christian, Mellow, & Thomas, 2006). Tout cela va avoir des effets négatifs sur le bien-être général des familles (Touraut, 2009).

2.3.3.3 Répercussions économiques et financières

Comme nous l'avons abordé précédemment, l'expérience carcérale peut confronter les proches à des répercussions d'ordre économique et financier, si ces derniers souhaitent maintenir une bonne base relationnelle avec le détenu (Christian, Mellow, & Thomas, 2006).

En premier lieu, comme déjà souligné précédemment, Touraut (2009) affirme que les trajets fréquents des parents pour rendre visite à leur enfant en prison depuis leur domicile sont coûteux en temps et en argent et peuvent être lourds de conséquences pour certaines familles. La détention de l'enfant les oblige à se mobiliser en raison de l'immobilité contrainte du détenu. Les familles doivent parfois payer différents moyens de transports privés pour se rendre auprès de leur enfant, à cause du manque de transports publics pour rejoindre les prisons isolées de la communauté. Les dépenses familiales augmentent et peuvent donc constituer une charge financière non négligeable (Touraut, 2009).

Par ailleurs, vu que la distance à parcourir peut prendre entre plusieurs minutes à plusieurs heures, ces trajets constituent un coût temporel (Touraut, 2009). Il se peut que les visites coïncident avec les horaires de travail, ce qui oblige certains parents soit à renoncer aux visites, soit à quitter leur activité professionnelle voire à déménager pour ne pas être trop loin de la prison. Le changement de logement ne se fait pas uniquement pour des raisons de sociabilité ou de fuite d'un voisinage qui les rejette, mais aussi pour des raisons économiques et financières. En effet, changer d'appartement leur permet de s'installer dans un logement moins coûteux et plus proche de la prison. Les transports payants ne sont donc plus nécessaires (Touraut, 2009).

2.3.3.4 Effets positifs de la prison

Malgré la présence de nombreuses répercussions négatives de la prison sur le vécu émotionnel et psychologique des proches des détenus, il existe certaines situations qui apportent des aspects positifs à la vie des visiteurs. Par exemple, la satisfaction et le soulagement que son enfant ne puisse plus être hétéro ou auto-agressif, c'est à dire qu'il ne cause plus de mal à autrui ou à lui-même (Christian, Mellow, & Thomas, 2006). La prison constitue donc non seulement un lieu de protection et de sécurité pour l'extérieur étant donné que la population pénale est contenue, mais également pour la personne concernée (Faugeron & Le Boulaire, 1992).

Les visites permettent de garder un lien avec leur enfant et de lui signifier l'importance qu'il a dans leur vie et qu'il continue à avoir. Elles permettent ainsi d'annuler les angoisses et les souffrances engendrées par la séparation et par l'éloignement (Touraut, 2009). Il s'agit de moments durant lesquels les familles peuvent apporter un support moral au proche en détention ; et ce, grâce aux stratégies de coping mise en place pour faire face aux difficultés rencontrées (Christian, Mellow, & Thomas, 2006).

Finalement, après plusieurs mois ou années de visites en prison, les visiteurs instaurent parfois des relations amicales entre eux, où la solidarité et l'écoute réciproque est bien présente, ou des formes de familiarité avec les surveillants (Ricordeau, 2012). Les discussions échangées peuvent concerner des banalités sur la météo ou même aller plus en profondeur et toucher leur

situation personnelle à la maison. Ceci permet aux parents de mieux faire face à l'expérience carcérale de leur enfant (Ricordeau, 2012).

3. Méthode

3.1 Contexte de recherche

Ce chapitre réserve une partie théorique concernant le fonctionnement du Service pénitentiaire vaudois (SPEN) et de la Fondation Relais Enfants Parents Romands (REPR). Notre travail d'analyse des données des journaux de bords, mis à disposition par la Fondation REPR, nous a permis de prendre connaissance de l'importance des règles qui régissent le système carcéral vaudois, telles que les droits de visites, leurs fréquences, leurs durées ou encore, la sévérité quant aux retards et aux oublis de la documentation, ayant un impact sur la continuité des relations familiales. Notre but est donc d'apporter une meilleure compréhension du fonctionnement du système carcéral vaudois et d'aborder les différents types de services offerts aux familles et l'importance du soutien.

3.1.2 Service pénitentiaire vaudois

Le service pénitentiaire vaudois (SPEN) a en charge de garantir une sécurité à la société et à la personne ayant commis un crime et étant en attente du jugement ou en exécution de peine. Le service vise à aider la personne détenue à se resocialiser au travers de plusieurs types d'activités, telles qu'un travail sur les valeurs éducatives, sur l'action sociale, sur la formation professionnelle, ainsi que sur les relations avec l'extérieur afin de favoriser la réinsertion de la personne une fois remise en liberté. Il s'intéresse en plus à limiter les effets nocifs d'une privation de liberté et de limiter les risques de récidives. Ce travail se fait toujours dans le respect du droit et de la dignité de la personne, c'est-à-dire de sa liberté individuelle maintenue en détention, son intimité, sa santé et sa spiritualité (Service pénitentiaire, 2016).

Le système carcéral vaudois se compose actuellement de six établissements : à savoir la prison du Bois-Mermet à Lausanne, l'Établissement

du Simplon, la prison de La Croisée à Orbe, les Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO), la prison de La Tuilière à Lonay et l'établissement de détention pour mineurs Aux Léchaires à Palézieux (Service pénitentiaire, 2016). L'intérêt de notre recherche est porté sur deux de ces six établissements, à savoir la prison de Bois-Mermet et les EPO, dont il serait judicieux d'en présenter quelques détails, afin de clarifier les raisons des inquiétudes causées par les règlements et les démarches spécifiques de l'environnement carcéral

3.1.2.1 Prison de Bois-Mermet

La prison du Bois-Mermet est un établissement de détention avant jugement, localisée à Lausanne, pouvant accueillir jusqu'à 168 personnes. La population concernée est composée de détenus en attente de jugement, d'individus condamnés par d'autres cantons en transit, de personnes en attente d'expulsion ou encore de personnes ayant reçu un jugement et qui attendent un transfert dans un établissement d'exécution de peine (Site web des Établissements pénitentiaires du Canton de Vaud, 14.03.18).

La prise en charge des détenus consiste, tout d'abord, en une phase d'accueil, qui prévoit une première prise de connaissance avec la personne et la création d'une relation avec elle, ainsi qu'une reconnaissance de ses droits et devoirs. Durant cette première période d'incarcération, le détenu passe de manière générale une période intense et difficile puisqu'il a le droit uniquement à une heure de promenade quotidienne et de trois à quatre heures de sport par semaine. Il passe le reste du temps à l'intérieur de la cellule (Site web des Établissements pénitentiaires du Canton de Vaud, 14.03.18).

Après les premiers un / deux mois de détention avant le jugement, la personne passe à la phase suivante consistant en une évaluation de ses besoins au travers d'un bilan personnel qui permettra d'établir un plan de prise en charge individualisé, de faire un état de la situation et de travailler par la suite les difficultés du détenu. Cette individualisation de la prise en charge a pour fonction de répondre au mieux aux souhaits et aux besoins de la personne détenue (Site web des Établissements pénitentiaires du Canton de Vaud, 14.03.18).

Plus tard, après deux ou trois mois, si le détenu a eu un comportement respectueux sans causer de problèmes à autrui, il peut rejoindre l'unité de vie. Cette phase est donc déterminante pour l'évaluation globale de la personne. Dans l'unité de vie, l'individu a maintenant le droit d'une à trois heures d'activités éducatives hebdomadaires, ainsi que de travailler à temps partiel. La personne a également l'opportunité de participer à des ateliers divers, correspondant à ses propres compétences et à son parcours personnel, tels que des ateliers cuisine, vidéo, nettoyage, sport et loisirs, bibliothèque, coiffure, maintenance et buanderie. Une évaluation est à nouveau effectuée par les secteurs de sécurité, le secteur éducatif et le secteur professionnel, afin de vérifier que le sujet s'engage à avoir un comportement respectueux envers l'institution et les autres détenus (Site web des Établissements pénitentiaires du Canton de Vaud, 14.03.18).

3.1.2.2 Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe

Les établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe comprennent le pénitencier de Bochuz, la Colonie ouverte et la Colonie fermée. Le pénitencier de Bochuz est une prison de haute sécurité, ayant un secteur fermé, un régime ordinaire, ainsi qu'une unité psychiatrique. La Colonie est un établissement d'exécution de peines privatives de liberté et de mesures composées par une maison de sécurité moyenne (Colonie fermée) et une maison de basse sécurité (Colonie ouverte). Ces trois établissements peuvent accueillir, au total, jusqu'à 330 détenus de sexe masculins (Site web des Établissements pénitentiaires du Canton de Vaud, 14.03.18).

Les EPO comprennent un secteur « arrivants » dans le pénitencier de Bochuz qui est en charge d'observer et d'évaluer le détenu au cours de son incarcération de manière à pouvoir mieux l'orienter pour la suite de sa détention. Il y a également un secteur « évaluation » qui est en charge de répondre aux besoins du détenu quand nécessaire et une unité « psychiatrique », à savoir le Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires (SMPP) qui permet un suivi médical aux détenus qui en ont besoin ou qui sont obligés de recevoir un suivi thérapeutique. Le pénitencier de Bochuz, la Colonie fermée et la Colonie ouverte comprennent différents ateliers auxquels les détenus participent, tels que les

ateliers d'insertion, d'évaluation, d'intendance et de production (Site web des Établissements pénitentiaires du Canton de Vaud, 14.03.18).

3.1.2.3 Règlements de visite

Un des droits de la personne incarcérée est celui de recevoir des visites. Avant de visiter un proche en prison, les proches ou amis doivent obtenir une autorisation de visite dont ils auront besoin avant de prendre rendez-vous pour une visite. Si le proche détenu n'a pas encore été jugé, la demande peut être délivrée par le Ministère Public (MP) ou le président du tribunal qui est en charge du dossier. Si le détenu a été jugé et condamné, il est alors possible d'obtenir une autorisation de visite par le juge d'instruction en charge de la personne détenue. Le condamné devra lui aussi demander l'autorisation de recevoir des visites auprès de la direction de l'établissement. Une fois l'autorisation reçue, les proches ou amis peuvent appeler la prison tous les jours de la semaine de 8h jusqu'à 11h du matin, au moins 48h à l'avance lorsqu'ils souhaitent prendre un rendez-vous pour la visite au proche. Une fois que le rendez-vous est pris, un document leur est transmis par courrier qui sera à remettre à l'employé du service, avant la visite. Seules les personnes qui sont en possession d'une autorisation de visite et d'une carte d'identité valable sont autorisées à entrer. De manière générale, les visiteurs sont invités à se présenter au portail au moins 15 minutes avant le début de la visite, de manière à pouvoir mener les contrôles de sécurité dans les temps ; par exemple, le contrôle qu'aucune substance ou objet métallique n'entre dans la prison (Queloz, 2011).

Différents points importants doivent être respectés lorsque les proches viennent en visite. En premier lieu, il est important que les visiteurs soient à l'heure, puisque tout retard entraîne l'annulation de la visite. En deuxième lieu, une tenue décente, ainsi qu'un état convenable sont requis. L'utilisation du téléphone portable est interdite. De plus, les animaux ne sont pas admis lors des visites en prison et il est interdit de laisser son chien dans son véhicule. Les proches sont également invités à ne pas amener d'objets métalliques, en raison des contrôles de détection de métaux à l'entrée, ainsi que d'éviter l'introduction de tabac, les espaces de visites étant non-fumeurs. Chaque détenu peut recevoir au maximum trois visiteurs adultes et un enfant, et les visites doivent se passer,

de manière générale, dans le calme. Les visites peuvent être filmées pour des questions de sécurité, cependant aucun enregistrement vocal n'est fait, afin de respecter l'intimité de la rencontre entre les membres de la famille. La durée d'une visite est en général d'une heure, à l'exception des visiteurs venant de loin ayant le droit d'une visite de deux heures, à quinzaine au lieu de toutes les semaines (Site web des Établissements pénitentiaires du Canton de Vaud, 14.03.18).

Finalement, un autre droit de la personne détenue est celui de recevoir six colis par année avec une fréquence d'un colis chaque deux mois. Des règlements de déposition des colis dans un chariot prévu à l'entrée des établissements existent afin de limiter tout excès de matériel pouvant être apporté depuis l'extérieur. Tout dépôt des colis n'ayant pas un emballage conforme aux règles de la prison est refusé. Les colis doivent peser au maximum six kilos et ne peuvent contenir que de la nourriture, des vêtements, des cigarettes et des produits de soins personnels. Une liste de ce qui est admis est mise à disposition sur le site internet de l'établissement, ce qui permet aux familles de se renseigner au préalable (Site web des Établissements pénitentiaires du Canton de Vaud, 14.03.18).

3.1.3 Fondation Relais Enfants Parents Romands (REPR)

La prison travaille avec des partenaires pour la formation et le dialogue social, mais également pour le soutien aux proches. Cette collaboration est d'une importance fondamentale pour garantir une approche interdisciplinaire dans la prise en charge des personnes se trouvant confrontées à la justice pénale en première personne ou par un proche en détention, pour améliorer la sécurité ou encore assurer la réalisation de la mission du SPEN (Site web des Établissements pénitentiaires du Canton de Vaud, 14.03.18). Un des partenaires travaillant dans le soutien aux familles et proches ayant un proche en détention est la Fondation Relais Enfants Parents Romands (REPR).

La Fondation REPR est composée d'une équipe de professionnels - une directrice, une responsable administrative et finances, des responsables des différents programmes, une intervenante socio-éducative et un civiliste -, et d'une équipe d'environ soixante bénévoles. La Fondation offre un accueil aux

familles de personnes incarcérées et fournit un accompagnement individualisé aux enfants touchés par la détention d'un de leurs parents dans cinq cantons de la Suisse Romande - Vaud, Valais, Genève, Fribourg et Neuchâtel - et ce, grâce à trois programmes : « Infos Familles, Focus Enfants et Sensibilisation et formation » (Site web de la Fondation REPR, 02.04.18).

Le programme « Infos Familles » propose aux familles un soutien et des informations au travers de différents dispositifs. Tout d'abord, une écoute et la possibilité d'obtenir des informations par une ligne téléphonique gratuite, par mail, par les réseaux sociaux ou encore grâce à des entretiens dans leurs locaux. De plus, la présence d'une juriste dans l'équipe de professionnels permet d'offrir aux familles de détenus un soutien de qualité en ce qui concerne toutes les questions d'ordre juridique ou concernant le fonctionnement du système carcéral. La Fondation propose également un soutien et une écoute au travers d'un accueil devant les lieux de détention grâce au travail bénévole de plusieurs personnes formées et supervisées par des professionnels. Les bénévoles participent en binômes à des permanences dans des caravanes ou des chalets aux portes des établissements pénitentiaires. Ils présentent la Fondation aux familles par des distributions de flyers et sont à disposition pour répondre aux questions des familles ou, encore, accueillir leurs vécus et émotions concernant l'incarcération d'un de leurs proches. Finalement, lorsque les établissements pénitentiaires sont éloignés du centre-ville, la Fondation met gratuitement à la disposition des familles un transport entre la prison et la gare la plus proche (Site web de la Fondation REPR, 02.04.18).

Le programme « Focus Enfants » propose d'accompagner les enfants dans leurs relations, parfois compliquées, avec leurs parents détenus grâce à des entretiens de soutien et de conseils dans leurs locaux, d'action de sensibilisation ou encore grâce à la mise en place d'une plateforme internet adaptée et construite pour répondre aux questions des enfants de manière spécifique. En outre, à raison d'une fois par mois, la Fondation propose des ateliers créatifs à la prison du Bois-Mermet dans le canton de Vaud, dans le but d'offrir aux enfants et à leurs parents un instant de partage et des échanges autour d'une activité. Les professionnels fournissent également un accompagnement et un suivi aux enfants au parloir, si par exemple le parent à l'extérieur n'a pas encore d'autorisation (en cas d'instruction), si l'enfant est séparé de ses deux parents ou

si ses deux parents sont en conflit conjugal, ce qui ne lui permet pas de se rendre en visite seul. Finalement, la Fondation organise des fêtes en collaboration avec les prisons afin de permettre aux familles de partager des moments heureux à Noël ou en été (Site web de la Fondation REPR, 02.04.18).

Le dernier objectif de la Fondation est de sensibiliser le public aux effets de la détention et aux difficultés vécues par les familles de détenus. Pour ce faire, elle organise régulièrement des colloques sur le thème de la parentalité dans le cadre de la détention permettant d'informer les professionnels gravitant autour des familles. La sensibilisation du public se fait sous différentes formes au travers de médias, de congrès, de formations, de collaborations avec diverses organisations et de contacts réguliers avec des autorités multiples (politiques, pénitentiaires, etc.) (Site web de la Fondation REPR, 02.04.18).

Ce travail permet un soutien aux familles de détenus qui subissent des effets collatéraux à la détention d'un de leur proche. L'équipe de REPR œuvre afin de répondre au mieux aux besoins des familles et surtout des enfants de détenus (Site web de la Fondation REPR, 02.04.18).

3.1.3.1 L'importance d'un soutien REPR pour les familles

Suite aux nombreuses difficultés psychologiques, sociales et économiques rencontrées par les familles ayant un proche en détention, il est primordial qu'elles soient soutenues et accompagnées dans leur quotidien. La Fondation REPR joue un rôle très important dans ce domaine et elle s'occupe des familles afin qu'elles puissent mieux vivre l'incarcération de leur proche. Elle est attentive à la souffrance ressentie et exprimée qu'une détention peut engendrer pour un enfant et pour son parent, ce qui représente une précieuse aide avec la possibilité d'être écouté, de pouvoir parler et de débriefer sur sa situation. La Fondation aide les familles à trouver peu à peu leur place, à organiser leur vie quotidienne, à donner du sens à ce qui leur est arrivé, à faire face à leurs préoccupations, mais également à atténuer leurs propres sentiments de culpabilité et de responsabilité (Rapport des activités 2015 – REPR, p. 7). La Fondation propose aux visiteurs des détenus un espace pour être écouté, pour discuter des défis auxquels ils doivent faire face quotidiennement et ceci se fait dans un climat bienveillant et non jugeant. À ce sujet, une étude menée par

Cheng et Song (2000) a montré que plus les familles bénéficient d'aide sociale et sont satisfaites de l'accompagnement psychologique et social reçus, plus leurs symptômes dépressifs sont faibles (Chen & Song, 2000).

Par ailleurs, la Fondation REPR permet aux familles d'être bien accueillies, ce qui les aide à mieux gérer la séparation traumatique suite à l'emprisonnement d'un proche. De plus, elle participe ainsi à l'évitement d'une possible destruction du lien entre les proches en détention et leurs familles. L'apport d'aide aux enfants leur permet de mieux comprendre ce qui leur arrive à eux-mêmes et à leurs familles, et réduit l'angoisse due à l'incertitude face à un monde carcéral qui leur est étranger. La littérature démontre que le fait de rester en contact avec le parent emprisonné par des lettres, des appels téléphoniques et des visites, ainsi que d'être soutenu lors du retour à la maison après libération, permet de réduire l'impact négatif de l'emprisonnement (Zaouche-Gaudron, 2002). L'apport d'un soutien aux familles est également d'une grande importance pour réduire la probabilité de récidive des personnes emprisonnées, grâce notamment à un environnement familial soutenant et positif permettant au détenu de maintenir des relations étroites avec sa famille et de prévenir un comportement antisocial futur (Zaouche-Gaudron, 2002).

3.2 Démarche d'analyse

Ce sous-chapitre est consacré à la présentation des particularités de la méthode d'analyse IPA, ainsi qu'à l'intérêt de son utilisation pour notre travail de recherche. Pour continuer, nous nous consacrons à la population, à la méthode de recueil de données, au matériel de recherche, ainsi qu'aux différentes étapes de l'analyse des données.

3.2.1 Analyse phénoménologique et interprétative (IPA)

Les méthodes d'analyse qualitatives sont en constante évolution dans le champ de la recherche et représentent un grand intérêt puisqu'elles permettent d'explorer le vécu personnel des individus en termes de qualité de l'expérience plutôt qu'en termes de relations de causes à effets, spécifiques aux recherches

quantitatives (Smith & Osborn, 2007 ; Pietkiewicz & Smith, 2014). L'analyse phénoménologique et interprétative est une méthode d'analyse thématique qualitative, couramment utilisées lors des recherches dans le domaine de la psychologie (Smith, Flowers & Larkin, 2009). Elle porte sur le sens que les individus donnent aux expériences qu'ils vivent et la signification qu'ils donnent aux phénomènes vécus (Pietkiewicz & Smith, 2014). Dans le cadre de notre recherche, l'intérêt de l'utilisation d'une telle méthode d'analyse thématique d'entretiens repose sur le fait qu'elle s'oriente autour de trois axes principaux : phénoménologique, herméneutique et idiographique (Pietkiewicz & Smith, 2014).

Tout d'abord, l'*axe phénoménologique* se définit comme l'étude philosophique de l'être en termes d'expériences et d'existence (Harper & Thomson, 2011). La phénoménologie envisage l'individu comme immergé dans un monde d'objets et de relations, de langues et de cultures, de projets et de préoccupations (Smith, Flowers, & Larkin, 2009). Elle se focalise donc sur la compréhension de l'engagement, des interactions que les individus ont avec leur environnement plutôt que sur les individus en eux-mêmes (Smith, Flowers, & Larkin, 2009). Il s'agit de se concentrer sur la perception subjective d'une situation vécue par les individus plutôt qu'une analyse objective de leur monde (Smith & Osborn, 2007 ; Pietkiewicz & Smith, 2014). Le but étant d'examiner de manière détaillée l'environnement de l'individu et d'explorer son expérience personnelle et subjective de l'événement vécu et comment la personne pense par rapport à ce qui lui arrive (Smith & Osborn, 2007 ; Smith, Flowers, & Larkin, 2009).

L'*axe herméneutique*, quant à lui, définit un processus dynamique qui prend en compte les interactions entre le tout et les parties, et considère qu'il existe des interactions entre ce que les individus disent et leur état émotionnel. Plus précisément, l'expérimentateur essaie de se rapprocher au plus près du vécu personnel du patient de manière à comprendre sa manière de donner sens à son monde. Cela se fait par un travail d'interprétation du discours des individus (Smith & Osborn, 2007). Ainsi, l'expérimentateur possède un rôle actif d'analyse des données (Pietkiewicz & Smith, 2014). On peut donc qualifier ce processus de double herméneutique, puisqu'il s'agira de donner sens à la

manière dont l'examineur donne sens au sens donné par les individus aux expériences qu'ils ont vécues.

Finalement, dans la plupart des cas, les recherches en psychologie se focalisent sur de grandes populations et établissent des lois générales concernant les comportements humains (Smith, Flowers, & Larkin, 2009). Ce genre de recherche part donc de constatations générales pour les attribuer à des cas particuliers. *L'axe idiographique* est en contraste avec les démarches habituelles, puisqu'il décrit des cas singuliers, uniques et isolés avant d'avancer des interprétations. Cette méthode se focalise sur le particulier, au lieu de l'universel (Larkin & Thompson, 2011 ; Pietkiewicz & Smith, 2014). La manière d'établir des généralisations est donc différente puisqu'elles sont repérées dans l'analyse de cas uniques ou de petites populations pour ensuite être développées de manière plus générale (Smith et al., 2009). Cet engagement dans l'analyse du particulier se fait sous deux formes. Tout d'abord, par une attention particulière accordée aux détails donnant une certaine profondeur aux analyses et nécessitant un travail minutieux et systématique. Puis, par la compréhension de la façon dont les phénomènes particuliers ont été perçus par une personne particulière dans un contexte précis (Smith, Flowers, & Larkin, 2009). Dans le cas, par exemple, de l'étude d'une population restreinte, l'examineur se concentrera sur des individus singuliers et sur comment ils racontent leurs histoires. Il comparera et confrontera ensuite certains cas en mettant en avant les similitudes, ainsi que les différences dans les discours reportés (Pietkiewicz & Smith, 2014).

3.3 Population

Les informations concernant les données sociodémographiques de la population de la présente recherche sont limitées. Malgré cela, il a été possible de repérer quelques informations sur la fonction, ainsi que sur la composition de cette population. Cette dernière est composée des accueillants bénévoles provenant de divers contextes socio-économiques, de tout âge mais ayant tous atteint la majorité. Les bénévoles sont tous engagés par la Fondation REPR et se trouvent en première ligne pour recevoir les familles rendant visite à leur proche en prison. Ils sont donc les dépositaires des préoccupations et des vécus

personnels des personnes qui viennent rendre visite à un détenu, avec ou sans enfant.

Les bénévoles travaillent toujours en binôme. Lors des permanences devant les prisons du Bois-Mermet et de Orbe, ils reportent sous forme écrite leurs journées dans des carnets de bords. Ils sont donc les auteurs de la production de discours dans les journaux de bords, matériel étudié pour l'analyse de nos résultats. La composition des binômes n'est pas stable au cours du temps ; elle change à chaque fois selon leurs disponibilités. En général, les personnes ayant un permis de conduire ainsi qu'une voiture à leur disposition, peuvent se rendre à la prison d'Orbe, située loin des transports publics, ce qui constitue un obstacle pour les personnes ne possédant pas de véhicule. En effet, les personnes se déplaçant uniquement en transports publics se rendent plutôt à la prison du Bois-Mermet, plus pratique à rejoindre.

Il a été possible d'identifier les binômes lors de chaque permanence et d'en recenser le nombre pour chaque année, pour les deux prisons. La population identifiée dans les carnets de bords de la prison du Bois-Mermet est composée de 84 binômes de bénévoles, en général, différents à chaque permanence. Seuls 6 binômes ont participé à des permanences pendant plusieurs années. En 2014, 3 binômes apparaissent plusieurs fois dans l'année, 8 binômes en 2015 et 10 en 2016. Finalement, sur les trois années, quelques permanences ont été assurées, non par un binôme, mais par une seule personne. Puis, la population identifiée pour la prison d'Orbe est composée de 98 binômes de bénévoles en général, changeant aussi à chaque permanence. Sur les trois années, quelques permanences ont été assurée par une seule personne ou même par trois personnes.

3.4 Matériel

Ce travail est effectué en collaboration avec la Fondation REPR qui nous a transmis le matériel de recherche. Les analyses de notre mémoire se basent sur des journaux de bord anonymisés, ce qui signifie que les noms et prénoms ne sont pas mentionnés, dans le respect de la confidentialité. Les journaux de bords ont été rédigés par les bénévoles de la Fondation REPR et ils fournissent une représentation de l'esprit humain, avec une attention toute particulière portée à

ce qui se passe au travers du discours des gens, qui interagissent avec l'espace et le temps (Grossen, 2015).

Lors de permanences devant les prisons, les bénévoles ont reporté les moments de la journée passés avec les familles des personnes incarcérées dans des journaux de bords. Les permanences se déroulent toujours en binômes, ce qui leur permet de partager leurs missions, ainsi que leurs ressentis après une demi-journée vécue à la prison. Après un moment de partage de la situation, ils écrivent ensemble un bref texte qui reporte ce qu'ils ont pu entreprendre lors de l'accueil et de l'accompagnement des familles, ainsi que leur vécu subjectif. Ces textes informent sur le contexte dans lequel ils ont été écrits et également sur l'activité menée par les bénévoles. Le journal de bord fait donc partie intégrante de leur activité (Grossen, 2015). Ils sont rédigés de manière électronique à l'aide d'une tablette, mise à disposition dans la caravane. Les informations que les binômes donnent ne suivent pas une directive particulière ; ils peuvent, en effet, choisir d'écrire ce qui pour eux est important à transmettre aux autres bénévoles de la Fondation. Les discussions plus intimes et émouvantes qu'ils ont eues avec certains visiteurs ne sont pas transmises, dans le respect du secret professionnel.

Par ailleurs, pour mener nos analyses thématiques, nous nous sommes référées à deux corpus de données différentes, en consultant les carnets de bords de la prison du Bois-Mermet (BM) et des Etablissements Pénitentiaires de l'Orbe (EPO). Il y a donc deux journaux de bords distincts : un pour la prison BM et un pour la prison de l'Orbe. Ce double corpus offre l'avantage d'une vision complémentaire de l'approche aux liens entre les enfants et leurs parents en situation de détention. Chaque carnet de bord est organisé par année et chaque année est structurée en mois. Des informations concernant la date - jour, mois, année - et la composition du binôme - par les initiales des bénévoles présents - sont transmises, comme il est présenté dans la Figure 1.

Juin 2016 BM

Samedi 04.06.2016 -J et S Deux dames connaissent déjà REPR et nous saluent. Nous distribuons deux autres flyers à une dame et sa fille qui ne connaissent pas la Fondation. Nous leur expliquons que nous sommes bénévoles au BM et que nous sommes là en cas de questions. Elles semblaient intéressées. La 4ème visite prévue à 15h n'est pas venue.

Mercredi 08.06.2016 R Il pleut! Du coup pas ou peu d'attente devant le portail. Une mère et ses trois enfants va d'abord "parler" avec Monsieur derrière le BM, ils savent où il faut aller. Puis reviennent avec le sourire sonnent et entrent directement. Une jeune femme et sa mère se font déposer devant la porte par la voiture, j'ai à peine le temps de me présenter qu'elles rentrent directement. Je deviens l'info foot, l'entraînement est annulé à cause de la pluie ☹ Pour la sortie il a arrêté de pleuvoir, cela facilite les échanges. Je présente la fête de l'été à Madame et ses trois enfants. Pour la deuxième visite une mère et ses deux enfants deux un tout petit. Je leur parle également de la fête de l'été!

Samedi 11.06.2016 Z et S Nous discutons avec un militaire qui doit passer 4 jours en prison. Il râle un peu car on lui a indiqué la mauvaise adresse et il doit aller au Simplon (sous la gare) et non au BM. Une habituée du samedi nous salue. Nous avons brièvement présenté la Fondation à une dame mais elle n'était pas intéressée. Les visites de 14h sont arrivées très en avance et nous les avons raté et à la sortie ils étaient pressés.

Figure 1. Exemple d'extrait de journal de bord pour la prison du Bois-Mermet, Juin 2016

Pour notre analyse, nous nous sommes basées sur les carnets de bords issus de trois années, à savoir 2014, 2015 et 2016, avec un total de six carnets de bord : trois pour la prison du Bois-Mermet et trois pour la prison de l'Orbe. Chaque description rédigée par les bénévoles a été étudiée et segmentée en différents verbatim. La division des petits textes en verbatim est sujette à la subjectivité des chercheuses. Les verbatim sont divisés et ensuite choisis en fonction des thématiques qui ressortent de chaque écrit. Les journaux de bord de la prison du Bois-Mermet contiennent un total de 186 verbatim sur les trois années, dont 36 pour 2014, 88 pour 2015 et 62 pour 2016 (Annexe 4). Puis, les journaux de bord des établissements de l'Orbe contiennent un total de 266 verbatim sur les trois années, dont 93 pour 2014, 90 pour 2015 et 83 pour 2016 (Annexe 5).

3.5 Méthode de récolte de données

Les données de notre recherche ont été recueillies à partir des carnets de bords mis à disposition par la Direction de la Fondation REPR. Tout d'abord, nous avons pris contact avec la Fondation grâce à l'intermédiaire du Professeur Pascal Roman, directeur de notre travail de mémoire. Nous avons ensuite rencontré l'équipe des bénévoles lors d'un colloque afin de leur présenter nos

objectifs, d'accueillir leurs questions et de découvrir les premiers récits de leur travail.

Avant de nous intéresser aux journaux de bord, nous avons participé à deux permanences chacune, en compagnie des bénévoles, devant les établissements du Bois-Mermet à Lausanne et les établissements de la plaine de l'Orbe. Une liste des coordonnées des accueillants vaudois ainsi que les guides pratiques des Caravanes du Bois-Mermet et d'Orbe nous ont été transmis, afin d'organiser les transports pour aller aux permanences et d'être le plus à l'aise possible pour ces accueils. La rencontre avec le terrain de recherche, l'équipe des bénévoles de la Fondation REPR, nous a permis d'avoir un temps d'observation et de découverte, de vivre l'accueil et l'accompagnement des familles jusqu'aux portes de la prison, ainsi que de nous rendre compte du contexte. Ceci a été utile pour comprendre ensuite les récits des journaux de bords et de confirmer le besoin d'explorer ainsi que d'approfondir le domaine des liens entre les parents et leurs enfants dans le contexte carcéral.

Une fois familiarisées avec la littérature carcérale, ainsi qu'avec le matériel, plusieurs rencontres ont été organisées avec la Direction et les bénévoles afin de leur présenter l'avancée de notre travail de mémoire. Lorsque le travail d'analyse des journaux de bord a été achevé, une dernière rencontre avec les bénévoles a eu lieu afin de leur présenter les résultats obtenus. En effet, une des spécificités de la méthode IPA consiste à confronter les thèmes identifiés par les chercheurs au regard des personnes ayant produit le discours et ainsi leur permettre de commenter les décisions des chercheurs et d'identifier les éventuels écarts entre leur vision du phénomène étudié et celle des chercheurs.

Finalement, il est pertinent de préciser que la méthode de recueil des données a été adaptée à notre matériel fourni par la Fondation et qu'elle diffère de la méthode habituelle. Dans sa conception originale, la méthode d'analyse utilisée dans notre recherche se focalise sur l'analyse de discours obtenus par le biais d'entretiens semi-directifs menés individuellement. Il ne s'agit, ici, pas d'entretiens, mais de journaux de bord rédigés par les bénévoles et adressés à REPR.

3.6 Étapes d'analyse

Pour effectuer une analyse thématique du discours présent dans les journaux de bord, nous avons suivi les six étapes de base : lecture et relecture, notation initiale, développement de thèmes émergents, recherche de connexions entre les thèmes, analyse d'un nouveau cas et recherche de caractéristiques communes entre les cas, présentées par les auteurs Smith, Flowers et Larkin en 2009 dans leur ouvrage « *Interpretative Phenomenological Analysis : Theory, Method and Research* ». En amont de la description détaillée des différentes étapes, il nous faut encore préciser que nous avons analysé le matériel de manière séparée. En effet, les données concernant l'établissement du Bois-Mermet et celles concernant les établissements de l'Orbe ont fait l'objet des mêmes étapes d'analyse mais effectuées par des chercheuses différentes. Ce processus a abouti à deux grilles d'analyse définitives différentes (Annexe 1 et 2), réunies ensuite par assemblage des thématiques communes, dans une même grille d'analyse (cf. point 5. Résultats).

La première étape de la méthode IPA consiste à lire et relire le matériel. Ainsi, les journaux de bords ont été lus plusieurs fois de manière à nous familiariser avec le matériel et à nous permettre de se forger de nouvelles impressions après relecture. Selon les auteurs, cette étape est nécessaire afin que le chercheur s'engage activement et s'immerge totalement dans le discours à analyser (Smith, Flowers, & Larkin, 2009). De plus, plusieurs relectures du matériel permettent de diminuer notre propension à réduire, catégoriser et synthétiser ce que l'on lit ; ceci dans le but de s'assurer que le participant devienne le centre de l'analyse (Smith, Flowers, & Larkin, 2009). Plus précisément, nous avons procédé à une lecture systématique et chronologique de chaque année des journaux de bord, mois par mois, de manière à pouvoir mieux cerner les thématiques présentes durant une période précise.

La deuxième étape, appelée « notation initiale », consiste à analyser le contenu du matériel et à annoter tout ce qui pourrait être intéressant, afin d'identifier les façons spécifiques dont l'expérience des participants a été vécue. Ce niveau d'analyse est le plus long et le plus détaillé du processus (Smith, Flowers, & Larkin, 2009). De plus, cette étape permet de se familiariser davantage avec le matériel. Ainsi, après la relecture d'un mois et à partir des

verbatim contenus dans les descriptions, qui nous semblaient les plus intéressants et riches, des commentaires ont été notés (Tableau 1).

Tableau 1
Notation Initiale du Journal de Bord pour la Prison du Bois-Mermet, Juin 2015

Script original	Commentaires exploratoires
Mercredi 3 juin 2015 Q et C	
2 flyers distribués. Nous avons contacté d'autres personnes, soit qui nous connaissent déjà, soit qui n'étaient pas intéressées (notamment un ex-détenu qui fait l'éloge des prisons suisses).	<p>Imparfait et participe passé</p> <p>2 flyers distribués</p> <p>Autres contacts mais soit avaient déjà le flyer soit pas intéressés</p> <p>→ Evitement ?</p>
Mercredi 10 juin 2015 Q et S	
Un monsieur est venu dans la caravane pour savoir qui on était et ce qu'on faisait. Il n'a pas prit de flyer. La seule visite prévue dans l'après-midi était une dame qui nous connaissait déjà (elle est déjà venue plusieurs fois)	<p>Participe passé et imparfait</p> <p>Un homme visite la caravane et vient savoir ce qu'il s'y passe mais ne prend pas le flyer</p> <p>Une seule visite mais connaît déjà REPR</p>

Note. *Script original* est le journal de bord comprenant les verbatim écrits par les accueillants bénévoles. *Commentaires exploratoires* sont les notations initiales faites lors de la deuxième étape de l'analyse IPA.

Ces commentaires sont des tentatives de résumer ou de paraphraser un discours, de le clarifier et de donner un sens à ce qui a été dit. Il peut également s'agir de commentaires sur des similarités ou des différences avec d'autres discours et également des contradictions (Smith & Osborn, 2007). Il est alors demandé à l'examineur de repérer dans les carnets de bord, de manière aussi précise et détaillée que possible, les informations portant sur le vécu des participants. Il essaiera de donner une voix et un sens à leurs vécus (Larkin & Thompson, 2011).

Trois types de commentaires sont proposés par Smith et ses collègues (2009). Premièrement, les commentaires descriptifs (en rouge dans le Tableau

1) servant à dépeindre le contenu du matériel à disposition tant au niveau factuel de ce qui est décrit par l'individu que du point de vue de sa façon de vivre l'expérience. Pour ce faire, l'examineur doit chercher à se mettre dans la peau de l'individu et à adopter un comportement d'analyse empathique, qui lui permettra de comprendre de quoi il s'agit, ce que cela signifie d'être à leur place et de comprendre quelles émotions peuvent être engendrées (Smith & Osborn, 2007 ; Pietkiewicz & Smith, 2014) ; comprendre leur monde mental et social (Smith & Osborn, 2007). Deuxièmement, les commentaires linguistiques (en bleu dans le Tableau 1) sont utilisés pour analyser l'emploi du langage et la manière dont le contenu présenté par l'individu, par exemple au travers de l'utilisation de pronoms, de répétitions, des temps des verbes utilisés, des métaphores, etc. (Smith, Flowers, & Larkin, 2009). Troisièmement, les commentaires conceptuels (en vert dans le tableau 1) consistent à s'éloigner du contenu explicite présenté par l'individu. De manière à accomplir un travail approfondi, il est également pertinent de se poser des questions sur les textes, comme par exemple « qu'est-ce que la personne cherche à atteindre ici ? Y a-t-il quelque chose qui ressort qui n'était pas volontaire ? etc. » (Smith & Osborn, 2007 ; Pietkiewicz & Smith, 2014). Ce type de commentaire se présente souvent sous forme de réflexion personnelle du chercheur et de ses interprétations du contenu analysé.

La troisième étape de la méthode IPA consiste à développer les thèmes émergents en reprenant les commentaires initiaux afin d'attribuer un thème à chaque partie du matériel. Ce sont les thèmes qui ressortent à travers les verbatim écrits par les bénévoles qui sont identifiés et non pas les thèmes propres à chacun des individus qui émergent d'un entretien individuel. La difficulté ici est de réduire les détails tout en maintenant la complexité de ce qui a été noté lors de la notation initiale. En effet, il s'agit de se focaliser sur les détails tout en gardant en tête l'ensemble du processus (Smith, Flowers, & Larkin, 2009). Ainsi, après avoir noté plusieurs commentaires, nous avons donné des titres à la thématique présente dans le verbatim et évoquée dans les commentaires. Nous avons donc transformé les notes initiales en phrases concises permettant de mieux cerner le contenu de la phrase (Tableau 2).

Tableau 2

Développement des Thèmes Émergents pour la Prison du Bois-Mermet, Juin 2015

	Script original	Commentaires exploratoires
Mercredi 3 juin 2015 Q et C		
Flyers	2 flyers distribués. Nous avons contacté d'autres personnes, soit qui nous connaissent déjà, soit qui n'étaient pas intéressées (notamment un ex-détenu qui fait l'éloge des prisons suisses).	Imparfait et participe passé
Manque d'intérêt		2 flyers distribués
Flyers déjà reçus		Autres contacts mais soit avaient déjà le flyer soit pas intéressés → Evitement ?
Mercredi 10 juin 2015 Q et S		
Intérêt pour la caravane	Un monsieur est venu dans la caravane pour savoir qui on était et ce qu'on faisait. Il n'a pas prit de flyer. La seule visite prévue dans l'après-midi était une dame qui nous connaissait déjà (elle est déjà venue plusieurs fois)	Participe passé et imparfait
REPR connu		Un homme visite la caravane et vient savoir ce qu'il s'y passe mais ne prend pas le flyer Une seule visite mais connaît déjà REPR

Note. La partie gauche comprend les thématiques présentes dans les verbatim et reprises dans les commentaires exploratoires.

Jusque-là, une série de thèmes a été établie et sont présentés de manière chronologique (Smith, Flowers, & Larkin, 2009). La phase suivante consiste à rechercher des connexions entre les thèmes émergents. Nous avons répertorié les différents thèmes ressortis et avons effectué un travail de recherche de liens, de connexions entre eux (Smith & Osborn, 2007). Tous les thèmes n'ont pas été intégrés à ce niveau d'analyse et certains ont donc été mis de côté. Pour ce faire, nous avons vérifié si ces thèmes pouvaient être regroupés en sous-thèmes et si certains thèmes pouvaient en inclure d'autres. Ce travail a abouti à une liste de thèmes super-ordonnés, obtenue à travers ce que les auteurs appellent un processus d'abstraction consistant à réunir tous les thèmes ressemblants dans un même groupe.

Ensuite, les cinquièmes et sixièmes étapes consistaient à appliquer les mêmes étapes à la situation consécutive. Dans notre cas, cela correspondait au mois suivant. Ceci nous a permis de mettre en lumière des connexions entre les différents thèmes et de repérer les thèmes récurrents au long des différents mois et années de journaux de bord. En effet, au fur et à mesure que l'analyse avançait, nous avons constaté que plusieurs thèmes étaient redondants et dans cette situation nous leur avons donné le même nom. C'est cette étape qui a permis l'émergence des deux grilles d'analyse présentées en Annexes. Les deux grilles d'analyse ont été ensuite réunies en une grille d'analyse commune, résumant l'ensemble des thèmes et sous-thèmes.

Finalement, la phase finale consiste en une phase d'écriture. L'examineur va devoir traduire les différents thèmes repérés précédemment en un texte narratif qui vise à expliquer et à illustrer plus en profondeur le vécu personnel des sujets analysés (Smith & Osborn, 2007). Bien que le processus d'écriture soit un processus créatif au travers duquel la voix personnelle des chercheurs ressortira (Smith, Flowers, & Larkin, 2009), il s'agit d'une étape très fine dans laquelle l'examineur doit être prudent dans ses interprétations afin de respecter la validité du contenu. Il existe deux possibilités de présentation des résultats obtenus. La première consiste à d'abord présenter le contenu des résultats avec les différents thèmes repérés, et réserver une deuxième section à la partie discussion mettant en lien les thèmes émergents avec la littérature existante. La deuxième possibilité rassemble la partie résultat et discussion en une seule partie, et va donc, pour chaque grand thème repéré, discuter ce thème avec la littérature (Smith & Osborn, 2007).

Ce travail suivra le cadre de la première possibilité décrite ci-dessus. Ainsi, les thèmes seront d'abord présentés, sous leur forme narrative, dans une section « Résultats » et seront ensuite discutés, en appui des trois questions de recherche, en les articulant avec la littérature existante dans une section « Discussion ».

4. Résultats

Les étapes de l'analyse thématique IPA nous ont permis d'aboutir à cinq grandes thématiques, toutes composées de divers sous-thèmes. Cette section présente un résumé de l'ensemble des thèmes et sous-thèmes ressortis, ainsi qu'une grille d'analyse thématique. Cette dernière se composera d'une définition des grands thèmes, des sous-thèmes qui seront illustrés à l'aide d'exemples de verbatim provenant des journaux de bords de la prison du Bois-Mermet et de l'Orbe.

4.1 Résumé des thématiques

Tableau 3

Résumé de l'Ensemble des Thèmes et Sous-Thèmes Repérés dans les Journaux de Bords pour la Prison du Bois-Mermet et la Prison de l'Orbe

Thèmes	Sous-thèmes
1. Détention source de préoccupations	1.1 Préoccupations liées à la découverte du système carcéral et les démarches impliquées 1.2 Préoccupations liées aux visites 1.3 Besoin de soutien des familles 1.4 Besoin d'informations et insatisfactions des informations reçues
2. Impact de la détention sur les relations familiales	2.1 Conséquences sur les relations familiales 2.2 Parentalité du détenu ou de son conjoint en prison 2.3 Soutien à la famille 2.4 Soucis liés aux relations conjugales 2.5 Fêtes et anniversaires

- | | |
|--|--|
| 3. Difficultés personnelles des proches et des détenus | <ul style="list-style-type: none"> 3.1 Difficultés de communication 3.2 Soucis concernant la santé physique des proches et des détenus 3.3 Maladie psychique et prison 3.4 Soucis concernant les conditions de détention |
| 4. Conséquences émotionnelles de la détention | <ul style="list-style-type: none"> 4.1 Émotions négatives des proches et des détenus 4.2 Émotions positives des proches et des détenus 4.3 Ressentiment contre le système carcéral et les professionnels 4.4 Difficultés de séparation 4.5 Phénomène d'habituation 4.6 Reconnaissance et intérêt pour REPR |
| 5. Expression du besoin de soutien | <ul style="list-style-type: none"> 5.1 Reconnaissance et intérêt pour REPR 5.2 Connaître et faire connaître REPR 5.3 Refus et réticence d'entrer en contact avec REPR 5.4 Besoin de distraction |

Note. Les *Thèmes* présentent les cinq grandes thématiques de notre recherche et les *Sous-Thèmes* présentent les respectifs sous-thèmes de chaque grande thématique.

4.2 Grille d'analyse thématique

1. Détention source de préoccupations pour les proches

Thématique faisant référence aux préoccupations profondes que peuvent vivre les familles confrontées pour la première fois à un contexte nouveau et inconnu tel que celui de la prison, dans ses différents aspects : découverte du fonctionnement carcéral et des démarches qu'il implique, les préoccupations liées aux visites, le besoin de soutien que la nouveauté engendre, le besoin

d'informations que la nouveauté engendre ainsi que les émotions et les soucis liés à la nouveauté.

1.1 Préoccupations liées à la découverte du système carcéral et les démarches impliquées

Sous-thème décrivant les préoccupations des familles concernant la découverte de l'univers carcéral dans ses différents aspects : incarcération en elle-même, la sortie ou la réinsertion, ainsi que pour toutes les démarches administratives compliquées telles que le dépôt de colli ou l'obtention des dossiers.

« Enfin, une visiteuse est venue me poser des questions sur la préparation à la sortie de son ami. Elle est fâchée contre son avocate qui ne répond pas à ses questions. Son ami est en exécution de peine d'une part, mais une instruction est en cours pour d'autres faits. Pour la préparation à la sortie de prison, je l'ai aiguillée vers le service de probation. » (BM – Avril – 2016)

« Peu de monde partout. 3 personnes dans le bus une femme habituée pour la croisée vient très chargée. Elle espère que tout sera acceptée, ça varie dit-elle. » (OR – Décembre – 2016)³

1.2 Préoccupations liées aux visites

Sous-thèmes décrivant les préoccupations des familles quant au déroulement des visites mais également quant aux préoccupations causées par la peur de ne pas être acceptés pour la visite, à cause d'un oubli de la documentation nécessaire (autorisation de visite, carte d'identité) ou suite à un retard (transport, distance, aspects financiers), qui risquent d'entraver le moment de rencontre avec leur proche en prison.

« La permanence débuté auf Deutsch, avec un monsieur qui nous semble perdu, on a réussi à lui expliquer qu'il pouvait demander deux heures de visite

³ L'orthographe des verbatim, présentés dans les résultats et dans la discussion, n'a pas été modifiée afin de donner une représentation la plus fidèle possible du contenu du matériel analysé.

consécutives. Il vient d'Autriche une fois par mois environ. Il semble intéressé par la ligne téléphonique. Nous lui avons proposé d'essayer de demander deux heures de visite pour cette séance. On a pas vu le monsieur ressortir à 15h, inattention ou requête acceptée vu le peu de visiteurs à la deuxième visite. » (BM – Décembre – 2016)

« Une mère et son fils à la Croisée ont oublié leur autorisation de visite. Nous appelons donc le Ministère Public pour demander de faxer l'autorisation, après 30 minutes cela fonctionne finalement et ils peuvent aller pour la dernière demi-heure de leur visite. » (OR – Mars – 2015)

1.3 Besoin de soutien des familles

Sous-thème décrivant les émotions auxquelles sont emprunts les proches de détenus face à la découverte de l'univers carcéral ainsi que leur besoin d'accompagnement, d'écoute et de dialogue lors des premières visites

« Une dame nous a dit qu'il était regrettable qu'il n'y ait pas de possibilité de soutien avant la première visite en prison (quand ils ne sont au courant de rien encore). » (BM – Juin – 2016)

« Nous avons eu un visiteur qui est venu dans la caravane. Il avait besoin de parler. Son fils est à la Croisée depuis très peu de temps et il est très angoissé. Il a bu un café avec nous et nous a remercié d'être ici à l'écoute et aussi pour les informations qu'il a reçu de la fondation par téléphone. » (OR – Février – 2016)

1.4 Besoin d'informations et insatisfactions des informations reçues

Propos qui abordent le besoin d'informations des parents ayant leur fils en prison, sur les visites enfants – parents et font référence aux manques d'informations claires et compréhensibles concernant le lieu où se trouve la prison et sur la durée de la détention du détenu.

« Une dame vient voir son neveu, qui semble très remonté contre le système, elle appréhende la visite, mais ressort souriante. Son neveu a un fils de 12 ans

qui vit au Maroc : pendant le trajet du retour elle demande des infos sur les visites enfants. » (OR – Juin – 2015)

« Une fois-là visiteurs des EPO déposé la seule visiteuse de la croisée se confie, elle trouve difficile de venir et que les visites passent trop vites, elle n'a pas d'information sur la durée et cela la stress. » (OR – Octobre – 2016)

2. Impact de la détention sur les relations familiales

Thématique faisant référence à l'impact de la détention d'un proche sur les relations familiales en général mais aussi sur leurs différentes dimensions telles que la parentalité (grossesse, reconnaissance d'un enfant, maintien du lien), la poursuite de leurs relations conjugales (souci de leur plaisir, colis, projets futurs, divorce), ainsi que sur les soucis des parents ou des enfants liées à leurs relations familiales dans les moments de rencontre en prison. Les verbatim relatent notamment les visites lors des jours de fête (Noël) et lors des anniversaires.

2.1 Conséquences sur les relations familiales

Sous-thème présentant les diverses conséquences que peut engendrer la détention d'un proche sur les relations familiales en général, par exemple, la difficulté d'être parent, le sentiment de colère entre proches ou encore l'impossibilité de garder un lien ou concernant les rencontres d'un enfant avec son parent en prison.

« Finalement j'ai eu un échange de plus de 30 minutes avec un monsieur qui accompagnait sa femme en visite. Elle est venue voir son fils qui est là depuis janvier. Monsieur ne peut pas rentrer car leur fils a le droit d'avoir un visiteur à la fois, donc s'est toujours la femme qui rentre. Echange très intéressant avec monsieur, je lui ai donné un flyer. Sa femme est sortie de sa visite et nous avons pu discuter tout les trois sur les effets de la détention. C'est une période très difficile pour eux et leur fils. Ils en font des cauchemars. » (BM – Mai – 2015)

« Échange autour d'un chocolat avec une fillette de 3 ans et sa maman d'accueil avant la visite au père de la petite. La maman d'accueil demande si REPR

dispose d'une structure pour aider cet enfant qui aime voir son père " mais pas en prison". » (OR – Avril – 2016)

2.2 Parentalité du détenu ou de son conjoint en prison

Propos présentant l'impact et les questionnements qu'engendre la détention concernant la parentalité du parent incarcéré ainsi que celle du parent non-incarcéré, entre autres, le maintien du lien, la période de grossesse lors des visites en prison ou les démarches de reconnaissance d'un enfant.

« Une jeune dame venant pour la première fois au Bois-Mermet me demande comment faire pour que son mari ou conjoint (?) incarcéré, reconnaisse son enfant de 3 mois. Renseignement pris auprès de Loraine, elle doit s'adresser auprès du juge de Paix de sa région, en l'occurrence Nyon. » (BM – Mars – 2014)

« Une passagère du bus attend un enfant dont le papa est à Bochuz et a été heureuse d'apprendre qu'il existe des ateliers créatifs. Elle ira aussi s'informer sur le site internet. » (OR – Août – 2014)

2.3 Soutien à la famille

Énoncé présentant les préoccupations des familles des détenus concernant leur façon de les soutenir.

« au 2ème parloir, une femme qui nous connaît déjà me salue chaleureusement, un couple attend: ce sont les parents d'un jeune condamné. Ils ont beaucoup de questions sur l'après condamnation: comment obtenir une liberté conditionnelle, comment soutenir leur fils... Nous sommes interrompu par le gardien à l'interphone qui leur demande d'entrer... Ils embarquent notre flyer. » (BM – Mai – 2015)

2.4 Soucis liés aux relations conjugales

Sous-thème présentant les émotions qu'engendre la détention sur les relations maritales et conjugales telles que la peur d'une séparation et d'une fin de relation

avec leur conjoint, le besoin de plaire et de se faire belle pour la visite à leur copain ou mari en prison.

« Nous avons également reçu dans la caravane une jeune femme qui n'a pas pu allé à la visite car elle n'avait pas renouvelé la demande auprès du procureur. Elle nous a parlé de sa relation avec son ami et à questionné la possibilité des visites conjugales. Elle semblait contente d'avoir un endroit où parler de la difficulté de rendre visite à son ami, d'un point de vue émotionnel. » (BM – Mars – 2016)

« Une femme parle de ses craintes que son ami la laisse tombé quand il sort et qu'il n'est intéressé par elle uniquement parce qu'elle lui apporte un peu de compagnie. » (OR – Décembre – 2015)

2.5 Fêtes et anniversaires

Préoccupations liées à la peur de risquer de ne pas pouvoir faire la visite le jour de Noël et référence à un anniversaire d'un petit bébé rendant visite avec la mère, à son père.

« Un enfant vient pour la fête de Noël à Bochuz et se réjouit de fête Noël avec son père. Sa mère stress elle a oublié la carte d'identité de son fils. Mais finalement il peut entrer. » (OR – Décembre – 2015)

« A la sortie de la visite, Mme me présente à la femme qu'elle accompagne et son petit garçon qui a un an aujourd'hui » (OR – Octobre – 2016)

3. Difficultés personnelles et interpersonnelles des proches et des détenus

Inquiétudes liées aux diverses difficultés intra-personnelles et / ou interpersonnelles des familles ou des détenus eux-mêmes rendant plus difficile la compréhension et le vécu de la détention d'un proche, telles que les difficultés de communication, les problèmes de santé physique ou mentale des proches ou des détenus et les conditions de détention.

3.1 Difficultés de communication

Exemples de discours qui abordent la difficulté de compréhension et de communication pour des personnes qui ne parlent pas le français ou étant dans l'impossibilité de lire et d'écrire.

« Cette dernière est outrée par les conditions de traitement et l'indifférence portée aux détenus d'origine africaine qui ne parlent pas français, ne peuvent pas comprendre seuls les documents officiels et qui n'ont pas accès à un avocat. Elle compte contacter la Croix-Rouge. Elle nous remercie pour notre présence qui l'aide lors de visites difficiles. » (BM – Décembre – 2015)

« Une dame inscrite pour le transport vient pour la 1ère fois, Je lui donne un flyer mais elle le refuse car elle ne sait ni lire ni écrire. » (OR – Novembre – 2015)

3.2 Soucis concernant la santé physique des proches et des détenus

Préoccupation spécifique portant sur les soucis des familles pour l'état de santé physique de leurs proches détenus.

« De plus, elle s'inquiète car son proche n'a pas de famille en Suisse. Il est donc seul. Il souffre d'une hernie discale qui lui fait très mal et elle s'inquiète de savoir s'il pourra être vu par un médecin. Elle semblait soulagée de savoir que REPR existe. » (BM – Janvier – 2016)

« Il s'agit de Madame qui accompagne son mari qui vient d'apprendre qu'il est atteint d'un cancer et elle ne voulait pas le laisser seul! » (OR – Avril – 2014)

3.3 Maladie psychique et prison

Énoncés relatant les inquiétudes et les appréhensions des familles pour l'état psychologique du détenu, ainsi que des situations où ce dernier est atteint d'une maladie psychique.

« Ils avaient des questions car leur fils est incarcéré depuis 8 mois et ils à des problèmes psy donc ils aimeraient savoir combien de temps cette incarcération peut durer... Il a apparemment une mesure... Et va sûrement être transféré dans

un hôpital psy mais fermé... Je leur ai dit que c'était difficile de savoir le temps estimé mais que j'allais tout de même voir avec notre juriste préférée je leur ai aussi donné l'adresse et site internet des ordres des avocats vaudois. » (BM – Juin – 2016)

« Un mari borderline, encore 13 mois à tirer. » (OR – Avril – 2014)

3.4 Soucis concernant les conditions de détention

Sous-thèmes présentant les préoccupations des familles et des proches des détenus quant aux conditions dans lesquelles ils sont détenus et aux risques possibles à l'intérieur de la prison.

« A la fin de la permanence, un jeune homme nous a interpellées et est venu un moment dans la caravane. Il était inquiet pour son ex-concubin en prison et nous a demandé la durée maximum de détention provisoire; ne trouvant pas la réponse à sa question, nous lui avons conseillé d'appeler la ligne téléphonique. Il semblait également très inquiet pour la sécurité de son ami en ce qui concerne les violences sexuelles au sein de la prison. Nous avons écouté ses inquiétudes. Il se tournera peut être vers REPR pour les questions juridiques. » (BM – Janvier – 2016)

“A la deuxième visite je discute avec une femme qui parle mal français et qui ne veut au début pas discuter. Finalement je peux lui dire que comme elle vient de Paris elle peut demander la prochaine fois deux visites. Elle est stressées et revoir son fils pour la première fois depuis un mois et demande si c'est une bonne prison. » (BM – Mai – 2015)

4. Conséquences émotionnelles de la détention

Thème qui aborde les conséquences positives et négatives de l'emprisonnement d'un parent ou d'un enfant sur les ressentis psychologiques et physiques de la famille. D'une part, des émotions négatives telles que de l'inquiétude, de l'épuisement, de la tristesse, de la difficulté à se séparer. D'autre part, des émotions positives telles que de l'espoir, de la joie, de la réjouissance et de l'habituatation.

4.1 Émotions positives des proches et des détenus

Verbatim qui décrivent les diverses émotions positives ressenties par les familles et les détenus dans le cadre d'une incarcération telles que la joie de voir son proche ou d'apprendre sa libération.

« Échanges avec un petit garçon et sa maman avant de monter dans le bus. Un enfant dynamique et tout content d'aller voir son papa. » (OR – Août – 2016)

« Deux femmes, dont une avec un bébé se rendent à la prison et nous disent qu'elles nous connaissent déjà. Elles sonnent et on leur dit que la visite est annulée... Mais que le détenu qu'elles venaient voir va être libéré dans l'heure :) Toutes heureuses, elles se serrent dans les bras. Elles attendent devant la prison. Nous lui proposons à boire ce qu'elles acceptent volontiers. » (BM – Avril – 2016)

4.2 Émotions négatives des proches et des détenus

Référence aux émotions négatives éprouvées par les proches et les détenus suite à l'incarcération d'un proche, notamment des plaintes et de la fatigue pour venir en visite, ainsi que de la souffrance et de la tristesse qui s'en suit.

« Une autre femme est sortie de la prison en pleurs au terme de la visite et nous sommes allées vers elle pour lui parler (pendant bien 15-20mn) et lui a donné un flyer. Nous avons encore distribué un dernier flyer à une dame qui est venue apporter des affaires. » (BM – Septembre – 2016)

« Échange avec un autre père qui vient fréquemment en visite à la Croisée qui se plaint de la situation de son fils en prison et exprime son ras le bol de venir le voir. » (OR – avril – 2015)

4.3 Ressentiment contre le système carcéral et les professionnels

Sous-thème présentant le ressentiment des familles contre le système carcéral et les professionnels qui y gravitent, en conséquence d'un manque de considération pour les familles.

« Leur fils aîné est décédé pendant que leur autre fils était en prison. Monsieur et Madame sont un peu énervé contre la procureur car elle a autorisé le détenu à assister à l'enterrement de son frère mais seulement à deux conditions : qu'il soit accompagné de l'aumônier et de deux policiers, menotté aux mains et aux chevilles. La famille a trouvé cela scandaleux et du coup leur fils n'a pas assisté à l'enterrement. » (BM – Mai – 2015)

« il y a qu'une personne, une dame qui attendait devant la prison, on lui a proposé de venir s'asseoir quelques temps à la caravane vu qu'il pleuvait... Elle vient visiter son fils qui a souvent été déplacé (BM chaux de fond orbe BM). Elle était intéressée pour rejoindre REPR, on lui a donné un flyer. Elle s'est plaint de l'absence d'endroit abrité, elle était en béquille et chargée. » (BM – Novembre – 2014)

4.4 Difficulté de séparation

Référence à la difficulté à se séparer de son proche après les visites.

« Retour haut en émotions, plusieurs femmes pleurs au retour, des bons parloirs mais difficile de se séparer. » (OR – Février – 2016)

4.5 Phénomène d'habitation

Verbatim montrant des moments des trajets des visiteurs habitués.

« Sur le chemin du retour un petit de 3 ans habitué des transports me guide ; "il faut tourner à gauche mtn", "on y est presque", ... » (OR – Juillet – 2016)

« Une jeune femme enceinte vient pour la 1ère fois en visite à la COF. Une visiteuse habituée se propose de l'accompagner. » (OR – Août – 2015)

5. Expression du besoin de soutien

Thématique faisant référence au besoin de soutien des familles de détenus au travers de leur reconnaissance et intérêt pour la Fondation REPR ou au contraire, la négation du besoin de ce soutien au travers du refus ou de la réticence à entrer en contact avec la Fondation.

5.1 Reconnaissance et intérêt pour REPR

Sous-thème qui indique le contentement des familles par rapport au soutien reçu par la Fondation REPR, ainsi que leur intérêt, leur reconnaissance et remerciements pour leur écoute.

« Après 2 refus plutôt secs, nous abordons une jeune femme dont le mari est en prison, très intéressée par le travail de REPR. Discussion intéressante, nous avons pu lui donner des renseignements. Elle nous remercie vivement et nous encourage. » (BM – Juin – 2014)

« Elle a passé l'heure en notre compagnie. Beaucoup d'émotion...contente de pouvoir parler sans être jugée. A exprimé sa reconnaissance pour notre bénévolat. De nous savoir à côté des établissements pénitenciers lui fait du bien. » (OR – Avril – 2014)

5.2 Connaître et faire connaître REPR

Référence au souhait de certains professionnels et visiteurs, de faire connaître la Fondation REPR.

« Plusieurs contacts, dont 1 secrétaire médicale très intéressée. Elle va parler de REPR aux médecins et psychiatres. » (BM – Septembre – 2014)

« Une des habitués, toujours quelque peu excitée, m'a une nouvelle fois remerciée et dit qu'elle avait parlé sur Facebook de ce que REPR offrait aux familles. » (OR – Février – 2015)

5.3 Refus et réticence d'entrer en contact avec REPR

Citations indiquant une négation du besoin d'aide et un refus d'invitation de la part des proches à entrer en contact avec les bénévoles.

« À 14h40, une dame sort en pleurs de la prison. Elle ne souhaite pas discuter, mais me fait savoir qu'elle connaît repr. » (BM – Avril – 2016)

« A la Croisée, échange avec un visiteur venu en voiture qui attend l'heure de visite. Il me remercie pour le flyer et complimente le travail de REPR mais dit ne pas avoir besoin de nos services. » (OR – Janvier – 2016)

5.4 Besoin de distraction

Exemple montrant la nécessité de penser à autre chose qu'à la prison.

« Discussion avec une dame adorable (âgée !) de tout et de rien, de pluie et de soleil.....mais surtout pas de prison. Elle attendait son mari. » (OR – Septembre – 2015)

5. Discussion

Les productions des bénévoles de la Fondation REPR lors de leurs permanences devant les lieux de détention représentent un riche terrain de recherche car ils font émerger des problématiques vécues par les familles de personnes détenues. La discussion de la recherche repose sur un regroupement des différents thèmes et sous-thèmes présentés dans la partie « Résultats ». Elle s'organise en appui sur les trois questions de recherche qui ont guidé cette recherche : quel est l'impact de la détention sur le lien parents-enfants ? Quelles sont les préoccupations parentales ou des enfants pour le proche en prison ? Quels sont les besoins des familles ayant un parent ou un enfant en prison ? Nos réflexions seront illustrées par des exemples de verbatim provenant des récits des bénévoles.

1. Quel est l'impact de la détention sur le lien parents-enfants ?

L'intérêt de cette recherche s'est d'abord porté sur les éventuels impacts de la détention d'un parent ou d'un enfant sur les relations entretenues entre ces derniers. Les analyses du discours des accueillants bénévoles au contact des familles de détenus ont permis de démontrer les effets de la détention à différents niveaux.

Premièrement, l’incarcération d’un proche, que l’on soit son parent ou son enfant, constitue un événement brutal qui engendre une charge émotionnelle non négligeable pour les familles. Les discours des bénévoles relatent les conséquences émotionnelles, aussi bien positives que négatives, que la détention peut faire vivre aux proches de détenus.

Tout d’abord, les verbatim font état des diverses émotions négatives, telles que des « pleurs » (BM – Septembre – 2016), du stress (BM – Février – 2015), ou un besoin de se « changer les idées » (OR – Septembre – 2015) qui mettent en lumière les répercussions négatives que la détention peut engendrer sur le vécu émotionnel et psychologique d’un proche de détenu. On note, de plus, que ces sentiments participent à un trop plein d’émotions négatives menant certains proches de détenu à une surcharge émotionnelle qui met à mal le lien, comme c’est le cas pour un père qui exprime son « ras le bol de venir [...] voir [son enfant] » (OR – avril – 2015) :

« Échange avec un autre père qui vient fréquemment en visite à la Croisée qui se plaint de la situation de son fils en prison et exprime son ras le bol de venir le voir. » (OR – avril – 2015).

Il est possible d’imaginer que cet homme en est arrivé au summum de ce qu’il peut supporter face à cette situation et, qu’au lieu de continuer à se faire du mal, il préfère se protéger et prendre de la distance en arrêtant les visites. On ressent également de la fatigue et un manque d’énergie psychologique pour poursuivre cette situation lourde et difficile à assumer.

Les bénévoles de REPR soulèvent fréquemment un sentiment de tristesse éprouvé par les familles qui rendent visite au proche détenu, lors de la sortie des parloirs :

« Une autre femme est sortie de la prison en pleurs au terme de la visite et nous sommes allées vers elle pour lui parler (pendant bien 15-20mn) et lui a donné un flyer. Nous avons encore distribué un dernier flyer à une dame qui est venue apporter des affaires. » (BM – Septembre – 2016)

Bien que les raisons exactes de cette tristesse ne soient pas expliquées ici, il est possible de faire l’hypothèse que cette femme ne voulait pas inquiéter

son proche et voulait se montrer forte durant la visite afin de procurer un soutien et un support émotionnel au détenu. Cependant, comme il s'agit d'une situation pénible pour la femme, sa sensibilité et sa tristesse sont ressorties. Ces larmes sont souvent présentes lors des moments de séparation avec le proche :

« Retour haut en émotions, plusieurs femmes pleurs au retour, des bons parloirs mais difficile de se séparer. » (OR – Février – 2016)

Malgré les réunions aux parloirs vécues de façon souvent positives et agréables, les verbatim relatent une réelle difficulté lors des séparations, certainement accentuée par un temps de rencontre court et des lieux ne permettant pas aux proches de communiquer et d'interagir avec le détenu comme ils l'auraient souhaité. Les émotions négatives provoquées par l'incarcération d'un proche se réactivent souvent, lors de chaque séparation.

Les productions des bénévoles ne font pas uniquement référence aux émotions négatives engendrées par l'emprisonnement d'un parent ou enfant, mais aussi aux émotions positives. De plus, ils mettent en avant les bienfaits de visites régulières en ce qui concerne le maintien du lien entre l'enfant et son parent :

« Échanges avec un petit garçon et sa maman avant de monter dans le bus. Un enfant dynamique et tout content d'aller voir son papa. » (OR – Août – 2016).

Le verbatim montre, en effet, la joie d'un jeune garçon qui va voir son papa en prison. Il s'agit d'un moment heureux probablement parce que l'enfant était impatient de rencontrer son père et que leur lien était déjà positif avant son emprisonnement. La visite constitue alors un moment positif puisqu'il lui permet de continuer à faire exister en lui son parent, qui continue à l'aimer et à le rassurer quant à son bien-être et potentiel retour à la maison.

Il semblerait ainsi que chaque rencontre fasse naître un paradoxe. D'une part, le lien peut être mis à mal par plusieurs émotions négatives et par la réactivation d'un vécu traumatique de séparation avec le proche détenu. D'autre part, la rencontre peut favoriser le maintien du lien entre le parent et son enfant et le reconstruire, grâce aux visites régulières.

« Deux femmes, dont une avec un bébé se rendent à la prison et nous disent qu'elles nous connaissent déjà. Elles sonnent et on leur dit que la visite est annulée... Mais que le détenu qu'elles venaient voir va être libéré dans l'heure :) Toutes heureuses, elles se serrent dans les bras. Elles attendent devant la prison. Nous lui proposons à boire ce qu'elles acceptent volontiers. » (BM – Avril – 2016).

Le récit de l'histoire de ces deux femmes en est un excellent exemple. En effet, on trouve dans le même verbatim une contradiction entre la difficulté de s'entendre dire qu'une visite est annulée, la tristesse de ne pas pouvoir revoir son proche et la joie intense d'apprendre que ce dernier sera libéré. La détention d'un proche maintient l'espoir des familles que le jour de la libération arrivera. On voit ainsi le contentement et l'excitation de ces femmes qui "se serrent dans les bras", joyeuses que cette longue peine soit terminée.

Ainsi, la lecture et l'analyse des productions des bénévoles permettent de mettre en avant les conséquences émotionnelles à la fois positives et négatives que la détention peut engendrer sur les vécus des proches de détenus. Ceci de manière générale pour les conséquences négatives, au regard d'une incarcération compliquée et difficile à vivre, et de manière spécifique, lors de chaque séparation à la fin des parloirs. À cela s'ajoutent les conséquences émotionnelles positives lors de visites régulières ou à l'annonce de bonnes nouvelles.

Deuxièmement, les récits de rencontres entre les familles de détenus et les bénévoles relatent les conséquences de la détention sur les relations familiales et conjugales.

En premier ressort, la question du contexte des visites, des réglementations spécifiques au déroulement des parloirs et leurs impacts sur les relations familiales est mise en lumière de manière prenante dans les discours des bénévoles.

« Finalement j'ai eu un échange de plus de 30 minutes avec un monsieur qui accompagnait sa femme en visite. Elle est venue voir son fils qui est là depuis janvier. Monsieur ne peut^[1] pas rentrer car leur fils à le droit d'avoir un visiteur à la fois, donc s'est toujours la femme qui

rentre. Echange très intéressant avec monsieur, je lui ai donné un flyer. Sa femme est sortie de sa visite et nous avons pu discuter tout les trois sur les effets de la détention. C'est une période très difficile pour eux et leur fils. Ils en font des cauchemars. » (BM – Mai – 2015).

Ce premier verbatim met en avant les difficultés vécues par des parents ayant un fils en prison, concernant l'impossibilité de se rendre tous les deux au parler. Ainsi, en plus du traumatisme engendré par l'éloignement physique et émotionnel avec leur enfant, ce père doit également faire face à la tristesse d'un éloignement contraint et à la frustration de ne maintenir le lien qu'au travers de son épouse. De plus, ces parents décrivent la détention de leur fils comme « une période très difficile » au point d'en faire « des cauchemars » (BM – Mai – 2015). Il semble donc que les conditions de détention et de visite renforcent le vécu traumatique de la séparation. Dans le même ordre d'idée, il est possible d'imaginer, que d'autres réglementations concernant les visites, telles que les horaires incompatibles avec le rythme de vie des familles ou les démarches administratives longues et difficiles d'accès, puissent constituer un obstacle en plus au maintien des relations familiales.

Il ressort également des journaux de bord que les conditions dans lesquelles les proches rendent visite aux détenus sont perçues négativement par les enfants, même très jeunes :

« Échange autour d'un chocolat avec une fillette de 3 ans et sa maman d'accueil avant la visite au père de la petite. La maman d'accueil demande si REPR dispose d'une structure pour aider cet enfant qui aime voir son père " mais pas en prison". » (OR – Avril – 2016)

Assurément, le fait que cet enfant ne soit pas à l'aise dans le contexte carcéral pour y rencontrer son père révèle l'aspect inadéquat et traumatisant du lieu. Cela peut montrer également la difficulté pour un jeune enfant de saisir et d'intégrer les règles relatives aux visites, telles que la dimension d'attente et de sécurité, pouvant l'angoisser. Cela questionne les possibilités de maintenir un lien positif entre un parent et son enfant dans le contexte carcéral. D'où l'importance de perpétuer les réflexions autour des possibilités d'amélioration des conditions et des lieux de visite.

Outre les effets causés par la mise en détention d'un proche sur le maintien des relations familiales dans leur globalité, les analyses ont permis de mettre en lumière les implications de l'incarcération du détenu sur la dimension de sa parentalité ou celle du conjoint, ainsi que sur le maintien du lien avec l'enfant.

« Une jeune dame venant pour la première fois au Bois-Mermet me demande comment faire pour que son mari ou conjoint (?) incarcéré, reconnaisse son enfant de 3 mois. Renseignement pris auprès de Loraine, elle doit s'adresser auprès du juge de Paix de sa région, en l'occurrence Nyon. » (BM – Mars – 2014)

Notamment, la question de la reconnaissance d'un enfant lorsque le parent est incarcéré, dont il est fait référence ici, fait écho aux différentes dimensions de la parentalité évoquées lors de la précision du contexte théorique de ce mémoire. Cela implique l'exercice de la parentalité, à savoir la manière dont un individu peut être identifié juridiquement comme le parent de l'enfant, dans le cas où, comme ici, il n'est pas en mesure d'effectuer les démarches nécessaires à la reconnaissance de son enfant. De surcroît, il est possible de faire l'hypothèse que les contraintes dûes à la détention, telles que des visites souvent espacées et courtes, empêchent les expériences familiales et pourraient avoir un impact sur l'accomplissement du phénomène de parentification de ce père. En d'autres termes, le parent détenu peut se sentir disqualifié en tant que parent et peut se demander comment il peut continuer à exercer sa fonction parentale dans un espace-temps limité et restreint tel que celui du parloir (Douris & Roman, 2014). Finalement, la parentalité de cet homme pourrait également être entravée dans sa dimension pratique, puisque étant incarcéré, il lui sera difficile d'entrer dans des interactions comportementales et affectives avec son enfant, mais également avec sa conjointe. On peut imaginer que les rencontres aux parloirs puissent parfois affecter la continuité de la relation entre le parent et son enfant ainsi que la continuité de la relation conjugale. Les proches accepteront-ils de revenir dans ce contexte de limitation et de disqualification ? Ainsi, il est possible au travers de ce verbatim de démontrer l'impact et les conséquences que la détention peut engendrer sur les relations parents-enfants sous l'angle spécifique du vécu de la parentalité du détenu et de ses différentes facettes.

Les productions des bénévoles font également référence à un intérêt de la part des familles pour les ateliers créatifs, organisés par la Fondation REPR. Ceci manifeste un grand besoin de soutien dans le maintien des liens parents-enfants, souvent mis à mal par la situation de détention d'un proche.

« Une passagère du bus attend un enfant dont le papa est à Bochuz et a été heureuse d'apprendre qu'il existe des ateliers créatifs. Elle ira aussi s'informer sur le site internet. » (OR – Août – 2014)

Les rencontres organisées par la Fondation en présence d'un-e psychologue et d'un-e intervenant-e socio-éducatif-ive, permettent en effet aux enfants de partager un moment heureux avec leur parent incarcéré et participent énormément au maintien d'un lien parent-enfant sain. La femme "heureuse d'apprendre qu'il existe des ateliers créatifs" exprime son envie que l'enfant puisse rencontrer son parent dans un contexte plus ludique et proche de ce qu'ils vivaient à l'extérieur, que celui du parloir. Ce dernier, comme nous l'avons vu, semble être passablement traumatisant.

De plus, il est possible d'imaginer que ces visites permettent à l'enfant de garder une représentation positive de son parent par le partage d'une activité commune durant laquelle le parent peut se dégager de l'étiquette de « détenu » et reprendre celle de « parent ». Dans le même ordre d'idée, permettre des interactions physiques, telles que le portage, les échanges visuels et auditifs, ainsi que des interactions affectives entre l'enfant et son parent, donnent l'occasion au parent détenu de vivre sa parentalité et d'interagir avec son enfant, comme il le faisait probablement au quotidien avant son incarcération. Finalement, la présence d'intervenants durant les ateliers créatifs représente une grande source de soutien pour le parent dans la reprise du lien avec son enfant, en l'aidant par exemple à mettre en mot et à expliquer à son enfant l'incarcération parentale.

On constate donc un fort impact de la détention d'un proche sur les relations familiales, le vécu de la parentalité du détenu et la continuité du lien entre l'enfant et son parent. D'autre part, les analyses thématiques effectuées font émerger les effets de l'incarcération d'un proche sur les relations conjugales.

« Nous avons également reçu dans la caravane une jeune femme qui n'a pas pu aller à la visite car elle n'avait pas renouvelé la demande auprès du procureur. Elle nous a parlé de sa relation avec son ami et à questionné la possibilité des visites conjugales. Elle semblait contente d'avoir un endroit où parler de la difficulté de rendre visite à son ami, d'un point de vue émotionnel. » (BM – Mars – 2016)

L'emprisonnement d'un conjoint implique, en plus d'une séparation émotionnelle traumatique ajoute une séparation physique exacerbée par les conditions de visites, telles que l'interdiction d'entrer en contact physique avec son conjoint ou le fait d'être entouré d'autres familles et visiteurs (Parke & Clarke-Stewart, 2003 ; Christian, Mellow, & Thomas, 2006). Dans ce cas précis, il est possible de mieux comprendre les questions de cette jeune femme concernant « la possibilité de visites conjugales » (BM – Mars – 2016) lors desquelles elle aurait la possibilité de retrouver la proximité et la complicité de son couple, fortement entravée par le manque d'intimité lors des visites. Dans ces conditions, il est alors possible de mieux comprendre les questions de cette femme.

De plus, la jeune femme parle « des difficultés de rendre visite à son ami, d'un point de vue émotionnel » (BM – Mars – 2016), ce qui met également en avant le défi quotidien qu'entraîne une séparation. Il est probable que cette femme soit affectée par le manque de contact physique ainsi que d'interactions affectives avec son conjoint et, par conséquent, fragilisée émotionnellement. Au travers du verbatim, on peut faire émerger des questionnements quant à la possibilité de maintenir un lien amoureux dans un contexte entravant les interactions quotidiennes : « comment le conjoint peut-il vivre et supporter les remaniements liés à l'incarcération ? » (Douris & Roman, 2014). En outre, les récits des bénévoles montrent des préoccupations concernant le maintien du lien conjugal dans un contexte de manque de contact.

« Une femme parle de ses craintes que son ami la laisse tombé quand il sort et qu'il n'est intéressé par elle uniquement parce qu'elle lui apporte un peu de compagnie. » (OR – Décembre – 2015)

Ce verbatim illustre divers effets de la détention sur les relations amoureuses. On constate premièrement, une angoisse d'abandon de cette femme qui "parle de ses craintes que son ami la laisse tombé". Sa peur est probablement causée par le manque de contact avec son conjoint, mais également par une crainte d'un lien maintenu de manière superficielle, ainsi que par un éloignement mettant à mal le vécu d'une relation réelle et d'un "amour véritable". De ce fait, la séparation physique et émotionnelle induite par l'incarcération pourrait provoquer une certaine souffrance psychologique et faire émerger des préoccupations quant à la continuité et à l'essence même du lien entretenu entre eux. Ceci marque, encore une fois, la difficulté de maintenir un lien dans le contexte carcéral, que celui-ci soit de l'ordre de la filiation ou de la conjugalité.

Les récits des bénévoles font donc état de plusieurs impacts de la détention. Tout d'abord, celui des réglementations spécifiques aux visites sur les relations familiales. Ensuite, celui du manque de contact et de l'éloignement physique et affectif sur le vécu de parentalité des détenus ainsi que sur les conditions de maintien du lien parents-enfants. Finalement, celui des effets de la séparation et de la rupture du lien conjugal sur le bien-être psychologique et émotionnel des individus.

Deuxièmement, il est possible d'identifier, de manière plus implicite, les sentiments de honte, de culpabilité ainsi que les mécanismes de déni engendrés par la détention d'un proche. Ceci au travers des journaux de bord qui décrivent le refus de contact, la réticence des familles à entrer en interaction avec les accueillants bénévoles, ainsi que leur besoin de distraction.

En effet, le thème du refus et de la réticence des familles et des proches à entrer en contact avec la Fondation REPR, à disposition pour soutenir et accompagner les visiteurs, montre la difficulté pour certains d'accepter l'incarcération du parent ou de l'enfant et les émotions qu'elle engendre.

« À 14h40, une dame sort en pleurs de la prison. Elle ne souhaite pas discuter, mais me fait savoir qu'elle connaît repr. » (BM – Avril – 2016)

Ici, il est probable que la séparation ait été difficile pour cette femme, après une visite touchante et émouvante. Il se peut également qu'elle ait retenu

ses larmes et son stress pendant la visite, pour ne pas inquiéter ou perturber le proche arrêté. Dans cette condition, on imagine plusieurs explications possibles à son refus d'entrer en contact avec les bénévoles. Une probable crainte de devoir expliquer sa tristesse à des personnes qu'elle ne connaît pas, peut-être par inquiétude d'être jugée ou encore par peur d'être questionnée sur une situation qui lui fait honte. Elle n'a probablement pas encore envie de partager ses ressentis émotionnels et souhaite retourner à la maison, peut-être pour se replier sur elle-même et rester seule.

Bien qu'il ne soit pas possible de connaître avec certitude les raisons du refus de cette femme, l'analyse d'un tel verbatim permet de mettre en lumière d'autres impacts de la détention sur le vécu émotionnel des familles en tant qu'elle engendre, pour la plupart des proches, des sentiments de honte et de culpabilité, ainsi qu'une peur d'être jugé par autrui.

De plus, l'analyse d'autres verbatim a permis de révéler l'existence, chez certains proches de détenu, de réactions de déni face à ce que la détention leur fait vivre. Par exemple, les bénévoles relatent la rencontre d'un visiteur homme venu à l'avance pour la visite, qui « remercie pour le flyer » et « complimente » les bénévoles pour leur travail, mais qui refuse gentiment l'aide, disant « ne pas avoir besoin de [leurs] services » (OR – Janvier – 2016). Il est possible que ce refus d'aide et de soutien soit un mécanisme de défense puisqu'accepter de l'aide signifierait, pour cette personne, accepter d'être en souffrance et manifester une fragilité et une faiblesse personnelle. Il se peut que, pour lui, accueillir un soutien signifie également ne pas être capable de faire face seul aux problèmes de la vie et devenir dépendant.

Ce déni est manifesté par le refus total d'entrer en contact avec l'équipe de REPR mais également sous d'autres formes :

*« Discussion avec une dame adorable (âgée !) de tout et de rien, de pluie et de soleil.....mais surtout pas de prison. Elle attendait son mari.
» (OR – Septembre – 2015*

Effectivement, le sous-thème du besoin de distraction montre un autre exemple de négation du besoin d'aide et, implicitement, de déni. Les bénévoles relatent ici, la rencontre d'une dame d'âge avancé qui s'arrête pour parler avec les bénévoles de la Fondation REPR. Elle semble avoir besoin de se distraire et

de parler de thématiques positives, tout en omettant le thème de la prison. De cette manière, elle peut ainsi oublier pour un moment l'emprisonnement du mari. Il semble qu'elle cherche à dissimuler sa condition personnelle en mettant en place une défense maniaque. Elle ne souhaite probablement pas aborder son vécu émotionnel, social et cognitif actuel, et préfère donc fuir les possibles symptômes dépressifs, tel que la douleur ou la tristesse.

Ainsi, au-delà des impacts visibles et observables que la détention peut engendrer sur les relations familiales, les analyses effectuées ont permis de révéler qu'il est également possible de déceler la souffrance des familles au travers du refus de contact avec les bénévoles et du déni de la situation.

[1] L'orthographe des verbatim n'a pas été modifiée afin de donner une représentation la plus fidèle possible du contenu du matériel analysé.

2. Quelles sont les préoccupations parentales ou des enfants pour le proche en prison ?

Les préoccupations des parents ou enfants pour le proche qui se trouve en prison sont nombreuses et de natures différentes. Une des préoccupations, qui a été relevée au travers du discours des accueillants bénévoles dans les journaux de bords, concerne la découverte du monde carcéral et des différentes démarches administratives que cet univers implique. Cette préoccupation, d'ordre pratique, est justifiée par la quantité de règlements à respecter afin de pouvoir accéder à la prison et rendre visite au proche. La prison impose des règles aux visiteurs qui engendrent une angoisse de par leur rigidité. Les informations concernant, par exemple, le dépôt d'un colis ne sont souvent pas communiquées directement au parent ou à l'enfant. Le proche doit donc se renseigner seul sur le site Internet. Ceci peut susciter une peur de faire faux, que le colis ne soit pas accepté, que le détenu ne reçoive pas ce dont il a besoin (cigarettes, produits de soins, argent, nourriture), ou encore qu'il n'ait pas accès aux cadeaux de ses proches tels que les dessins d'enfant, par exemple. Les règlements stricts génèrent une anxiété car ils constituent un obstacle voire un empêchement au bon déroulement des démarches menées par le proche. Dans cette situation, certains enfants et parents

vivent toujours dans l'espoir que « tout sera acceptée » (OR – Décembre – 2016). L'appréhension reste présente, même si l'acceptation des colis peut varier d'une prison à l'autre. En effet, selon qu'il s'agisse d'une prison préventive de haute ou basse sécurité, d'un colis d'entrée ou mensuel, les règles sont différentes (Touraut, 2009). Le visiteur n'est jamais certain que tout sera admis : « ça varie dit-elle » (OR – Décembre – 2016). On imagine le stress de cette femme devant les portes de la prison qui essaie d'amener le plus de choses possibles pour son proche, par préoccupation pour sa santé et son bien-être quotidien. Elle peut être inquiète que son proche puisse souffrir du froid, qu'il n'ait pas assez d'argent pour pouvoir s'acheter des boissons ou de la nourriture ou qu'il doive s'abstenir de fumer.

« Peu de monde partout. 3 personnes dans le bus une femme habituée pour la croisée vient très chargée. Elle espère que tout sera acceptée, ça varie dit-elle. » (OR – Décembre – 2016)

L'inquiétude pour l'état psychologique du proche, la peur qu'il souffre et qu'il se sente seul, est souvent présente. La distance entre l'enfant et son parent ne facilite pas la situation. La prison constitue, en effet, une réalité inconnue et étrangère qui peut générer de l'anxiété et de l'angoisse de par son caractère de « violence », de « criminalité » et de « dangerosité ». Les gens ont souvent tendance à la percevoir et à l'associer au monde des « drogues », de l'« évasion », des « cas sociaux » (Touraut, 2015). On voit bien que la prison suscite des fantasmes. Les familles peuvent se représenter la détention comme une condition dans laquelle le proche se trouve confronté à différents détenus ayant potentiellement commis des crimes horribles et graves. Le proche est ainsi préoccupé pour le quotidien du parent ou enfant en prison. Il peut avoir peur des relations entretenues au sein de la détention, avec les co-détenus ou le personnel de surveillance. Le proche peut être inquiet que le détenu soit attaqué par les autres, qu'il soit victime d'agressions verbales et même physiques ou qu'il soit exclu et mal traité par le personnel pénitencier (Rostaing, 2011). Cette peur peut être engendrée par une inquiétude concernant un manque de sécurité et de protection de la part du pénitencier. Dans le verbatim, un jeune homme est « très inquiet pour la sécurité de son ami en ce qui concerne les violences sexuelles au

sein de la prison ». On imagine la souffrance et le sentiment d'impuissance que peut vivre son ami en dehors de la prison.

« A la fin de la permanence, un jeune homme nous a interpellées et est venu un moment dans la caravane. Il était inquiet pour son ex-concubin en prison et nous a demandé la durée maximum de détention provisoire; ne trouvant pas la réponse à sa question, nous lui avons conseillé d'appeler la ligne téléphonique. Il semblait également très inquiet pour la sécurité de son ami en ce qui concerne les violences sexuelles au sein de la prison. Nous avons écouté ses inquiétudes. Il se tournera peut être vers REPR pour les questions juridiques. » (BM – Janvier – 2016)

De manière générale, la famille espère que l'endroit où se trouve le proche est « une bonne prison » (BM – Mai – 2015). L'espoir de la maman présenté au travers du verbatim produit par les bénévoles, reflète probablement un désir que son enfant soit bien traité par le personnel pénitencier, par les agents et qu'il ne se sente pas déprimé dans cette solitude. Un désir que la prison puisse peut-être constituer un endroit dans lequel son fils puisse comprendre les erreurs qu'il a commises.

“A la deuxième visite je discute avec une femme (...). Elle est stressées et revoir son fils pour la première fois depuis un mois et demande si c'est une bonne prison. » (BM – Mai – 2015)

Ainsi, un parent et un enfant souhaitent que le temps en prison soit vécu de la manière la plus facile possible et que le proche puisse éventuellement se pardonner et ne pas se sentir abandonné ou exclu par tout le monde. Parfois, lorsqu'il s'agit d'un prisonnier atteint d'une maladie psychiatrique comme une schizophrénie, le parent s'inquiète qu'en prison l'état de son enfant se détériore et qu'il se sente moins bien. Il peut avoir le souci que la prison ne constitue pas l'endroit adéquat pour lui et qu'il serait plus judicieux d'envisager un hôpital psychiatrique. Le verbatim issu des carnets de bords des bénévoles montre une femme ayant un mari atteint d'un trouble de la personnalité borderline. La

femme peut ainsi s'inquiéter pour son humeur et pour ses réactions lors des parloirs en raison de son instabilité comportementale, relationnelle et identitaire.

« Un mari borderline, encore 13 mois à tirer. » (OR – Avril – 2014)

Dans le cas où le détenu est atteint d'un problème somatique qui nécessite un soin médical (Beer & Gravier 2006), le proche peut également se soucier de son état de santé physique. Le verbatim ci-dessous montre le cas d'un homme en souffrance physique en raison « d'une hernie discale qui lui fait très mal ». On sait que l'hernie discale se manifeste par des douleurs lors de la sollicitation des muscles du dos qui se répercutent sur les jambes ou le cou. La femme montre de la difficulté à supporter la situation et de l'inquiétude pour lui - « elle s'inquiète » -. Ceci peut générer un sentiment d'impuissance. D'où le besoin pour cette femme de s'assurer qu'« il pourra être vu par un médecin ».

« (...) elle s'inquiète car son proche n'a pas de famille en Suisse. Il est donc seul. Il souffre d'une hernie discale qui lui fait très mal et elle s'inquiète de savoir s'il pourra être vu par un médecin. Elle semblait soulagée de savoir que REPR existe. » (Janvier – 2016)

Une autre préoccupation du proche qui en découle est de savoir « comment soutenir » (BM – Mai – 2015) son enfant ou parent dans ce contexte de souffrance, d'éloignement et de privation de liberté. Les familles ressentent souvent un sentiment d'impuissance en plus d'un sentiment de culpabilité d'abandonner leur enfant dans sa souffrance. Elles ne savent pas comment se comporter dans cette situation nouvelle et inconnue, mais surtout comment pouvoir se rendre utiles afin de fournir un support psychologique à leur enfant (Site web de la Fondation GRAAP, 14.05.18). Les proches ont souvent de la peine à recevoir les informations qu'ils souhaiteraient dans les meilleurs délais. La présence des bénévoles, à l'entrée des établissements pénitentiaires, leur permet de combler ce manque d'informations concernant des aspects plus émotionnels et leur permet de se rassurer quant à la façon d'aider et de conseiller leur fils.

« Au 2ème parloir, une femme qui nous connaît déjà me salue chaleureusement, un couple attend: ce sont les parents d'un jeune condamné. Ils ont beaucoup de questions sur l'après condamnation: comment obtenir une liberté conditionnelle, comment soutenir leur fils... Nous sommes interrompu par le gardien à l'interphone qui leur demande d'entrer... Ils embarquent notre flyer. » (BM – Mai – 2015)

Souvent les familles souhaitent recevoir le maximum d'informations afin de se rassurer et de pouvoir se projeter adéquatement dans le futur (Christian, Mellow, & Thomas, 2006). La femme du verbatim présenté ci-dessus souhaite savoir si son fils pourrait « obtenir une liberté conditionnelle » et « comment ». L'envie de revoir son fils dans un contexte qui n'est pas celui de la prison et d'être à nouveau à ses côtés au quotidien est présente. La maman s'inquiète probablement pour le futur de son fils et espère peut-être pouvoir faire de son mieux afin de lui permettre de reprendre sa vie en main et de montrer aux autres qu'il est maintenant capable de respecter les règles sociales.

La libération et l'après-libération d'un détenu constituent une source de préoccupation pour les proches. Il s'agit de moments tant attendus qui peuvent susciter des fantasmes. Étant donné que le proche a commencé à s'habituer à l'absence du détenu à la maison, l'anticipation d'un retour imminent de ce dernier en famille génère des craintes. Une visiteuse, présentée dans le verbatim ci-dessous, est inquiète quant au moment de la libération de son ami. Elle cherche des réponses à ses questions portant « sur la préparation à la sortie ». La femme souhaite probablement recevoir des informations afin d'être organisée correctement pour l'après-sortie et répondre au mieux aux besoins de son ami. On imagine qu'elle a envie que tout aille bien et que leur relation puisse se rétablir et fonctionner à nouveau.

« Enfin, une visiteuse est venue me poser des questions sur la préparation à la sortie de son ami. Elle est fâchée contre son avocate qui ne répond pas à ses questions. Son ami est en exécution de peine d'une part, mais une instruction est en cours pour d'autres faits. Pour la préparation à la sortie de prison, je l'ai aiguillée vers le service de probation. » (BM – Avril – 2016)

La sortie et l'après-sortie constituent ainsi deux moments angoissants puisque le proche doit se réorganiser et se réadapter à la présence du détenu dans sa vie quotidienne. Le proche peut alors s'inquiéter pour l'état psychologique du détenu, une fois en liberté. Il peut se demander s'il sera capable de se resocialiser, après un long temps d'exclusion et de réclusion dans une cellule. Il peut se demander s'il se sentira bien, s'il pourra correctement se réinsérer dans la société, s'il trouvera un travail et s'il aura des relations sociales positives. Toutes ces questions reflètent ainsi une inquiétude pour l'avenir du proche détenu. Comme on le voit dans le verbatim ci-dessous, la mère « est inquiète de l'avenir pour son fils. ». On imagine qu'elle se fait beaucoup de soucis concernant sa réinsertion dans la société.

« Discussion à la sortie de la Croisée dans le bus avec la maman d'un détenu. Elle est fatiguée de ces visites et elle est inquiète de l'avenir pour son fils. » (Mercredi 21 septembre 2016)

Le moment du parloir est donc l'occasion pour les familles de se rencontrer et de voir l'état dans lequel se trouve le proche en prison. Ce moment permet souvent à l'enfant de se rassurer de savoir que son papa continue à l'aimer et qu'il ne l'a pas oublié (Johnston, 1995). La visite tant attendue peut ainsi être une expérience positive. Toutefois, elle génère quelques préoccupations en raison des nombreuses règles concernant les visites, dictées par l'administration pénitentiaire. On parle d'autorisation de visite, de carte d'identité et d'objets qui ne peuvent pas entrer en prison. Le discours des bénévoles présenté ci-dessous montre le problème que peut rencontrer une mère avec son enfant qui souhaiteraient aller rendre visite au père. Malheureusement, la mère ayant oublié l'autorisation pour des raisons non spécifiées, ne peut pas entrer. On imagine que suite à l'attente de pouvoir finalement rencontrer le conjoint, de voir comment il va, le trajet que cela leur a demandé, l'organisation pour cette journée, la femme puisse se sentir angoissée de ne pas pouvoir revoir son conjoint et père de son enfant, tout ce temps. Heureusement, l'équipe des bénévoles les aide et demande de faxer le document, afin qu'ils puissent tout de

même entrer. Cette démarche leur a permis d'entrer pour la dernière demi-heure, ce qui n'aurait probablement pas été le cas s'ils avaient été seuls.

« Une mère et son fils à la Croisée ont oublié leur autorisation de visite. Nous appelons donc le Ministère Public pour demander de faxer l'autorisation, après 30 minutes cela fonctionne finalement et ils peuvent aller pour la dernière demi-heure de leur visite. » (OR – Mars – 2015)

Les trajets depuis le domicile jusqu'à la prison sont, en effet, un des problèmes d'ordre pratique qui se pose aux familles venant de loin. Plus la famille habite loin de la prison, plus le déplacement demande du temps, de l'organisation et de l'argent (Touraut, 2009). Le verbatim ci-dessous, issu du discours des bénévoles de REPR, présente un homme qui « vient d'Autriche une fois par mois environ » et qui « semble intéressée par la ligne téléphonique ». On imagine que son intérêt pourrait refléter un souhait de trouver une solution plus pratique pour lui éviter des trajets chronophages et coûteux. Ainsi, il pourrait préserver sa relation familiale, favoriser un accompagnement psychologique au proche, entendre les nouvelles en direct et diminuer leurs sentiments de solitude partagés.

« (...) un monsieur qui nous semble perdu, on a réussi à lui expliquer qu'il pouvait demander deux heures de visite consécutive. Il vient d'Autriche une fois par mois environ. Il semble intéressé par la ligne téléphonique. Nous lui avons proposé d'essayer de demander deux heures de visite pour cette séance. » (BM – Décembre – 2016)

Par ailleurs, les déplacements pour aller en visite représentent également une charge au niveau physique et psychologique. Étant donné que les trajets sont parfois longs, ennuyeux et fatigants, le parent peut ressentir une énorme fatigue physique et un épuisement mental en fin de journée. Dans le cas où un membre de la famille présente un problème de santé, tel qu'un cancer, sa maladie représente un poids en plus qui affaiblit la possibilité de rejoindre le détenu en prison. Le verbatim montre un proche en visite qui a découvert « qu'il est atteint

d'un cancer » et sa femme « ne voulait pas le laisser seul ! ». Ceci probablement parce qu'elle se fait du soucis pour lui et qu'elle voudrait le soutenir lors de ce moment difficile. La famille a déjà un lourd poids à supporter en lien avec la maladie grave de l'homme et le couple doit, en plus, faire face à l'incarcération d'un proche. On sent alors que cette situation est très intense et chargée en émotion.

« Il s'agit de Madame qui accompagne son mari qui vient d'apprendre qu'il est atteint d'un cancer et elle ne voulait pas le laisser seul! » (OR – Avril – 2014)

D'autres préoccupations peuvent se manifester lors des jours de fêtes ou anniversaires. Il s'agit souvent de moments tant attendus de joie, de partage et de réunion autour d'une table. On peut imaginer que lors de ces moments, l'enfant puisse ressentir davantage le manque de son parent, le besoin de le voir et d'être ensemble. A partir du verbatim ci-dessous, on note que l'enfant « se réjouit de fête Noël avec son père » en prison. Malgré le contexte, ce qui l'importe est qu'ils soient réunis. Sachant qu'il s'agit d'une journée importante non seulement pour l'enfant, mais également pour les deux parents, la mère stresse car « elle a oublié la carte d'identité de son fils ». On imagine la peur et l'anxiété de cette maman de ne pas pouvoir entrer et de perdre l'occasion de fêter Noël en famille. Même à Noël, on ressent une forte anxiété et une préoccupation pour les règlements imposés par la prison.

« Un enfant vient pour la fête de Noël à Bochuz et se réjouit de fête Noël avec son père. Sa mère stress elle a oublié la carte d'identité de son fils. Mais finalement il peut entrer. » (OR – Décembre – 2015)

Comme Noël, les anniversaires constituent souvent une journée attendue toute l'année. On imagine que le fait de fêter l'anniversaire d'un « petit garçon qui a un an aujourd'hui » (OR – Octobre – 2016) représente un moment joyeux pour les deux conjoints. Cependant, on peut faire l'hypothèse que le détenu pourrait ressentir une tristesse de ne pas être présent pour les premiers pas de son enfant, ses premiers mots et le voir grandir. La mère et son enfant pourraient

vivre en miroir les ressentis du proche en prison, les faisant s'inquiéter pour son état psychologique.

« A la sortie de la visite, Mme me présente à la femme qu'elle accompagne et son petit garçon qui a un an aujourd'hui » (OR – Octobre – 2016)

3. Quels sont les besoins des familles ayant un parent ou un enfant en prison ?

Finalement, cette recherche, au travers de la lecture et de l'analyse des discours des bénévoles, a également tenté d'investiguer et de répondre à la question des besoins des personnes ayant un parent ou un enfant incarcéré. Il n'est pas toujours aisé pour les proches de demander explicitement de l'aide à autrui lorsqu'ils se trouvent confrontés à la détention d'un parent ou d'un enfant. Ils peuvent avoir peur de recevoir des jugements dépréciatifs, d'avoir le poids d'un préjugé de l'entourage ou de ne pas être entendus dans leur souffrance. La stigmatisation est mal supportée et suscite des préoccupations qui amènent souvent les proches à se renfermer sur eux-mêmes. Les analyses thématiques ont permis de faire émerger plusieurs besoins exprimés par les familles : le besoin de soutien, d'information, d'amélioration des conditions de visite, des conseils pratiques sur la façon de soutenir son proche et de distraction.

Tout d'abord, c'est le besoin de soutien lors des premières visites qui ressort le plus des échanges entre les bénévoles et les familles. Le verbatim suivant, issu du discours écrit des bénévoles, montre une femme disant « qu'il était regrettable qu'il n'y ait pas de possibilité de soutien avant la première visite en prison (quand ils ne sont au courant de rien encore) ». Cette femme exprime son besoin de soutien de la part de l'extérieur, surtout avant de se rendre à la première visite. On comprend, au travers des productions des bénévoles, que la dame était stressée face à la découverte de l'univers carcéral et que cela l'aurait peut-être aidée à se rassurer et à trouver la force d'aller en visite. Le besoin d'être accompagnée reflète la difficulté que vivent les familles confrontées pour la première fois au monde gris, triste et monotone de la prison. Ce dernier est

encore très abstrait, inconnu et aux antipodes des habitudes quotidiennes du proche. On sent bien que la femme ne sait pas encore ce qui peut l'attendre, comment elle va réagir et se débrouiller.

« Une dame nous a dit qu'il était regrettable qu'il n'y ait pas de possibilité de soutien avant la première visite en prison (quand ils ne sont au courant de rien encore). » (BM – Juin – 2016)

De plus, les rencontres effectuées par les bénévoles relatent un fort besoin de se sentir écouté, accompagné et soutenu lors de la première visite.

Comme le témoigne le verbatim ci-dessous, « un visiteur » est « venu dans la caravane » de REPR, « Il avait besoin de parler (...) et il est très angoissé » par rapport à l'incarcération de son fils. Il est possible de faire l'hypothèse que le moment de l'incarcération a été difficile à accepter et dur à supporter psychologiquement. Les blessures du père semblent encore vives et intenses en émotion, elles décèlent une forte angoisse et un besoin de passer un moment en compagnie des bénévoles de la Fondation REPR, qui sont à disposition pour l'écouter, l'entendre et l'aider à surmonter ses difficultés du moment. De plus, ses remerciements « d'être ici à l'écoute » montrent à quel point le fait de pouvoir parler et être entendu par quelqu'un est une aide précieuse pour le rassurer quant au choc de l'incarcération de son fils.

« Nous avons eu un visiteur qui est venu dans la caravane. Il avait besoin de parler. Son fils est à la Croisée depuis très peu de temps et il est très angoissé. Il a bu un café avec nous et nous a remercié d'être ici à l'écoute et aussi pour les informations qu'il a reçu de la fondation par téléphone. » (OR – Février – 2016).

Puis, de manière moins directe, le besoin de soutien des familles de détenu peut également être soulevé par la reconnaissance et les nombreux remerciements adressés à la Fondation REPR pour le travail mené.

« Elle a passé l'heure en notre compagnie. Beaucoup d'émotion...contente de pouvoir parler sans être jugée. A exprimé sa reconnaissance pour notre bénévolat. De nous savoir à côté des établissements pénitenciers lui fait du bien. » (OR – Avril – 2014)

« Après 2 refus plutôt secs, nous abordons une jeune femme dont le mari est en prison, très intéressée par le travail de REPR. Discussion intéressante, nous avons pu lui donner des renseignements. Elle nous remercie vivement et nous encourage. » (BM – Juin – 2014)

Les verbatim illustrent la reconnaissance de deux femmes qui tiennent à remercier chaleureusement les accueillants bénévoles de la Fondation REPR pour le travail offert. La première semble rassurée, « contente de pouvoir parler sans être jugée » et exprime son bien-être quant au fait « de [...] savoir [les bénévoles] à côtés des établissements pénitenciers ». Ceci confirme la présence d'un grand besoin de soutien pour les familles de détenu, ainsi que l'impact positif que le soutien leur apporte. La deuxième, après avoir « vivement » remercié les bénévoles, les « encourage ». Cela nous permet d'avancer, qu'au-delà de l'existence d'un besoin de soutien, cette femme souhaite voir ce soutien se perpétuer et l'exprime par ses encouragements. Comme nous l'avons vu dans le contexte théorique, les familles ressentent un besoin de soutien psychologique puisque l'incarcération d'un proche est un événement traumatique qui peut générer de nombreuses préoccupations (Kobak & Madsen, 2008). En ce sens, les efforts et l'énorme travail fourni par la Fondation REPR permettent de répondre au mieux aux questionnements et aux besoins des familles.

Par ailleurs, nos analyses ont également permis de mettre en lumière le désir des familles, ainsi que des professionnels - avocats, médecins, secrétaires médicales -, de faire connaître les activités menées par la Fondation REPR. Ceci renforce l'idée de la nécessité d'apporter le soutien nécessaire aux familles et de continuer à élaborer quant à la façon de le leur apporter.

« Plusieurs contacts, dont 1 secrétaire médicale très intéressée. Elle va parler de REPR aux médecins et psychiatres. » (BM – Septembre – 2014)

« Une des habitués, toujours quelque peu excitée, m'a une nouvelle fois remerciée et dit qu'elle avait parlé sur Facebook de ce que REPR offrait aux familles. » (OR – Février – 2015)

On comprend, au travers des efforts des professionnels et des proches de détenus pour faire parler des activités de REPR, qu'il est fondamental pour les familles d'être entendues dans leur souffrance et leurs besoins. Les verbatim montrent, en effet, une envie de partager ce monde pas encore suffisamment reconnu avec l'extérieur, dans l'espoir d'une meilleure compréhension et acceptation des familles dans la société. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de la Fondation REPR qui met régulièrement en place des colloques et des formations pour les professionnels. Il est donc important de continuer à faire connaître les activités proposées, afin de permettre aux familles de maintenir un lien familial et de sensibiliser l'entourage aux difficultés qui peuvent être rencontrées.

Puis, le besoin de recevoir plus d'informations de la part de la prison est également ressorti des analyses des productions des bénévoles. Le plus souvent, les familles ressentent un fort besoin d'information concernant les aspects pratiques, tels que les différents règlements, le fonctionnement du système carcéral, le déroulement du procès, la durée de l'emprisonnement ainsi que les procédures qui suivront (Kobak & Madsen, 2008). Les familles sont souvent oubliées par le système carcéral et ne font pas l'objet d'une préoccupation particulière. Leurs besoins sont donc souvent négligés, comme c'est le cas pour une visiteuse qui « n'a pas d'information sur la durée » de la visite (OR – Octobre – 2016). La méconnaissance même de la durée d'une visite « la stress » (OR – Octobre – 2016) de par l'impossibilité d'anticiper de ce qui va se passer. Le visiteur ne peut pas savoir avec certitude combien de temps il pourra rester avec son proche ou quand ils pourront se revoir. En outre, elle trouve que « les visites passent trop vites » (OR – Octobre – 2016). La visiteuse est ainsi sujette à une altération de sa perception du temps qui fait que son temps passé avec son ami ou conjoint est perçu comme trop court. On imagine que cela puisse engendrer une fatigue et une insatisfaction générale, puisque la personne a la perception qu'elle emploie trop de temps à se rendre en visite, juste pour une heure ou même

quarante-cinq minutes de rencontre avec son proche, alors qu'elle voudrait pouvoir passer plus de temps avec lui.

« Une fois-là visiteurs des EPO déposé la seule visiteuse de la Croisée se confie, elle trouve difficile de venir et que les visites passent trop vites, elle n'a pas d'information sur la durée et cela la stress. » (OR – Octobre – 2016)

Un manque d'informations au niveau pratique peut également concerner le lieu de détention du proche. La femme avec son bébé de 6 semaines, dont le récit est présenté dans le verbatim ci-dessous, « réalise qu'elle s'est trompée de prison ». Ceci peut être dû à un manque d'informations pratiques claires. Comme évoqué dans le contexte de recherche et la description du Service pénitentiaire vaudois, les EPO sont constituées par différents établissements d'exécution de peine. On imagine que cette femme, n'ayant jamais eu à faire au milieu carcéral, peut être perdue et ne pas savoir où se rendre, si des explications pratiques simples ne lui sont pas données. Il est d'ailleurs possible qu'une incompréhension ou une méconnaissance quant au lieu de détention du père de l'enfant soit une source de préoccupation, puisque l'horaire des visites est relativement restreint et qu'il y a des règles à respecter, telles que la ponctualité, qui risquent d'entraver la possibilité d'entrer au parloir.

« Une femme et son bébé de 6 semaines sont déposés par un taxi à la Croisée, mais en s'annonçant à l'accueil elle réalise qu'elle s'est trompée de prison et qu'elle doit aller à Bochuz... » (OR – Décembre – 2015)

La prison organise également des visites entre le parent et son enfant. Le verbatim suivant, reporté par les bénévoles, présente une femme qui « demande des infos sur les visites enfants ». Sa demande est probablement faite pour combler le manque d'informations reçues à ce sujet, qui sont uniquement données à la personne si elle manifeste son intérêt pour ce type de visite. La dame « appréhende la visite », elle se soucie peut-être de l'état psychologique de « son neveu, qui semble très remonté contre le système », qui n'accepte peut-être pas son incarcération. La dame a un neveu ayant un enfant de 12 ans qui vit au Maroc et elle voudrait recevoir des informations, afin de pouvoir organiser

une rencontre entre les deux en prison. On imagine bien que de jouer le rôle de médiatrice dans cette condition doit être difficile à supporter et à gérer seule. Le ressenti émotionnel de son neveu peut ensuite être porté par la femme, témoigné par une appréhension avant d'aller en visite et probablement une peur que le proche ne soit pas en forme. L'incarcération d'un parent soulève d'autres préoccupations importantes, qui sont celles de l'exercice de l'autorité parentale. On comprend que, dans ce contexte, un parent en prison puisse rencontrer une difficulté à se percevoir comme parent de son enfant et pense faussement qu'il n'a plus le droit d'exercer sa fonction parentale. Ou alors, qu'il puisse avoir une difficulté à investir sa fonction (Douris & Roman, 2014). Le rôle de la femme en tant que tierce personne est donc fondamental pour rappeler au détenu qu'il est père et qu'il a des droits.

« Une dame vient voir son neveu, qui semble très remonté contre le système, elle appréhende la visite, mais ressort souriante. Son neveu a un fils de 12 ans qui vit au Maroc : pendant le trajet du retour elle demande des infos sur les visites enfants. » (OR – Juin – 2015)

Ainsi, la lecture des productions des bénévoles fait émerger le besoin des familles d'être mieux informées quant au fonctionnement du système carcéral, au travers du constat d'un grand manque d'informations menant, le plus souvent, les familles à de nouvelles préoccupations, même lorsque l'environnement carcéral leur est plus familier.

De plus, nos analyses ont permis de faire ressortir le besoin d'améliorer les conditions de visite et de rencontre des proches et des détenus.

« il y a qu'une personne, une dame qui attendait devant la prison, on lui a proposé de venir s'asseoir quelques temps à la caravane vu qu'il pleuvait... Elle vient visiter son fils qui a souvent été déplacé (BM chaud de fond orbe BM). Elle était intéressée pour rejoindre REPR, on lui a donné un flyer. Elle s'est plainte de l'absence d'endroit abrité, elle était en béquille et chargée. » (BM – Novembre – 2014)

En effet, le récit de cette femme se plaignant de « l'absence d'endroit abrité » devant la prison fait écho au manque de structure d'accueil pour les

familles participant à faire des prisons des lieux souvent perçus comme froids et hostiles. Il est ainsi possible d'imaginer qu'il serait plus agréable pour cette femme de venir rendre visite à son proche si les abords du lieu de détention étaient réaménagés et repensés. Ceci s'ajoute aux constats, déjà évoqués, du manque d'aménagement des structures d'accueil des proches, passablement traumatisant, dans les lieux de détention.

Outre le manque d'aménagements pratiques des structures pénitentiaires, il ressort de nos analyses que les obligations de sécurité des milieux carcéraux participent également à faire de la prison un lieu perçu par les proches comme hostile et inadéquat pour rencontrer leurs familles.

« Leur fils aîné est décédé pendant que leur autre fils était en prison. Monsieur et Madame sont un peu énervé contre la procureur car elle a autorisé le détenu à assister à l'enterrement de son frère mais seulement à deux conditions : qu'il soit accompagné de l'aumônier et de deux policiers, menotté aux mains et aux chevilles. La famille a trouvé cela scandaleux et du coup leur fils n'a pas assisté à l'enterrement. » (BM – Mai – 2015)

On note, en effet, au travers de ce récit touchant, la difficulté pour ces parents de comprendre la décision prise par « la procureur » à l'égard de leur fils ainsi que le défi, pour le service pénitentiaire, de permettre le maintien d'un lien entre le détenu et sa famille. Ceci puisqu'une partie de son rôle consiste à faire de la prison un lieu sécurisé en évitant tout risque au péril des familles, qui eux peuvent vivre, comme décrit ci-dessus, les décisions prises comme dégradantes. Il est, en outre, difficile pour la prison de proposer des rencontres sécurisées et, dans le même temps, accueillantes (Solini, 2014).

Puis, nos analyses démontrent également que les lieux d'incarcération perçus comme non accueillants peuvent susciter chez le proche des craintes pour le détenu qui nécessitent un besoin d'être accompagnés dans leur façon de les soutenir.

« Au 2ème parloir, une femme qui nous connaît déjà me salue chaleureusement, un couple attend: ce sont les parents d'un jeune

condamné. Ils ont beaucoup de questions sur l'après condamnation: comment obtenir une liberté conditionnelle, comment soutenir leur fils... Nous sommes interrompu par le gardien à l'interphone qui leur demande d'entrer... Ils embarquent notre flyer. » (BM – Mai – 2015)

C'est le cas de ces parents, venus rendre visite à leur fils, qui sollicitent l'aide de REPR, notamment pour être aidés et accompagnés dans leurs questionnements à propos de « comment soutenir leurs fils ». Il est en effet possible de faire l'hypothèse que les conditions de détention, ainsi que les perspectives d'avenir de leurs fils les inquiète. Ils se trouvent probablement démunis face à une situation qui les dépasse et ressentent donc le besoin d'être entendus, étayés et conseillés dans l'aide qu'ils pourraient apporter à leur enfant.

En définitive, l'exemple déjà évoqué d'une dame souhaitant discuter de tout « mais surtout pas de prison » (OR – Septembre – 2015), avec les bénévoles de REPR fait également émerger le besoin pour les familles de se distraire et de parfois penser à autre chose qu'à l'incarcération de leurs proches.

Finalement, les analyses thématiques ont permis de relever divers besoins des familles. On constate un besoin de soutien au travers de la reconnaissance exprimée pour REPR, l'envie de faire connaître leurs activités, un manque d'information faisant émerger le besoin d'être mieux informés, un besoin d'amélioration des conditions de visite et de rencontre des détenus au travers de quelques plaintes exprimées, un besoin d'être accompagnés et soutenus dans l'aide apportée à son proche détenu ainsi qu'un besoin de se distraire.

6. Limites

Avant de terminer ce travail par une conclusion, il faut considérer que l'étude présente quelques limitations, qui ont pu en partie biaiser les analyses des résultats et donc influencer les interprétations consécutives.

Premièrement, concernant la question de recherche de l'impact de la détention sur le lien entre le parent et son enfant, il est important de préciser que bien que nos résultats, riches d'informations concernant la parentalité, la conjugalité et les relations familiales, aient permis de faire émerger une part des préoccupations et des besoins des familles, ils n'ont permis de répondre, que partiellement, à la question de l'impact de la détention, focalisée de manière très précise sur le lien parent-enfant. De plus, il faut prendre en compte qu'il est difficile d'attribuer les causes des comportements problématiques des enfants, adolescents et de leurs parents à l'incarcération du proche. Cela puisqu'il faudrait, pour chaque famille connaître la situation familiale avant l'incarcération, son fonctionnement, les âges au moment du fait, le sexe du parent ou de l'enfant incarcéré, le soutien à disposition des familles, la culture, la situation économique, etc. Il y a une pléthore de facteurs à prendre en considération avant de pouvoir généraliser les résultats (Parke & Clarke-Stewart, 2003). Il existe également d'autres aspects qui peuvent causer une souffrance particulière au moment de l'incarcération, comme par exemple des déménagements ou la mort d'un proche (Parke & Clarke-Stewart, 2003).

En deuxième lieu, la méthode qualitative IPA permet de rendre compte du vécu personnel et subjectif de la personne face à une détention d'un proche, d'explorer le sujet de recherche et de soulever plusieurs interrogations qui incitent à continuer les études sur cette thématique. Cependant, à partir de là, il n'est pas possible d'en extraire plus d'informations pour généraliser les effets d'une détention sur toute la population générale et il n'y a pas de réponses concrètes de cause à effet.

7. Recherches futures

Nous allons à présent survoler quelques suggestions et pistes de réflexion qui pourraient constituer d'éventuels thèmes à approfondir pour les futures recherches.

Tout d'abord, il serait intéressant de bien distinguer les différences entre l'incarcération de la mère de celle du père et les diverses influences entre les deux qui ressortent chez les enfants. Jusqu'à maintenant, plusieurs études se sont principalement intéressées à l'emprisonnement du père. Il serait donc important de poursuivre les recherches en étudiant davantage les effets de l'incarcération de la mère sur la famille et sur la structure familiale (Parke & Clarke-Stewart, 2003). De cette manière, il serait possible de voir s'il y a des différences au niveau du ressenti personnel de l'enfant ou de l'adolescent suite à l'expérience de séparation avec le père ou avec la mère. Il serait également important d'explorer la spécificité du lien entre la mère et son enfant qui se construit dans un contexte de détention privative de liberté (Douris & Roman, 2014). Il s'agirait d'investiguer les effets de la détention sur l'enfant, lorsque la mère est en détention avec lui. Comment se jouent les premiers liens d'attachement précoce entre l'enfant, objet attentionnel et consolatoire maternel, et sa maman ? Quelles différences pourraient être constatées au niveau du développement psychoaffectif de l'enfant en situation de détention par rapport à un enfant en dehors de la prison ?

Par ailleurs, pour les recherches futures, nous pensons qu'il serait utile de vérifier si effectivement les enfants ayant une relation plus proche et plus forte avec leur parent, comme l'affirment Parke et Clarke-Stewart (2003), arrivent à mieux gérer la séparation due à l'incarcération de ce dernier. Dans cette situation, il serait pertinent de vérifier l'apport d'un soutien social, émotionnel et physique donnée au parent qui reste avec l'enfant à la maison, sur la motivation de ce parent à mieux répondre aux besoins de son enfant. De cette manière, ce dernier pourrait bénéficier du rôle médiateur et/ou facilitateur dans la relation entre le dedans et le dehors de la prison, ainsi que de la chaleur et de l'accompagnement de son parent pour mieux faire face à l'incarcération du parent absent.

Vu la présence dans notre recherche de familles provenant de pays d'outre-Atlantique et étrangers en général ayant une culture différente de la nôtre, il serait pertinent d'étudier et de comprendre le rôle que joue la culture dans l'habitude de l'incarcération du parent sur l'enfant, ou vice-versa, et dans l'apparition des effets négatifs sur les proches (Parke & Clarke-Stewart, 2003). Interroger des populations plus importantes ayant des cultures différentes

permettrait également d'étudier si des thématiques récurrentes chez des personnes de la même culture peuvent être constatées.

De manière générale, selon Parke et Clarke-Stewart (2003), afin qu'une recherche soit bien construite et efficace, il est fondamental d'avoir la collaboration de plusieurs spécialistes dans le domaine du développement psychologique de l'enfant, de la psychologie systémique, des criminologues ayant d'excellentes compétences sur les crimes et la conduite socialement déviante et des travailleurs sociaux. Pour ce faire, une première proposition serait de mener des entretiens semi-directifs avec eux, afin de s'enrichir de leur connaissances et expériences pour évaluer les effets de la prison sur les liens familiaux et connaître ainsi le point de vue de chacun sur la thématique. Une deuxième suggestion serait d'organiser un colloque pluridisciplinaire de réflexion autour de l'impact de la détention sur les liens familiaux, comme celui mené par Didier Houzel, pour discuter à la fin de la recherche des thèmes ressortis.

En outre, comme cette recherche s'est basée sur un ensemble de carnets de bords écrits par les bénévoles reportant les moments de la journée passés avec les familles, les thématiques qui ont été analysées sont issues des discours adressés aux bénévoles et ne donnent pas un témoignage direct de la part des familles. Pour une future recherche à ce sujet, il serait intéressant de mener des entretiens semi-directifs avec les familles, afin d'analyser directement la perception de l'incarcération d'un proche sur leur état psychologique et les préoccupations qui s'en suivent. Ceci également dans le but d'avoir des informations plus en profondeur et nous permettant de mieux nous renseigner sur leur expérience propre et subjective. Il serait judicieux de mener plusieurs entretiens et de bien repérer les informations concernant les impacts de la détention du parent sur les enfants, en interrogeant les enfants et pas seulement les parents. Cela permettrait d'améliorer la validité de l'étude, car les informations pourraient ensuite provenir de manière directe par les enfants concernés plutôt qu'à travers les parents qui reportent les ressentis de leurs enfants (Parke & Clarke-Stewart, 2003). Des observations plus pointues et descriptives de ces impacts pourraient être faites directement en regardant les effets manifestés chez les enfants et adolescents sur différents lieux et à

différents moments de la journée : à l'école, à la récréation, à la maison, au travail, etc.

Toutefois, il faut garder en tête que les entretiens semi-directifs pourraient présenter également des limites, puisque les familles ainsi que leurs enfants ont toujours le choix de révéler ce qu'ils souhaitent dire à leur interlocuteur. Les informations repérées constitueraient des représentations qu'elles aimeraient partager avec autrui ; pour cette raison, un accès véritable à leur vécu personnel serait difficile à obtenir.

Enfin, plusieurs recherches jusqu'à maintenant se sont focalisées sur les effets sociaux, émotionnels, psychologiques et financiers de la prison sur les familles, mais très peu d'études ont différencié les effets de la prison préventive avant jugement des effets de la prison après jugement (Parke & Clarke-Stewart, 2003). Il serait également intéressant de distinguer la nature du délit du détenu, c'est-à-dire de mieux connaître les effets sur les ressentis des familles qu'a un délit de haute gravité, tel qu'un homicide, par rapport à un délit financier (Touraut, 2009). Il pourrait ensuite y avoir distinction entre incarcération de longue durée et incarcération de courte durée (Murray, Farrington, & Sekol, 2012).

En bref, selon Murray, Farrington et Sekol (2012), il serait judicieux et intéressant de pouvoir étudier comment ces effets évoluent dans le temps, comment ils se manifestent après plusieurs années et quel est leur degré d'intensité. Augmentent-ils au fur et à mesure de la peine ? Qu'en est-il des effets de la récidive ? Il s'agirait de tester si le fait que le parent soit emprisonné plusieurs fois a un impact sur les ressentis de ses enfants (Murray, Farrington, & Sekol, 2012).

8. Conclusion

De manière générale, le travail a abordé le thème de la parentalité en situation de détention. L'incarcération d'un proche représente une séparation brutale, une rupture traumatisante des liens familiaux, parentaux et conjugaux,

ayant de lourdes conséquences sur les relations parents-enfants, ainsi que sur le vécu psychologique et émotionnel d'enfants et de parents des détenus.

Lorsque le parent d'un enfant est incarcéré, la littérature existante démontre que divers aspects de la vie de l'enfant peuvent être altérés. Tout d'abord, on constate que le contexte de la prison dans ses dimensions pratiques et organisationnelles et les spécificités que ce milieu implique, telles que les horaires de visite, le manque d'intimité, l'interdiction de contact physique (Parke & Clarke-Stewart, 2003 ; Christian, Mellow, & Thomas, 2006), l'attente (Ricordeau, 2002) et les consignes de sécurité (Murray, Farrington, & Sekol, 2012) ont des effets négatifs sur le vécu des enfants et contribue à faire de la prison un lieu traumatisant pour eux (Parke & Clarke-Stewart, 2003 ; Murray, Farrington, & Sekol, 2012). Puis, l'éloignement dû à la détention empêche l'enfant de se faire une représentation de son parent (Zaouche-Gaudron, 2002) ou la modifie (Murray & Murray, 2010), ce qui impacte la qualité des liens d'attachement de l'enfant. De plus, cette altération a des conséquences sur le développement psycho-affectif des enfants dont la littérature en présente plusieurs manifestations telles qu'une perte de repères affectifs, des difficultés langagières, relationnelles, motrices, d'alimentation et de sommeil chez les tous petits (Zaouche-Gaudron, 2002) ; des sentiments de culpabilité, de honte, des symptômes anxieux ainsi que des angoisses de séparation et de perte d'amour (King, 2002 ; Parke & Clarke-Stewart, 2003) chez les plus grands ; des troubles du comportement accompagnés de stress, de sentiments d'abandon et de détresses menant à des conduites à risques chez les pré-adolescents et adolescents (Cunningham, 2001 ; Zaouche-Gaudron, 2002 ; Granzotti, 2007 ; Robertson, 2008). Finalement, à cela s'ajoute l'impact social de la détention au travers d'une grande discrimination et stigmatisation des enfants.

La littérature présente également les effets de la détention lorsque l'on est le parent d'un détenu. En effet, d'un point de vue émotionnel et cognitif, les parents de détenus ressentent souvent un grand sentiment de culpabilité, dû à la perception d'avoir échoué en tant que parent, ruminent beaucoup concernant la situation et le crime commis par leur enfant, et peuvent parfois ressentir de la peur lors des visites, liées à l'anticipation de mauvais comportements de la part de leur enfant (Crawford, 2003 ; Touraut, 2015). Cela mène, selon divers auteurs, à des troubles psychologiques et de consommation de substances

(Crawford, 2003), à une externalisation des émotions non exprimées par de la colère ou de la rage (King, 2002) ainsi qu'à des comportements extrêmes, telles qu'une implication totale pour l'enfant au péril de leur propre existence (Christian, Mellow, & Thomas, 2006) ou, au contraire, un désir de rupture de contact (Touraut, 2015). De plus, les parents de personnes détenues sont également sujets à la discrimination et à la stigmatisation. Ils sont souvent vus comme responsables des actes de leurs enfants ou comme de mauvais parents voire de mauvaises personnes (Cunningham, 2001 ; Touraut, 2015). En outre, cette discrimination entraîne une marginalisation et un manque de soutien de la part de l'environnement (Bouchard, 2007), ainsi qu'une peur de demander de l'aide (Cunningham, 2001). Finalement, la détention d'un enfant entraîne également des conséquences économiques, puisque les procédures coûtent chers et que les établissements pénitentiaires sont souvent éloignés et nécessitent de payer des transports publics ou privés pour s'y rendre (Touraut, 2009). Au-delà de la relation spécifique parent-enfant, l'incarcération d'un proche altère également les relations conjugales, ainsi que la structure familiale dans son entièreté au travers de la prise de nouveaux rôles par les autres membres de la famille pour combler l'absence (Christian, Mellow, & Thomas, 2006 ; Touraut, 2009), de conflits dûs aux changements et au sentiment de culpabilité du détenu de pas pouvoir prendre sa famille en charge (Wright & Seymour, 2000).

Bien que les effets négatifs causés par l'incarcération d'un proche soient les plus présents, la littérature démontre également l'existence de conséquences positives de la détention telles que le maintien d'un lien positif et la diminution des angoisses grâce aux visites chez l'enfant et chez le parent (Johnston, 1995 ; Touraut, 2009).

La situation spécifique de la détention d'un individu et ses diverses conséquences ayant fait l'objet de nombreuses études, cette recherche s'est articulée autour de trois questions de recherche. Ceci dans le but d'explorer et d'approfondir le sujet de l'impact de la détention sur les relations parents-enfants, des préoccupations parentales et des enfants pour le proche détenu et finalement des besoins des familles dans ce contexte atypique.

Les analyses thématiques des journaux de bords rédigés par les bénévoles de la Fondation REPR, suivant les étapes de la méthode IPA, ont en premier lieu, permis de répondre dans une certaine mesure à la question de l'impact de la

détention sur le lien parent-enfant. Les récits des bénévoles font en effet émerger divers effets de la détention. Tout d'abord, les réglementations spécifiques aux visites, tels que les horaires fixes ou la sécurité, constituent un obstacle et peuvent mettre à mal le lien familial. De plus, le contexte du parloir est souvent inadéquat et traumatisant pour une famille avec des enfants. Cela peut avoir une influence négative sur les relations familiales et instaurer ainsi un paradoxe entre les bienfaits et les défauts des visites concernant le maintien du lien. Puis, le manque de contact et l'éloignement physique et affectif contribuent à renforcer un vécu de souffrance et de séparation avec son proche. Ceci peut ensuite se répercuter sur la continuité du lien entre un enfant et son parent. Finalement, la détention d'un proche également peut engendrer des difficultés au niveau du lien conjugal et du bien-être psychologique d'un individu.

En second lieu, les analyses ont permis d'approfondir la dimension des préoccupations des parents ou des enfants concernant leur proche détenu. Elles révèlent des préoccupations liées à la découverte et à la confrontation d'avec le milieu carcéral, ainsi qu'avec toutes les démarches administratives compliquées qu'il implique, tel que le dépôt d'un colis. Puis, elles présentent également des inquiétudes pour le déroulement des visites. Souvent il y a le souci de l'état psychologique dans lequel la famille retrouve son proche en prison, mais également la peur de ne pas pouvoir accéder au parloir à cause d'un oubli d'autorisation de visite ou de la carte d'identité. On constate en plus d'autres préoccupations concernant la libération et l'après-libération du détenu qui peuvent angoisser les proches qui espèrent que le détenu puisse correctement se réinsérer dans la société et en famille. Par ailleurs, les analyses montrent aussi des soucis concernant l'état psychologique du proche détenu, son quotidien et ses relations avec les co-détenus et le personnel de surveillance. La famille espère que la santé psychique et mentale du proche détenu soit bonne et que la prison puisse répondre à ses besoins.

En troisième lieu, les analyses ont permis de mettre en lumière les besoins des familles vivant une séparation traumatique due à l'incarcération. De manière générale, on constate un grand besoin de soutien et d'écoute non-jugeant, typiquement avant les premières visites, lorsque le système carcéral est encore un monde inconnu et que les proches n'ont aucun contact avec d'autres familles. Les proches ont également un grand besoin d'informations concernant

le déroulement des visites et le fonctionnement des lieux de détention. Ils ressentent, de même, un besoin d'amélioration des conditions de visites et de rencontres avec leurs proches, d'être conseillés dans l'aide qu'ils apportent à leur proche détenu, ainsi qu'un besoin de se distraire et de se focaliser sur des aspects positifs.

L'émergence de telles thématiques dans cette recherche confirme, encore une fois, que l'incarcération d'un proche n'implique pas qu'un seul individu mais que l'entourage du détenu fait également face à de multiples difficultés émotionnelles, sociales et cognitives. Ainsi, notre recherche permet de conclure que le développement d'actions de soutien pour les familles de détenu est primordial et que le travail fourni par l'équipe de REPR avec ses bénévoles est précieux et utile au bien-être général des familles.

9. Bibliographie

- Ainsworth, M. D. S., et Bell, S. M. (1970). Attachment, exploration, and separation: Illustrated by the behavior of one-year-olds in a strange situation. *Child Development*, 41(1), 49-67.
<https://doi.org/10.2307/1127388>
- Ainsworth, M. D. S. (1985). Patterns of infant-mother attachments: Antecedents and effects on development. *Bulletin of the New York Academy of Medicine*, 61(9), 771-791. Repéré à <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1911899/pdf/>
- Arditti, J. A., Smock, S. A. et Parkman, T. S. (2005). "It's been hard to be a father": A qualitative exploration of incarcerated fatherhood. *Fathering*, 3(3), 267-288. <https://doi.org/10.3149/fth.0303.267>
- Aubusson De Cavarlay, B. (1985). Hommes, peines et infractions : la légalité de l'inégalité. *L'Année sociologique*, 35, 275-309. Repéré à <http://www.jstor.org/stable/27889868>
- Bacro, F. et Florin, A. (2009). La relation père-enfant, la nature et l'organisation des relations d'attachement. *Canadian Psychology/Psychologie Canadienne*, 50(4), 230-240.
<https://doi.org/10.1037/a0015445>
- Baulon, M.-A. (2002). La prise en compte des liens entre l'enfant et son parent détenu dans les mesures d'assistance éducative. Dans A. Bouregba (dir.), *Les liens familiaux à l'épreuve du pénal* (p. 51-56). Toulouse, France : ERES.
- Beer, D. et Gravier, B. (2006). La médecine générale en milieu de détention. *Revue Médicale Suisse*, 2(88). Repéré à <https://www.revmed.ch/RMS/2006/RMS-88/31509>
- Benedek, T. (1959). Parenthood as a developmental phase: A contribution to the libido theory. *Journal of the American Psychoanalytic Association*, 7(3), 389-417. <http://doi.org/10.1177/000306515900700301>
- Berger, M. (1997). *L'enfant et la souffrance de la séparation : divorce, adoption, placement*. Paris, France : Dunod.
- Berger, M. (2008). *Voulons-nous des enfants barbares ? Prévenir et traiter la violence extrême*. Paris, France : Dunod.
- Berger, M. (2011). *Les séparations à but thérapeutique*. Paris, France : Dunod.

- Bibring, G. L. (1959). Some considerations of the psychological processes in pregnancy. *The Psychoanalytic Study of the Child*, 14(1), 113-121. <https://doi.org/10.1080/00797308.1959.11822824>
- Bouchard, G. (2007). *Vivre avec la prison : des familles face à l'incarcération d'un proche*. Paris, France: Editions L'Harmattan.
- Bouregba, A. (2002). De la rupture au maintien des liens. Dans J. Le Camus (dir.), *Rester parents malgré la détention : les relais enfants-parents et le maintien des liens familiaux* (pp. 7-13). Toulouse, France : ERES.
- Bouregba, A. (2013). *Les troubles de la parentalité : approche clinique et socio-éducative*. Paris, France : Dunod.
- Bowlby, J. (1978). *Attachement et perte* (vol. 1). Paris, France : Presses universitaires de France.
- Bowlby, J. (1988). *A secure base: Parent-child attachment and healthy human development*. New York, NY : Basic Books.
- Bydlowski, M. (2004). La relation fœto-maternelle et la relation de la mère à son fœtus. Dans S. Lebovici, R. Diatkine et M. Soulé (dir.), *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent* (2^e éd., vol. 2, p. 1881-1891). Paris, France : Presses universitaires de France.
- Chen, H. et Song, L. (2000). A study of the relationship between life stress, coping style, social support and emotional adjustment of single parents in Kaohsiung County. *NTU Journal of Social Work*, 2, 1-54.
- Christian, J., Mellow, J. et Thomas, S. (2006). Social and economic implications of family connections to prisoners. *Journal of Criminal Justice*, 34(4), 443-452. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2006.05.010>
- Crawford J. (2003). Alternative sentencing necessary for female inmates with children. *Corrections Today*, 65(3), 8-10.
- Cunningham, A. (2001). Forgotten families: The impacts of imprisonment. *Family Matters*, 59, 35-38. Repéré à https://aifs.gov.au/sites/default/files/ac_0.pdf
- Dannerbeck, A. M. (2005). Differences in parenting attributes, experiences, and behaviors of delinquent youth with and without a parental history of incarceration. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 3(3), 199-213. <https://doi.org/10.1177/1541204005276260>
- Delens-Ravier, I. (2006). Lien familial et détention en Europe. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 49(4), 481-492.

- Deutsch, H. (1949), *La psychologie des femmes : étude psychanalytique* (vol. 2). Paris, France : Presses universitaires de France.
- Douris, M. et Roman, P. (2014). *Liens familiaux et détention : comment être parent en prison ?*. Institut des Sciences de la Famille. Lyon, France : Université Catholique de Lyon et Lausanne, Suisse : Université de Lausanne.
- Dyer, J. (2005). Prison, fathers, and identity: A theory of how incarceration affects men's paternal identity. *Fathering*, 3(3), 201-219.
<https://doi.org/10.3149/fth.0303.267>
- Faugeron, C. et Le Boulaire, J.-M. (1992). Prisons, peines de prison et ordre public. *Revue française de sociologie*, 33(1), 3-32.
<https://doi.org/10.2307/3322332>
- Favez, N., Frascarolo-Moutinot, F. et Tissot, H. (2013). *Naître et grandir au sein de la triade : le développement de l'alliance familiale*. Paris, France : De Boeck Supérieur.
- Feldman, S. S., Nash, S. C. et Aschenbrenner, B. G. (1983). Antecedents of fathering. *Child Development*, 54(6), 1628-1636.
<https://doi.org/10.2307/1129826>
- Granzotti, E. (2007). Enfants de détenus et délinquance juvénile : risques et prévention. *Revue Suisse de Criminologie*, 2, 73-75. Repéré à <https://www.rechtspsychologie.ch>
- Hairston, C. F. (1991). Family ties during imprisonment: Important to whom and for what?. *Journal of Sociology and Social Welfare*, 18(1), 87-104. Repéré à <https://scholarworks.wmich.edu/jssw/vol18/iss1/6>
- Hairston, C. F. (1998). The forgotten parent: Understanding the forces that influence incarcerated fathers' relationships with their children. *Child Welfare*, 77(5), 617-639. Repéré à <https://search.proquest.com>
- Harper, D. et Thompson, A. R. (dir.). (2011). *Qualitative research methods in mental health and psychotherapy: A guide for students and practitioners*. New York, NY : John Wiley & Sons.
- Houzel, D. (2011). Les enjeux de la parentalité. Dans L. Solis-Ponton (dir.), *La parentalité : défi pour le troisième millénaire*. Toulouse, France : ERES.
- Johnston, D. (1995). Parent-child visits in jails. *Children's Environments*, 12(1), 25-38. Repéré à <http://www.jstor.org/stable/41514962>
- Lamb, M. E. (1997). L'influence du père sur le développement de l'enfant. *Enfance*, 50(3), 337-349. <https://doi.org/10.3406/enfan.1997.3068>

- Lanier, C. S. (1993). Affective states of fathers in prison. *Justice Quarterly*, 10(1), 49-66. <https://doi.org/10.1080/07418829300091701>
- Mahler, M. S., Pine, F. et Bergman, A. (1980). *Naissance psychologique de l'être humain : symbiose humaine et individuation*. Paris, France : Payot.
- Martin, J. S. (2001). *Inside looking out: Jailed fathers' perceptions about separation from their children*. New York, NY : LFB Scholarly Pub. LLC.
- Miljkovitch, R. et Pierrehumbert, B. (2005). Le père est-il l'égal de la mère ? Considérations sur l'attachement père-enfant. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2(35), 115-129. <https://doi.org/10.3917/ctf.035.0115>
- Murray, J. (2007). The cycle of punishment: Social exclusion of prisoners and their children. *Criminology and Criminal Justice*, 7(1), 59-81. <https://doi.org/10.1177/1748895807072476>
- Murray, J. et Murray, L. (2010). Parental incarceration, attachment and child psychopathology. *Attachment & Human Development*, 12(4), 289-309. <https://doi.org/10.1080/14751790903416889>
- Murray, J., Farrington, D. P. et Sekol, I. (2012). Children's antisocial behavior, mental health, drug use, and educational performance after parental incarceration: A systematic review and meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 138(2), 175-210. <https://doi.org/10.1037/a0026407>
- Kaës, R. (2009). La réalité psychique du lien. *Le divan familial*, 22(1), 107-125. <https://doi.org/10.3917/difa.022.0648>
- Kaminski, D., Reman, P., Delens-Ravier, I. et Weissgerber, G. (2007). Référentiel « Enfants de parents détenus ». Repéré à l'adresse <http://hdl.handle.net/2078.1/85074>
- King, D. (2002). *Parents, children and prison: Effects of parental imprisonment on children*. Dublin, Irlande : Dublin Institute of Technology.
- Klein, M. (1975). *Love, guilt and reparation and other works 1921-1945*. New York, NY : Simon & Schuster.
- Kobak, R. et Madsen, S. (2008). Disruptions in attachment bonds: Implications for theory, research, and clinical intervention. Dans J. Cassidy et P.R. Shaver (dir.), *Handbook of attachment: Theory, research, and clinical applications* (2^e éd., p. 23-47). New York, NY : Guilford Press.
- Parke, R. D. et Clarke-Stewart, K. A. (2003). The effects of parental incarceration on children. Dans J. Travis et M. Waul (dir.), *Prisoners once*

- removed: The impact of incarceration and reentry on children, families, and communities* (p. 189-232). Washington, DC : Urban Institute Press.
- Poussin G. et Cissé M. (1988). La naissance comme instant primordial de la parentalité. *Dialogue*, 99, 92-106.
- Queloz, N. (2011). Les prisons suisses doivent-elles s'aligner sur le « tout sécuritaire » ?. Dans N. Queloz, U. Luginbühl, A. Senn et S. Magri (dir.), *Druck der Öffentlichkeit auf die Gefängnisse: Sicherheit um jeden Preis ? - Pressions publiques sur les prisons : la sécurité à tout prix ?* (p.1-28). Berne, Suisse : Stämpfli.
- Racamier, P.-C., Sens, C. et Carretier, L. (1961). La mère et l'enfant dans les psychoses du postpartum. *L'évolution psychiatrique*, 26(4), 525-557.
- Ricordeau, G. (2012). Entre dedans et dehors : les parloirs. *Politix*, 97(1), 101-123. Repéré à <http://doi.org/10.3917/pox.097.0101>
- Robertson, O. (2008). *Children Imprisoned by Circumstance*. Genève, Suisse : Quaker United Nations Office.
- Roelandt, J.-L. (2009). Pour en finir avec la confusion entre psychiatrie et justice, hôpital psychiatrique et prison, soins et enfermement. *L'information psychiatrique*, 85(6), 525-535. <http://doi.org/10.3917/inpsy.8506.0525>
- Roman, P. (2016). Les relations parent-enfant en prison : entre attentes parentales et empêchements, une parentalité en souffrance. *Dialogue*, 211(1), 13-26. <http://doi.org/10.3917/dia.211.0013>
- Rosenberg, J. (2009). *Les enfants ont aussi besoin d'un père : enfants dont les pères sont en prison*. Genève, Suisse : Quaker United Nations Office.
- Rousseau, D. et Duverger, P. (2011). L'hospitalisme à domicile. *Enfances & Psy*, 50(1), 127-137. <https://doi.org/10.3917/ep.050.0127>
- Schekter, V., Granzotti, E. et Hauri, E. (2006). Parentalité et détention. *Revue suisse de criminologie*, 2, 47-50. Repéré à <https://www.rechtspsychologie.ch/images/downloads/parentalite.pdf>
- Schekter, V. (2010). Le rôle des organisations de proches : l'expérience du Chalet de Carrefour Prison. *Dépendances*, 40, 5-7. Repéré à https://www.grea.ch/sites/default/files/40_article2.pdf
- Senon, J. L. (2004). Psychiatrie et prison : toujours dans le champ de l'actualité. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 162(8), 646-652. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2004.07.002>
- Senon, J. L. et Manzanera, C. (2005). Comment mieux répondre aux problèmes cliniques et médicolégaux actuels pour préserver une

- psychiatrie ouverte et dynamique ?. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 163(10), 870-877. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2005.09.016>
- Service pénitentiaire (2016). *Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'État Vaudois*. Repéré à <https://www.vd.ch>
- Smith, J. A., Flowers, P. et Larkin, M. (2009). *Interpretative phenomenological analysis: theory, method and research*. Los Angeles, CA : SAGE.
- Solini, L. (2014). La famille à l'épreuve de la prison, Caroline Touraut, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2012, 293 p. *Recherches familiales*, 11(1), 171-175. <http://doi.org/10.3917/rf.011.0171>
- Spitz, R. A. (1945). Hospitalism: An inquiry into the genesis of psychiatric conditions in early childhood. *The Psychoanalytic Study of the Child*, 1(1), 53-74. <https://doi.org/10.1080/00797308.1945.11823126>
- Spitz, R. A. (1946). The smiling response: A contribution to the ontogenesis of social relations. *Genetic Psychology Monographs*, 34, 57-125.
- Touraut, C. (2009). Entre détenu figé et proches en mouvement. « L'expérience carcérale élargie » : une épreuve de mobilité. *Recherches familiales*, 6(1), 81-88. <http://doi.org/10.3917/rf.006.0081>
- Touraut, C. (2013). Aux frontières des prisons : les familles de détenus. *Cultures & Conflits*, (90), 77-94.
- Touraut, C. (2014). Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement. *Champ pénal/Penal field*, 11. <http://doi.org/10.4000/champpenal.8759>
- Touraut, C. (2015). *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Weissgerber, G. (2006). Les enfants de pères détenus : présentation. *Les politiques sociales*, 3/4, 6-11. Repéré à <http://www.lespolitiquessociales.org>
- Winnicott, D. W. (1989). *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Paris, France : Payot.
- Woodward, R. (2003). *Families of prisoners: Literature review on issues and difficulties*. Repéré sur le site de l'organisme "Australian Government Department of Family and Community Services" : https://www.dss.gov.au/sites/default/files/documents/05_2012/op10.pdf.

Wright, L. et Seymour, C. (2000). *Working with children and families separated by incarceration: A handbook for child welfare agencies*. Washington, DC : Child Welfare League of America

Zaouche-Gaudron, C. (2002). La séparation au risque de la rupture. Dans J. Le Camus (dir.), *Rester parents malgré la détention : les relais enfants-parents et le maintien des liens familiaux* (pp. 37-52). Toulouse, France : ERES.

I. Annexes

Annexe 1 : Grille d'analyse de transcription des verbatim pour la prison du Bois-Mermet	I
Annexe 2 : Grille d'analyse de transcription des verbatim pour la prison d'Orbe	IX
Annexe 3 : Commentaires initiaux : Bois-Mermet – Mai – 2015.....	XIX
Annexe 4 : Dénombrement des verbatim pour la prison du Bois-Mermet.....	XXXI
Annexe 5 : Dénombrement des verbatim pour la prison d'Orbe	XXXII

Descriptif des annexes

Annexe 1 : Grille d'analyse de transcription des verbatim pour la prison du Bois-Mermet

Cette grille correspond à l'étape du « développement des thèmes émergents » de la méthode IPA, uniquement pour les journaux de bord concernant la prison du Bois-Mermet. Ils ont ensuite été connectés et imbriqués dans une grille thématique commune avec les thèmes émergés des journaux de bord de la prison d'Orbe (c.f. Résultats)

Annexe 2 : Grille d'analyse de transcription des verbatim pour la prison d'Orbe

Cette grille correspond à l'étape du « développement des thèmes émergents » de la méthode IPA, uniquement pour les journaux de bord concernant la prison d'Orbe. Ils ont ensuite été connectés et imbriqués dans une grille thématique commune avec les thèmes émergés des journaux de bord de la prison du Bois-Mermet (c.f. Résultats).

Annexe 3 : Commentaires initiaux : Bois-Mermet – Mai – 2015

Ce tableau fait fonction d'illustration du travail effectué par les chercheuses lors de la seconde étape d'analyse de la méthode IPA, appelée « notation initiale », ainsi que pour l'étape « développement des thèmes émergents ».

On trouve dans la colonne du centre, les verbatim provenant des journaux de bord ; dans la colonne de droite, les commentaires descriptifs, linguistiques et conceptuels des chercheuses et dans la colonne de gauche, le nom du thème donné au verbatim.

Cet exemple concerne les productions des bénévoles rédigées au mois de mai 2015 devant la prison du Bois-Mermet.

Annexe 4 : Dénombrement des verbatim pour la prison du Bois-Mermet

Ce tableau résume le nombre de verbatim contenu pour chaque mois de permanence devant la prison du Bois-Mermet. La somme des verbatim pour chaque année analysée y est inscrite ainsi que le total des verbatim analysés pour les trois années : 2014, 2015, 2016.

Annexe 5 : Dénombrement des verbatim pour la prison d'Orbe

Ce tableau résume le nombre de verbatim contenu pour chaque mois de permanence devant la prison d'Orbe. La somme des verbatim pour chaque année analysée y est inscrite ainsi que le total des verbatim analysés pour les trois années : 2014, 2015, 2016.

I. Annexes

Annexe 1 : Grille d'analyse de transcription des verbatim pour la prison du Bois-Mermet

Les bénévoles de la Fondation REPR (Relais Enfants Parents Romands) ont reporté, dans des journaux de bords, les moments passés avec les proches et familles des détenus, ainsi que leur vécu lors de leurs permanences devant la prison du Bois-Mermet à Lausanne.

L'impact de la détention sur la relation parent-enfant a été notre centre d'intérêt. Les analyses qui suivront se focalisent donc sur les préoccupations des parents ou respectivement des enfants pour la détention, les conséquences psychologiques qui en suivent, le besoin des familles d'un soutien de la part des bénévoles, ainsi que la négation du besoin d'aide. Ceci dans le but d'explorer les effets de la détention sur la parentalité et également sur le vécu des familles et sur leur besoin d'aide.

Les thématiques présentées portent donc premièrement sur les grands thèmes de la nature des préoccupations des parents ayant un enfant en prison ou respectivement des enfants ayant un parent en prison, à savoir : « Préoccupations d'ordre pratique », « Préoccupations liées aux difficultés personnelles », « Préoccupations liées aux relations conjugales », « Préoccupations liées à la nouveauté », « Préoccupations liées aux relations familiales », « Préoccupations liées à l'avenir » et « Préoccupations liées à la santé ».

Deuxièmement, les thématiques s'intéressant aux conséquences de la détention sur le vécu personnel du parent ou de l'enfant sont présentées : « Conséquences et ressentis négatifs » et « Conséquences et ressentis positifs ».

En troisième lieu, le besoin d'un soutien de la part de la Fondation REPR a été repéré de la manière suivante : « Besoin d'un soutien de REPR » et « Négation du besoin d'aide de REPR ».

1. Détention comme source de préoccupations pour les proches

Thématique faisant référence aux soucis des familles concernant différents aspects de la détention tels que les aspects organisationnels (visites, retards, autorisations, permis, etc.) et le fonctionnement de la prison dans ses divers aspects : incarcération, sortie, réinsertion sociale et professionnelle, démarches administratives, etc.

1.1 Préoccupations liées à la découverte du système carcéral et des démarches qu'il implique

Sous-thème décrivant les préoccupations des familles concernant la découverte de l'univers carcéral dans ses différents aspects : incarcération en elle-même, la sortie ou la réinsertion, ainsi que pour toutes les démarches administratives compliquées qu'il implique

« au 2ème parloir, une femme qui nous connaît déjà me salue chaleureusement, un couple attend: ce sont les parents d'un jeune condamné. Ils ont beaucoup de questions sur l'après condamnation : comment obtenir une liberté conditionnelle, comment soutenir leur fils... Nous sommes interrompus par le gardien à l'interphone qui leur demande d'entrer... Ils embarquent notre flyer. » (Mai-2015)

« Enfin, une visiteuse est venue me poser des questions sur la préparation à la sortie de son ami. Elle est fâchée contre son avocate qui ne répond pas à ses questions. Son ami est en exécution de peine d'une part, mais une instruction est en cours pour d'autres faits. Pour la préparation à la sortie de prison, je l'ai aiguillée vers le service de probation. » (Avril – 2016)

1.2 Préoccupations liées aux visites

Sous-thèmes décrivant les préoccupations des familles quant au déroulement des visites mais également quant aux visites ne pouvant pas être effectuées.

« Un homme nous a demandé si la femme du détenu pouvait venir en visite avec son enfant. » (Janvier – 2016)

« 4 visites. Peu de réelle discussion sauf avec un avocat et un interprète. De plus, la dame à la deuxième visite était intéressée par notre flyer jusqu'à ce qu'elle se rende compte qu'elle avait oublié sa feuille de convocation et que les gardiens lui disent qu'elle ne pouvait pas rentrer sans, elle avait l'air bouleversée et elle est partie vite la chercher. » (Juillet-2015)

1.3 Emotions et besoin de soutien engendrés par la nouveauté

Sous-thèmes décrivant les émotions auxquelles sont emprunts les proches de détenus face à la découverte de l'univers carcéral ainsi que leur besoin d'accompagnement lors des premières visites

« Une femme et son amie qui l'attend dehors. Elles ont des questions pour être sur que ce qu'elles amènent va. A la deuxième visite je discute avec une femme qui parle mal français et qui ne veut au début pas discuter. Finalement je peux lui dire que comme elle vient de Paris elle peut demander la prochaine fois deux visites. Elle est stressées et revoir son fils pour la première fois depuis un mois et demande si c'est une bonne prison. Trois garçons attendent pour la deuxième visite un seul va en visite. » (Mai – 2015)

« Une dame nous a dit qu'il était regrettable qu'il n'y ait pas de possibilité de soutien avant la première visite en prison (quand ils ne sont au courant de rien encore). » (Juin- 2016)

1.4 Préoccupations d'ordre pratique

Sous-thèmes décrivant les préoccupations des familles liées à des difficultés d'ordre plus pratiques telles que les problèmes de distance géographique avec la prison ou les problèmes financiers des familles.

« La permanence débuté auf Deutsch, avec un monsieur qui nous semble perdu, on a réussi à lui expliquer qu'il pouvait demander deux heures de visite consécutive. Il vient d'Autriche une fois par mois environ. Il semble intéressé par la ligne téléphonique. Nous lui avons proposé d'essayer de demander deux heures de visite pour cette séance. On a pas vu le monsieur ressortir à 15h, inattention ou requête acceptée vu le peu de visiteurs à la deuxième visite. » (Décembre – 2016)

« Deux messieurs roumains viennent déposer de l'argent au fils de l'un d'eux. Un seul s'exprime un peu en français. Ils prennent un flyer . A leur sortie ils montrent une feuille qu'ils ont reçue à l'accueil, sur laquelle figure le nom et le no de téléphone du procureur à qui ils doivent demander un droit de visite. Ils disent ne rien avoir, ne pas avoir de téléphone, ils dorment dans la voiture sur un parking. » (Mai -2015)

2. Impact de la détention sur les relations

Thématique faisant référence à l'impact de la détention d'un proche sur les relations familiales en général mais aussi sur leurs différentes dimensions telles que la parentalité ou la conjugalité.

2.1 Conséquences sur les relations

Sous-thèmes présentant les diverses conséquences que peut engendrer la détention d'un proche sur les relations familiales en général par exemple, la difficulté d'être parent, le sentiment de colère entre proches ou encore l'impossibilité de garder un lien ou de voir son enfant.

« Une personne connaissait déjà Une jeune femme a essayé de déposer un sac mais les agents lui ont dit de revenir lundi. Elle était très énervée contre son copain incarcéré parce que ce n'est pas la première fois et qu'elle aurait pu l'aider "à s'en sortir avant de commettre l'acte. » (Octobre – 2016)

« Finalement j'ai eu un échange de plus de 30 minutes avec un monsieur qui accompagnait sa femme en visite. Elle est venue voir son fils qui est là depuis janvier. Monsieur ne peut pas rentrer car leur fils a le droit d'avoir un visiteur à la fois, donc s'est toujours la femme qui rentre. Echange très

intéressant avec monsieur, je lui ai donné un flyer. Sa femme est sortie de sa visite et nous avons pu discuter tout les trois sur les effets de la détention. C'est une période très difficile pour eux et leur fils. Ils en font des cauchemars. » (Mai – 2015)

2.2 Parentalité du détenu ou de son conjoint

Sous-thème présentant l'impact et les questionnements qu'engendre la détention concernant la parentalité du parent incarcéré ainsi que sur celle du parent non-incarcéré.

« Inaugurons la caravane sous un soleil chaud. Son design moderne est sympa, chaleureux. Abordé un homme allant dans la prison. Il est de la Sureté. Et un dame qui apportait des cigarettes à quelqu'un. Une jeune dame venant pour la première fois au Bois-Mermet me demande comment faire pour que son mari ou conjoint (?) incarcéré, reconnaisse son enfant de 3 mois. Renseignement pris auprès de Loraine, elle doit s'adresser auprès du juge de Paix de sa région, en l'occurrence Nyon. » (Mars – 2014)

« Deux femmes se présentent à la Caravane, elles viennent de Renens, la médecin généraliste d'une des deux les envoyée vers nous (dresse Steiner, à Renens). Il s'agit de deux cousines, l'un est venue traduire pour sa cousine. Cette dernière est enceinte de 4 mois et vient avec Ella, sa fille de 7 mois: son compagnon et père des enfants est incarcéré depuis un mois et demi, elle est totalement désespérée. Il a reçu un avis d'expulsion. » (Mai – 2015)

2.3 Soutien à la famille

Sous-thèmes présentant les préoccupations des familles des détenus concernant leur façon de les soutenir.

« au 2ème parloir, une femme qui nous connaît déjà me salue chaleureusement, un couple attend: ce sont les parents d'un jeune condamné. Ils ont beaucoup de questions sur l'après condamnation: comment obtenir une liberté conditionnelle, comment soutenir leur fils... Nous sommes interrompu par le gardien à l'interphone qui leur demande d'entrer... Ils embarquent notre flyer. » (Mai – 2015)

2.4 Difficultés des visites conjugales

Sous-thème présentant les préoccupations qu'engendre la détention sur les relations maritales et conjugales

« Nous avons également reçu dans la caravane une jeune femme qui n'a pas pu aller à la visite car elle n'avait pas renouvelé la demande auprès du procureur. Elle nous a parlé de sa relation avec son ami et à questionné la possibilité des visites conjugales. Elle semblait contente d'avoir un endroit

où parler de la difficulté de rendre visite à son ami, d'un point de vue émotionnel. » (Mars – 2016)

3. Difficultés personnelles des proches et des détenus

Thématique faisant référence aux diverses difficultés intra-personnelles des familles ou des détenus eux-mêmes telles que les difficultés de langue, les problèmes de santé physique ou mentale, les conditions de détention, etc.

3.1 Problèmes de langue

Sous-thème qui aborde la difficulté de compréhension et de communication pour des personnes qui ne parlent pas le français.

« Cette dernière est outrée par les conditions de traitement et l'indifférence portée aux détenus d'origine africaine qui ne parlent pas français, ne peuvent pas comprendre seuls les documents officiels et qui n'ont pas accès à un avocat. Elle compte contacter la Croix-Rouge. Elle nous remercie pour notre présence qui l'aide lors de visites difficiles. » (Décembre – 2015)

3.2 Santé des proches ou des détenus

Sous- thème portant sur les préoccupations des familles pour l'état de santé psychologique et physique de leurs proches détenus.

« Ils avaient des questions car leur fils est incarcéré depuis 8 mois et ils à des problèmes psy donc ils aimeraient savoir combien de temps cette incarcération peut durer... Il a apparemment une mesure... Et va sûrement être transféré dans un hôpital psy mais fermé... Je leur ai dit que c'était difficile de savoir le temps estimé mais que j'allais tout de même voir avec notre juriste préférée je leur ai aussi donné l'adresse et site internet des ordres des avocats vaudois. » (Juin-2016)

« Bonne année!! Après-midi très calme car les 2 familles en visite étaient en réalité là dans le cadre de l'atelier créatif. Nous avons distribué un flyer à un avocat peu bavard et à une dame qui souhaitait rendre visite à une personne. Malheureusement, elle avait été mal informée sur les droits de visite. On lui aurait dit qu'elle pouvait venir sans autorisation et à l'heure qu'elle voulait. Elle sort donc rapidement et déçue. De plus, elle s'inquiète car son proche n'a pas de famille en Suisse. Il est donc seul. Il souffre d'une hernie discale qui lui fait très mal et elle s'inquiète de savoir s'il pourra être vu par un médecin. Elle semblait soulagée de savoir que REPR existe. » (Janvier – 2016)

3.3 Conditions de détention

Sous-thèmes présentant les préoccupations des familles et des proches des détenus quant aux conditions dans lesquelles ils sont détenus et aux risques possibles à l'intérieur de la prison

« A la fin de la permanence, un jeune homme nous a interpellées et est venu un moment dans la caravane. Il était inquiet pour son ex-concubin en prison et nous a demandé la durée maximum de détention provisoire; ne trouvant pas la réponse à sa question, nous lui avons conseillé d'appeler la ligne téléphonique. Il semblait également très inquiet pour la sécurité de son ami en ce qui concerne les violences sexuelles au sein de la prison. Nous avons écouté ses inquiétudes. Il se tournera peut être vers REPR pour les questions juridiques. » (Janvier – 2016)

3.4 Manque de nouvelles

Sous-thème présentant les préoccupations des familles et des proches des détenus concernant le manque de nouvelles quant à l'état en général de leurs proches détenus.

« Nous rencontrons également deux hommes qui étaient inquiets pour un ami qui pourrait être en prison, mais dont ils n'ont pas de nouvelles. Nous leur donnons un flyer et les incitons à appeler le 0800 pour qu'ils obtiennent plus d'infos. Nous donnons le flyer également à un avocat qui nous connaît déjà. » (Août-2015)

4. Conséquences émotionnelles de la détention

Thématiques faisant référence aux conséquences émotionnelles positives et négatives que la détention peut engendrer chez les familles ou chez les détenus.

4.1 Emotions positives des proches et des détenus

Sous-thème qui décrit les diverses émotions positives ressenties par les familles et les détenus dans le cadre d'une incarcération.

« Sortie de visite pour un jeune homme qui a son frère ici. Le moral est bon, il dit que son frère est très "sarcastique" par rapport à sa détention et qu'un peu d'humour fait parfois aussi du bien pour les proches. » (Mai – 2015)

« Deux femmes, dont une avec un bébé se rendent à la prison et nous disent qu'elles nous connaissent déjà. Elles sonnent et on leur dit que la visite est annulée... Mais que le détenu qu'elles venaient voir va être libéré dans l'heure :) Toutes heureuses, elles se serrent dans les bras. Elles attendent devant la prison. Nous leur proposons à boire ce qu'elles acceptent volontiers. » (Avril – 2016)

4.2 Emotions négatives des proches et des détenus

Sous-thèmes qui décrit les diverses émotions négatives ressenties par les familles et les détenus dans le cadre d'une incarcération.

« Une autre femme est sortie de la prison en pleurs au terme de la visite et nous sommes allées vers elle pour lui parler (pendant bien 15-20mn) et lui a donné un flyer. Nous avons encore distribué un dernier flyer à une dame qui est venue apporter des affaires. » (Septembre-2016)

« Un flyer distribué à 14:00 à une maman d'un détenu de 19ans. Elle venait pour la première fois... un peu stressée... » (Février-2015)

4.3 Ressentiment contre le système carcéral et les professionnels

Sous-thèmes présentant le ressentiment des familles contre le système carcéral et les professionnels qui y gravitent, en conséquence d'un manque de renseignement ou d'un manque de considération pour les familles.

« Leur fils aîné est décédé pendant que leur autre fils était en prison. Monsieur et Madame sont un peu énervé contre la procureur car elle a autorisé le détenu à assister à l'enterrement de son frère mais seulement à deux conditions : qu'il soit accompagné de l'aumônier et de deux policiers, menotté aux mains et aux chevilles. La famille a trouvé cela scandaleux et du coup leur fils n'a pas assisté à l'enterrement. » (Mai-2015)

« il y a qu'une personne, une dame qui attendait devant la prison, on lui a proposé de venir s'asseoir quelques temps à la caravane vu qu'il pleuvait... Elle vient visiter son fils qui a souvent été déplacé (BM chaud de fond orbe BM). Elle était intéressée pour rejoindre REPR, on lui a donné un flyer. Elle s'est plaint de l'absence d'endroit abrité, elle était en béquille et chargée. » (Novembre-2014)

5. Acceptation et négation du besoin de soutien

Thématique faisant référence au besoin de soutien des familles de détenus au travers de leur reconnaissance et intérêt pour la Fondation REPR ou au contraire, la négation du besoin de ce soutien au travers du refus ou de la réticence à entrer en contact avec la Fondation.

5.1 Reconnaissance et intérêt pour REPR

Sous-thème présentant la reconnaissance et l'intérêt des familles quant au soutien que leur apporte la Fondation REPR.

« Il y avait 3 visites à 14h: 2 dames à qui nous avons donné un flyer, un couple qui nous connaissait bien et qui apprécient ce qu'offre la fondation et une dame qui participe aux ateliers. » (Février – 2016)

« Après 2 refus plutôt secs, nous abordons une jeune femme dont le mari est en prison, très intéressée par le travail de REPR. Discussion intéressante, nous avons pu lui donner des renseignements. Elle nous remercie vivement et nous encourage. » (Juin – 2014)

5.2 Publicité pour REPR

Sous-thème présentant l'envie de certains professionnels de faire connaître la Fondation REPR afin que d'autres familles qui ne connaissent pas encore la Fondation puisse être soutenues.

« Contact avec 1 visiteuse peu intéressée et une femme qui sortait de la prison, mais c'est une bénévole qui donne des cours de français. Très touchée par notre travail. Elle a accepté un flyer pour le faire connaître. » (Juillet – 2014)

« Plusieurs contacts, dont 1 secrétaire médicale très intéressée. Elle va parler de REPR aux médecins et psychiatres. » (Septembre – 2014)

5.2 Refus et réticence d'entrer en contact

Sous-thème présentant le refus ou la réticence de certains proches de détenus d'entrer en contact avec les bénévoles de la Fondation REPR.

« À 14h40, une dame sort en pleurs de la prison. Elle ne souhaite pas discuter, mais me fait savoir qu'elle connaît repr. » (Avril – 2016)

« Nous lui avons donné un flyer elle était assez réticente mais l a quand même pris. » (Novembre – 2016)

5.3 REPR non-apprécié

Sous-thème décrivant le fait que certains visiteurs n'apprécient pas REPR.

« Un couple n'a pas voulu de notre petit flyer snif snif car ils "savent se renseigner seuls" Départ à 15:30, vu que le seul visiteur en visite est l'homme du couple qui nous aime tant.... Lorraine avisée » (Octobre – 2016)

Annexe 2 : Grille d'analyse de transcription des verbatim pour la prison d'Orbe

Les bénévoles de la Fondation REPR (Relais Enfants Parents Romands) ont reporté, dans des journaux de bords, les moments passés avec les proches et familles des détenus, ainsi que leur vécu lors du bénévolat pendant les transports gratuits des familles depuis la gare de Chavornay jusqu'à la prison de Orbe. L'impact de la détention sur la relation parent-enfant a été notre centre d'intérêt. Les analyses qui suivront se focalisent donc sur les préoccupations des parents ou respectivement des enfants pour la détention, les conséquences psychologiques qui en suivent, le besoin des familles d'un soutien de la part des bénévoles, ainsi que la négation du besoin d'aide. Ceci dans le but d'explorer les effets de la détention sur la parentalité et également sur le vécu des familles et sur leur besoin d'aide.

Les thématiques présentées portent donc premièrement sur les grands thèmes de la nature des préoccupations des parents ayant un enfant en prison ou respectivement des enfants ayant un parent en prison, à savoir : « Préoccupations d'ordre pratique », « Préoccupations liées aux difficultés personnelles », « Préoccupations liées aux relations conjugales », « Préoccupations liées à la nouveauté », « Préoccupations liées aux relations familiales », « Préoccupations liées à l'avenir » et « Préoccupations liées à la santé ».

Deuxièmement, les thématiques s'intéressant aux conséquences de la détention sur le vécu personnel du parent ou de l'enfant sont présentées : « Conséquences et ressentis négatifs » et « Conséquences et ressentis positifs ».

En troisième lieu, le besoin d'un soutien de la part de la Fondation REPR a été repéré de la manière suivante : « Besoin d'un soutien de REPR » et « Négation du besoin d'aide de REPR ».

1. Détention source de préoccupation pour les proches

Thématique faisant référence aux soucis des familles concernant différents aspects de la détention tels que les aspects organisationnels (visites, retards, autorisations, permis, etc.), les préoccupations profondes que peuvent vivre les familles confrontées pour la première fois à un contexte nouveau et inconnu de

la prison. Le besoin d'écoute et d'un soutien pour ces familles est présenté, ainsi qu'un sentiment d'insuffisance et d'insatisfaction des informations reçues de la part du système carcéral qui en est également la conséquence.

1.1 Préoccupations liées aux visites

Référence aux préoccupations causées par la peur de ne pas être acceptés pour la visite à cause d'un oubli de l'autorisation de visite ou de la carte d'identité nécessaires pour pouvoir entrer en prison. Préoccupations évoquées concernant les retards des trains ou du bus REPR, qui risquent d'entraver la possibilité d'arriver en temps et de perdre donc le moment de rencontre avec leur proche en prison.

« Une mère et son fils à la Croisée ont oublié leur autorisation de visite. Nous appelons donc le Ministère Public pour demander de faxer l'autorisation, après 30 minutes cela fonctionne finalement et ils peuvent aller pour la dernière demi-heure de leur visite. » (Vendredi 13 mars 2015)

« Selon le mail reçu, pas de visiteurs à aller chercher! 13h30 téléphone de X annonçant que 3 visiteurs attendent désespérément à la gare! Rapidement je vais chercher le bus, et regagne par une déviation, la gare de Chavornay: 3 dames et 2 très jeunes enfants. Un dame est particulièrement en colère... » (2 septembre 2015)

1.2 Souci de l'inconnu

Propos relatant les appréhensions engendrées par le contexte inconnu de la prison et l'anxiété pour la visite.

« Une dame (...) vient rendre visite à son fils, incarcéré pour la 1ère fois. Elle est amenée en voiture par une connaissance qui doit repartir. Je lui parle de REPR et lui propose de rester avec à la caravane car elle est en avance et ne souhaite pas entrer tout de suite. Elle dit être bénie par le fait de trouver quelqu'un qui s'occupe d'elle car elle appréhendait cette 1ère visite. » (30 octobre 2015)

« Le train de 13h21 a 8 min de retard! Une dame a averti X qui a suggéré que 2 trajets soient faits! (...) C'est une dame qui prenait pour la 1ère fois la navette, elle était très stressée!! Par beau temps elle vient à pied depuis Essert-Pittet : 45 min ajoute-t-elle. » (Vendredi 22 janvier 2016)

1.3 Besoins des familles et insuffisance des informations reçues

Propos qui abordent le besoin d'informations des parents ayant leur fils en prison, sur les visites enfants – parents et référence aux manques d'informations claires et compréhensibles sur où se trouve la prison et sur la durée de la détention du détenu.

« Une dame vient voir son neveu, qui semble très remonté contre le système, elle appréhende la visite, mais ressort souriante. Son neveu a un fils de 12 ans qui vit au Maroc : pendant le trajet du retour elle demande des infos sur les visites enfants. » (Mercredi 3 juin 2015)

« Une fois-là visiteurs des EPO déposé la seule visiteuse de la croisée se confie, elle trouve difficile de venir et que les visites passent trop vites, elle n'a pas d'information sur la durée et cela la stress. » (Vendredi 28 octobre 2016)

1.4 Inquiétude pour l'après libération

Sous-thème faisant référence aux soucis concernant l'avenir du fils une fois qu'il sera libéré.

« Discussion à la sortie de la Croisée dans le bus avec la maman d'un détenu. Elle est fatiguée de ces visites et elle est inquiète de l'avenir pour son fils. » (Mercredi 21 septembre 2016)

1.5 Règlements pour les colis et partage avec l'entourage

Préoccupations liées à l'acceptation des colis pour le détenu qui varie en fonction des règles de la prison et le besoin des familles de savoir comment aborder le thème de la prison avec l'entourage, les professionnels et les enfants.

*« Peu de monde partout. 3 personnes dans le bus une femme habituée pour la croisée vient très chargée. Elle espère que tout sera acceptée, ça varie dit-elle. »
(Vendredi 23 décembre 2016)*

« Sur le parking un Monsieur attend son ami qui devrait sortir de prison après deux mois de détention, il ne sait pas combien de temps il va devoir attendre nous discutons un moment. 20 minutes plus tard il revient vers moi et me demande comment parler de la détention à l'entourage, les professionnels et les enfants. En effet la femme de monsieur était également en détention et aussi libérée aujourd'hui. » (Vendredi 22 juillet 2016)

2. Impact de la détention sur les relations familiales

Thème portant sur les soucis des visiteurs concernant le maintien et la poursuite de leur relation conjugale (souci de leur plaie, colis, projets futurs, divorce), ainsi que sur les soucis des parents ou des enfants liées à leur relations familiales dans les moments de rencontre en prison. Les verbatim relatent notamment les visites lors des jours de fête (Noël), des anniversaires ou en cas de grossesse.

2.1 Souci quant à la relation conjugale

Sous-thème portant sur la peur d'une séparation et d'une fin de relation des visiteuses avec leur conjoint en prison et référence au besoin de plaie et de se rendre belle pour la visite à leur copain ou mari en prison.

« Une femme parle de ses craintes que son ami la laisse tombé quand il sort et qu'il n'est intéressé par elle uniquement parce qu'elle lui apporte un peu de compagnie. » (Mercredi 23 décembre 2015)

« Sur la dernière ligne droite dernière touche de beauté même l'aide de la voisine est sollicitée pour l'application du rouge à lèvres, le bus étant dépourvu de miroir côté passager!!!! » (23 Octobre 2015)

2.2 Demande de divorce

Référence à une fin de relation entre un détenu et sa femme et des sentiments encore vifs d'une femme en visite pour ce détenu.

« A la sortie des Colonies une visiteuse arrive en larme. Elle m'explique c'est son ex-mari qui est en détention pour une histoire de circulation. Qu'il vient d'apprendre que sa nouvelle femme demande le divorce. Madame a toujours des sentiments pour son ex-mari et trouve cette situation très compliquée. »

2.3 Fêtes et anniversaire

Préoccupations liées à la peur de risquer de ne pas pouvoir faire la visite le jour de Noël et référence à un anniversaire d'un petit bébé rendant visite avec la mère, à son père.

« Un enfant vient pour la fête de Noël à Bochuz et se réjouit de fête Noël avec son père. Sa mère stress elle a oublié la carte d'identité de son fils. Mais finalement il peut entrer. » (Mercredi 23 décembre 2015)

« A la sortie de la visite, Mme me présente à la femme qu'elle accompagne et son petit garçon qui a un an aujourd'hui » (7 octobre 2016)

2.4 Rencontres père – fils en prison

Soucis concernant les rencontres d'un enfant avec son parent en prison.

« Échange autour d'un chocolat avec une fillette de 3 ans et sa maman d'accueil avant la visite au père de la petite. La maman d'accueil demande si REPR dispose d'une structure pour aider cet enfant qui aime voir son père " mais pas en prison". » (Mercredi 6 avril 2016)

2.5 Mère enceinte en visite

Enoncé faisant référence à une visite d'une femme enceinte au père de l'enfant.

« Une passagère du bus attend un enfant dont le papa est à Bochuz et a été heureuse d'apprendre qu'il existe des ateliers créatifs. Elle ira aussi s'informer sur le site internet. » (Vendredi 22 août 2014)

3. Acceptation et négation du besoin d'aide

Thématique faisant référence au besoin de soutien des familles de détenus au travers de leur reconnaissance et intérêt pour la Fondation REPR ou au contraire, la négation du besoin de ce soutien au travers du refus ou de la réticence à entrer en contact avec la Fondation.

3.1 Publicité pour REPR

Référence au souhait de faire de la publicité à REPR sur Facebook.

« Une des habitués, toujours quelque peu excitée, m'a une nouvelle fois remerciée et dit qu'elle avait parlé sur Facebook de ce que REPR offrait aux familles. » (Mercredi 18 février 2015)

« Les visiteuses sont contentes du transport et du temps radieux! Une d'elle me dit qu'elle a mis les services de REPR sur Facebook. » (Mercredi 25 février 2015)

3.2 Reconnaissance et intérêt pour REPR

Sous-thème qui indique le contentement des familles du soutien reçu par la Fondation REPR, ainsi que leur reconnaissance et remerciements pour leur écoute.

« X et Y sont présente pour les Ateliers Créatifs à Bochuz. Pendant ce temps deux mères restent à la Caravane, il y a également Z du REPR GE. Très beau échanges, une des mères est contente d'avoir pu déposer certaines choses. » (Mercredi 27 août 2014)

« Elle a passé l'heure en notre compagnie. Beaucoup d'émotion...contente de pouvoir parler sans être jugée. A exprimé sa reconnaissance pour notre bénévolat. De nous savoir à côté des établissements pénitenciers lui fait du bien. » (Mercredi 23 avril 2014)

3.3 Besoin de distraction

Exemple montrant la nécessité de penser à autre chose qu'à la prison.

« Discussion avec une dame adorable (âgée !) de tout et de rien, de pluie et de soleil.....mais surtout pas de prison. Elle attendait son mari. » (18 septembre 2015)

3.4 Refus et réticence d'entrer en contact avec REPR

Citations indiquant une négation du besoin d'aide et un refus d'invitation de la part des proches à entrer en contact avec les bénévoles.

« A la Croisée, échange avec un visiteur venu en voiture qui attend l'heure de visite. Il me remercie pour le flyer et complimente le travail de REPR mais dit ne pas avoir besoin de nos services. » (Vendredi 15 janvier 2016)

« Essayé d'aborder des personnes dans 1 voiture, mais qui ostensiblement tourné la tête. » (Mercredi 26 février)

4 Conséquences émotionnelles de la détention

Thème qui aborde les conséquences négatives et positives de l'emprisonnement d'un parent ou d'un enfant sur les ressentis psychologiques et physiques de la famille. D'une part, des émotions négatives telles qu'une inquiétude, un épuisement, une tristesse, une difficulté de séparation. D'autre part, des émotions positives tels que de l'espoir, de la joie, de la réjouissance et de l'habituance.

4.1 Emotions négatives des proches et des détenus

Référence aux émotions négatives éprouvées par les proches et les détenus suite à l'incarcération d'un proche, notamment des plaintes et une fatigue pour venir en visite, ainsi que de la souffrance et de la tristesse qui en suit.

« Échange avec un autre père qui vient fréquemment en visite à la Croisée qui se plaint de la situation de son fils en prison et exprime son ras le bol de venir le voir. » (Mercredi 29 avril 2015)

« 10 minutes après le début du parloir la visiteuse pour la croisée sort. Son ami n'allait pas bien il voulait retourner en cellule. Elle avait les larmes aux

yeux. Nous discutons un moment, je lui propose de la ramener à la gare mais elle préfère marcher, " ça me changera les idées " » (25 septembre 2015)

4.2 Difficulté de séparation

Référence à la difficulté à se séparer de son proche après les visites.

« Retour haut en émotions, plusieurs femmes pleurs au retour, des bons parloirs mais difficile de se séparer. » (Mercredi 10 février 2016)

4.3 Emotions positives des proches et des détenus

Verbatims faisant référence au contentement d'un enfant pour la rencontre avec son père en prison, ainsi que la joie éprouvée par une femme après la nouvelle de la libération imminente du proche.

« Échanges avec un petit garçon et sa maman avant de monter dans le bus. Un enfant dynamique et tout content d'aller voir son papa. » (Mercredi 31 août 2016)

« A la sortie de sa visite la jeune femme me tombe dans les bras en larme "il sort demain, il sort demain". Elle explose de joie. Dans le trajet du retour elle appelle ses proches pour annoncer la bonne nouvelle. » (Vendredi 13 mai 2016)

4.4 Habituation

Verbatim montrant des moments des trajets des visiteurs habitués.

« Transporté 1 couple d'un certain âge et 1 mère et sa fillette (des habituées) pour la colonie et 1 dame pour Bochuz (également habituée). » (Mercredi 22 janvier 2014)

« Sur le chemin du retour un petit de 3 ans habitué des transports me guide ; "il faut tourner à gauche mtn", "on y est presque", ... » (Vendredi 22 juillet 2016)

5 Difficultés personnelles des proches et des détenus

Inquiétudes parentales ou de la part des enfants concernant des problématiques personnelles ou des détenus rendant plus difficile la compréhension et le vécu de la détention du proche, en raison des problèmes de communication (troubles de l'audition et de la parole, langue maternelle), de vision ou alors de santé psychique et physique.

5.1 Problème de communication

Référence aux problèmes de communication avec l'établissement pénitentiaire pour une personne sourde et muette ou qui ne sont pas de langue maternelle française.

« Plusieurs contacts devant la colonie, dont 1 femme sourde et muette accompagnée d'une traductrice. Elle était contente de savoir qu'elle pourrait éventuellement prendre contact par email ». (Mercredi 18 juin 2014)

« Abordé une jeune femme (...) et son bébé, accompagnée d'un homme, tout 2 de nationalité russe, arrivés en taxi et ne parlant qu'anglais. » (Vendredi 10 juillet 2015)

5.2 Incapacité de lecture et d'écriture

Exemple de discours montrant une difficulté de compréhension que peut rencontrer une personne incapable de lire et d'écrire.

« Une dame inscrite pour le transport vient pour la 1ère fois, Je lui donne un flyer mais elle le refuse car elle ne sait ni lire ni écrire. » (13 novembre 2015)

5.3 Difficulté d'une femme malvoyante

Référence aux difficultés que peut vivre une personne malvoyante rendant visite à son fils en prison.

« Une dame malvoyante de 86 ans vient rendre visite à son fils, incarcéré pour la 1ère fois. Elle est amenée en voiture par une connaissance qui doit

repartir. Je lui parle de REPR et lui propose de rester avec à la caravane car elle est en avance et ne souhaite pas entrer tout de suite. Elle dit être bénie par le fait de trouver quelqu'un qui s'occupe d'elle car elle appréhendait cette 1ère visite. Ne veut pas rentrer dans la caravane mais nous nous asseyons sur le petit mur à côté pour profiter du soleil. Petit moment passé également à la sortie en attendant que sa conductrice revienne. » (30 octobre 2015)

5.4 Souci santé du proche

Préoccupation spécifique concernant la santé physique du visiteur rendant visite à son proche en prison.

« Il s'agit de Madame qui accompagne son mari qui vient d'apprendre qu'il est atteint d'un cancer et elle ne voulait pas le laisser seul! » (Mercredi 23 avril 2014)

« Une visiteuse portant un appareil pour mesurer le rythme cardiaque se demande comment le contrôle va se dérouler: -" Il va sonner certainement" dit - elle avec un brin d'inquiétude tout de même. De plus elle a oublié sa lettre... » (Vendredi 26 août 2016)

5.5 Santé et maladie psychique en prison

Enoncés relatant les inquiétudes et les appréhensions des familles pour l'état psychologique du détenu, ainsi que des situations où ce dernier est atteint d'une maladie psychique.

« Un mari borderline, encore 13 mois à tirer. » (Vendredi 11 avril 2014)

« Une femme vient avec son nouveau-né et un ami voir le père de l'enfant. Malheureusement ils n'ont pas pensé à demander une autorisation de visite pour la petite qui ne peut pas y aller. Madame va donc en visite seul et Monsieur reste dehors. Il se faisait beaucoup de souci de la réaction du détenu qui se réjouissait de rencontrer sa fille ! » (Vendredi 13 mars 2015)

Annexe 3 : Commentaires initiaux : Bois-Mermet – Mai – 2015

Légende :

Commentaires linguistiques

Commentaires descriptifs

Commentaires conceptuels

Thème	Script Original	Commentaires exploratoires
<p>Contacts de 3 femmes Contact avec un professionnel Intérêt pour REPR Renseignements donnés</p>	<p>Jeudi 30 avril 2015 I G</p> <p>4 personnes contactées dont 3 visiteuses très réceptives et une employée des prisons qui a aussi pris 1 flyer. Une jeune femme a passé a la caravane à la sortie de sa visite pour quelques renseignements. Elle a pu poser des questions directement à Loraine par téléphone. Échange touchant.</p>	<p>Contact avec 4 pers. : 3 femmes et un employé Les visiteuses sont très réceptives Renseignements donnés à 1 femme, après la visite Phrases construites Participe passé</p>
<p>Description temps de latence Pas de contacts</p>	<p>Vendredi 1er mai 2015 N</p> <p>Deux visiteurs sont annoncés pour la 1ère visite de 14h. Je me balade entre la Caravane et l'entrée de la prison dès 13h30. Les visiteurs arrivent en retard, séparément, se pressent jusqu'à la porte; je renonce donc à les aborder à ce moment pour ne pas péjorer leur temps de visite déjà entamé.</p>	<p>Beaucoup de verbatim, phrases bien construites Présent</p> <p>Description temps de latence 2 visiteurs en retard, pas de contact</p>
<p>Météo péjorative</p>	<p>Il pleut fort, la météo n'encourage pas à rester dehors, les visiteurs véhiculés se parquent au plus près de la porte pour ne pas marcher sous la pluie.</p>	<p>Description mauvaise météo : péjore les contacts</p>
<p>Visite à un frère Humeur du détenu Intérêt pour ateliers créatifs Flyer</p>	<p>Je me présente à un homme sortant de visite avec un enfant en poussette. Échange bref en raison de la pluie qui tombe mais chaleureux: Monsieur me dit qu'il vient voir son frère régulièrement, qu'il va bien et</p>	<p>Echange chaleureux avec un homme qui vient voir son frère et qui le décrit comme ayant le moral. Intéressé par les ateliers créatifs</p> <p>Flyer distribué</p>

<p>Météo</p> <p>Visite à un fils</p> <p>Emotions négatives liées à un refus de demande REPR remercié</p> <p>Contact avec un mari Intérêt pour REPR Renseignements donnés</p> <p>Visite à un ami Liens difficiles d'un père détenu et son fils</p>	<p>qu'il a le moral. Il dit ne pas avoir de question actuellement; transmis un flyer. Il semble attentif lorsque je mentionne le soutien aux enfants et les Ateliers Créatifs.</p> <p>Samedi 2 mai 2015 N</p> <p>Le soleil est de retour! Bientôt le temps pour la terrasse :-)</p> <p>Échange touchant avec une dame qui vient voir son fils de 30 ans, au Bois-Mermet depuis 2 ans déjà. Il vient d'être jugé à 6 ans et de recevoir un refus de sa demande de placement aux Oliviers (Fondation à Lausanne accueillant des personnes en grandes difficultés avec leur consommation d'alcool et/ou d'autres produits psychotropes); grosse déception pour lui et Madame qui ne comprend pas le sens de cette décision. Elle a beaucoup de questions sur la suite et me demande le contact de l'association. Discutant devant sa voiture, j'invite brièvement Madame à visiter la Caravane pour lui transmettre le flyer; elle part ensuite à sa visite en me remerciant. Elle dit que cela lui aurait utile d'avoir connu REPR avant.</p> <p>J'échange ensuite avec son mari resté à l'extérieur sur un banc pour l'attendre; Monsieur est très intéressé par les services de REPR, il demande à prendre un flyer. Il s'interroge sur la libération conditionnelle de son fils en août l'année prochaine et l'emploi qu'il devra obtenir pour cela. Comment faire ces</p>	<p>Beaucoup de verbatim</p> <p>Description bonne météo</p> <p>Echange touchant avec une femme qui vient voir son fils Attristée par un refus de placement aux Oliviers Prend les infos de REPR, remerciante</p> <p>Présent</p> <p>Discussion avec le mari Intérêt pour REPR Renseignements donnés Présent</p> <p>Rencontre d'une femme visitant son ami Récemment papa : heureux mais douloureux, relation difficile à envisager pour son amie Présent</p>
---	--	--

<p>Visite à un frère Sarcasme face à la détention</p>	<p>démarches lorsqu'on est en prison? Je l'informe de l'existence du Service de Probation à l'intérieur.</p> <p>Échange sur un banc avec une jeune femme qui vient voir un ami en 2^{ème} visite. Elle me raconte que ce dernier est là depuis 8 mois et vient d'être papa depuis 1 semaine, événement heureux et douloureux à la fois pour lui. Elle dit ne pas pouvoir imaginer gérer une telle situation par rapport au fait d'être parent, étant elle-même mère de 3 enfants. Transmis un flyer.</p>	<p>Contact avec un homme qui vient voir son frère, il dit qu'il est très sarcastique par rapport à sa détention → Utilisation de l'humour et du sarcasme pour gérer la détention Présent</p>
<p>Flyer à un professionnel Flyer déjà reçu</p>	<p>Sortie de visite pour un jeune homme qui a son frère ici. Le moral est bon, il dit que son frère est très "sarcastique" par rapport à sa détention et qu'un peu d'humour fait parfois aussi du bien pour les proches.</p>	<p>Imparfait et participe passé</p> <p>Flyer distribué à un médecin assistant Contact avec une femme qui dit avoir déjà reçu le flyer → Stratégie d'évitement ?</p>
<p>Intérêt pour REPR Flyers Pas de visite</p>	<p>2 dames intéressées, informées sur l'association et sur les ateliers créatifs Distribution de flyer Pas de visite au 2^{ème} parloir</p>	<p>2 dames intéressées, informées sur l'association et sur les ateliers créatifs Distribution de flyer Pas de visite au 2^{ème} parloir</p>
<p>Description de l'après-midi Visite d'une habituée REPR connu Refus de conversation</p>	<p>Mercredi 6 mai 2015 M</p> <p>J'ai donné un flyer à une dame, qui avait l'air très pressée et c'était en fait une médecin assistante. Une seconde dame est arrivée et quand j'ai voulu lui donner le flyer elle m'a dit qu'elle l'avait déjà reçu et elle est entrée directement dans la prison. Après deux dames sont arrivées, et j'ai pu bien leur expliquer l'association, où nous étions, ainsi que leur parler des ateliers créatifs, elles avaient l'air bien intéressée et elles ont pris les deux un flyer. Il n'y avait</p>	<p>Phrases longues et construites Mélange d'imparfait et de présent</p> <p>Description de l'après-midi 1 femme et sa fille : habituée et connaît REPR 2^{ème} parloir : femme abordée mais pas envie de parler → Sentiment de honte ? évitement ?</p>
<p>Description après-midi Météo REPR connu Refus de conversation</p>	<p>Imparfait et participe passé Phrases construites Description après-midi et météo Contact avec une femme qui connaît REPR</p>	<p>Imparfait et participe passé Phrases construites Description après-midi et météo Contact avec une femme qui connaît REPR</p>

<p>Visite d'une femme et fille à mari</p> <p>Renseignements donnés liés à la libération conditionnelle</p> <p>REPR connu Intérêt pour ateliers créatifs Travail et réduction de peine</p> <p>Description ambiance Contact Contact avec un professionnel Pas de visites</p> <p>Météo</p> <p>Visite à un frère</p>	<p>personne d'inscrit pour la seconde visite.</p> <p>Jeudi 7 mai 2015 O</p> <p>Après midi calme. 1 dame avec ses 2 filles venait à la première visite. C'est une habituée, elle connaît déjà REPR et avait déjà reçu des informations. Une dame seule était annoncée pour la seconde visite. Je lui ai expliqué nos services et lui ai donné un flyer. Elle n'avait pas très envie de parler, je l'ai laissé tranquille.</p> <p>Vendredi 8 mai 2015 P et Q</p> <p>Après-midi très calme et pluvieux. Une dame est venue pour la première visite. Elle avait déjà entendu parlé de l'association. Elle était pressée à l'entrée. On l'a attendu à la sortie mais elle n'avait pas envie de parler. On l'a laissé tranquille. Elle nous a simplement souris.</p> <p>Samedi 9 mai 2015 R</p> <p>Il fait grand beau! Une mère et sa fille (16 ans) viennent en visite. La mère me dit qu'elle vient en général les lundis ou les samedis et du coup ne nous a jamais vu. Elle a des questions mais n'a pas pu appeler le 0800 car elle vit en France. Elles bénéficient des doubles visites. Elle a des questions sur le déroulement de la sortie de monsieur qui devait avoir sa libération conditionnelle mais comme il doit être renvoyé n'est pas encore libéré. Je lui donne le numéro du secrétariat si elle a d'autres questions. Pendant cette conversation (juste devant</p>	<p>Entre directement et à la sortie ne veut pas parler → Stratégie d'évitement, sentiment de honte ?</p> <p>Phrases construites Utilisation du présent</p> <p>Conversation avec une femme venue avec sa fille (16 ans) Renseignements donnés pour libération conditionnelle + numéro secrétariat REPR</p> <p>Utilisation du présent Phrases longues Un visiteur qui connaît déjà Discussion sur les ateliers créatifs et sur comment le détenu peut trouver du travail pour sortir plus vite</p> <p>Description ambiance Contacts : 1 visiteuse et 1 professionnel Pas de contact au 2^{ème} parloir Phrases courtes, peu de verbes</p> <p>Beaucoup de verbatim + Présent Météo</p>
--	---	---

<p>Questionnements rente AI Renseignements donnés</p> <p>Flyers</p> <p>Amende service militaire</p> <p>REPR connu Flyer à un professionnel</p> <p>Visite de 2 hommes à un fils Aide car situation précaire</p> <p>Flyers Flyer déjà reçu</p>	<p>la Caravane) je vois les autres visiteurs rentrer.</p> <p>Le visiteur pour le deuxième parloir connaît REPR. discussion avec le père et la sœur d'un détenu. Au fils de l'échange ils posent des questions sur les AC mais la fille de madame est en fait la nièce de monsieur. Ils souhaitent aussi savoir comment monsieur peut trouver du travail pour pouvoir sortir plus rapidement. Est ce qu'il y a des associations ? Je leur dit de passer samedi dans deux semaines à la Caravane et que je me serais renseignée.</p> <p>Lundi 11 mai P et G</p> <p>Ambiance vacances, sorti la table et les chaises ! Contacté 1 jeune visiteuse et 1 femme qui venait professionnellement ? 2 visites au 2ème parloir, mais personne n'est venu à priori.</p> <p>Mardi 12 mai B et I</p> <p>Grand beau! 5 contacts.</p> <p>1 jeune homme vient voir son frère pour lui apporter de l'argent. Le détenu est au bénéfice d'une rente AI. Le problème est qu'il ne la reçoit plus depuis qu'il est au Bois-Mermet. Je téléphone à Lorraine pour savoir pourquoi. Réponse: la rente est suspendue après une détention de 3 mois. Pas de suspension si le détenu a à sa charge 2 personnes.</p> <p>1 flyer lui a été donné.</p> <p>1 autre jeune homme vient payer</p>	<p>Contact avec 1 homme qui vient voir son frère Question concernant une rente AI coupée Renseignements donnés</p> <p>Flyer distribué</p> <p>Amende service militaire non-effectué pour un homme Contact avec un professionnel qui connaît REPR Flyer à une avocate</p> <p>Phrases bien construites, présent</p> <p>2 messieurs : visite le fils de l'un d'eux Aide pour téléphone au procureur car situation précaire (pas de téléphone)</p> <p>« Faire attention » : pourquoi ? préjugé ?</p> <p>Imparfait + participe passé Phrases longues et bien construites</p>
--	--	--

<p>Flyer à une professionnelle Pas de visite</p>	<p>son amende pour son service militaire non effectué! Quelques échanges avec quelqu'un de l'office de probation qui connaît REPR. Une avocate a accepté un flyer pour ses clients.</p>	<p>1 visite : 2 dames pressée, une dit avoir déjà le flyer l'autre le prend → Stratégie d'évitement</p>
<p>Discussion spontanée d'un ex-détenu Intérêt pour REPR</p>	<p>Deux messieurs roumains viennent déposer de l'argent au fils de l'un d'eux. Un seul s'exprime un peu en français. Ils prennent un flyer . A leur sortie ils montrent une feuille qu'ils ont reçue à l'accueil, sur laquelle figure le nom et le no de téléphone du procureur à qui ils doivent demander un droit de visite. Ils disent ne rien avoir, ne pas avoir de téléphone, ils dorment dans la voiture sur un parking. Un téléphone est fait à Lorraine pour connaître notre attitude devant un tel cas. Ils peuvent acheter une carte de téléphone à Fr 5.-- à la poste et doivent faire, eux- même le téléphone au procureur.. Pas de contestation ! Faire attention, ! il y a une chance qu'ils reviennent un autre jour! Ils sont partis chacun avec une bouteille d'eau.....bien fraîche, ont- ils demandé!!</p>	<p>Flyer donné à une professionnelle Pas de visites au 2^{ème} parloir</p>
<p>Visite d'une habituée Pas de visites</p>	<p>Mercredi 13 mai 2015 S et M</p>	<p>Discussion spontanée avec un homme ayant fait de la prison et s'informant sur REPR, il trouve très bien que ça existe maintenant.</p>
<p>Renseignements donnés sur les doubles visites</p>	<p>1 visite attendue à 14h mais les dames sont rentrées très vite dans la prison. On a donc voulu leur donner un flyers à la sortie et parler un peu avec elles. Une des deux dames a dit qu'elle l'avait déjà reçu la semaine passée et avait l'air pressée! L'autre dame a pris le flyers et on lui dit qu'il y avait la caravane et la petite</p>	<p>1 seule visite d'une habituée Pas d'autres contacts</p>
<p>Visite stressante à un fils Questionnements qualité de la prison</p>	<p>1 visite attendue à 14h mais les dames sont rentrées très vite dans la prison. On a donc voulu leur donner un flyers à la sortie et parler un peu avec elles. Une des deux dames a dit qu'elle l'avait déjà reçu la semaine passée et avait l'air pressée! L'autre dame a pris le flyers et on lui dit qu'il y avait la caravane et la petite</p>	<p>Présent Phrases bien construites</p>
<p>Divers contacts</p>	<p>1 visite attendue à 14h mais les dames sont rentrées très vite dans la prison. On a donc voulu leur donner un flyers à la sortie et parler un peu avec elles. Une des deux dames a dit qu'elle l'avait déjà reçu la semaine passée et avait l'air pressée! L'autre dame a pris le flyers et on lui dit qu'il y avait la caravane et la petite</p>	<p>Renseignement sur les doubles visites à une femme qui vient de Paris Stressée de revoir son fils + question sur qualité de la prison → Difficulté de garder un lien ?</p>

<p>Flyer</p> <p>Contact avec professionnels</p> <p>Visite à un frère</p> <p>Flyers déjà reçu</p> <p>Manque d'intérêt</p>	<p>terrasse pour une prochaine fois si elle le souhaitait. Nous avons également donné un flyers à une auxiliaire sociale. Pendant qu'on attendait la sortie de la première visite, un monsieur est venu nous parler spontanément. Il voulait savoir en quoi consistait l'association car il avait séjourné en prison et sa femme était venue le voir pendant longtemps, du coup il trouvait bien qu'une telle association existe car ça n'existait pas quand sa femme venait. Il nous a donc demande depuis quand cette association existait et si on était tout le temps là. Il y avait une seconde visite à 15h mais apparemment les personnes ne sont pas venues car personne ne s'est présenté à l'entrée.</p>	<p>Contacts : 1 femme + une amie, une femme parlant mal français, 3 hommes dont 1 va en visite</p> <p>Participe passé + présent</p> <p>Abordées : 1 femme valaisanne, prend un flyer mais pressée → Stratégie d'évitement ?</p> <p>3 rencontres de professionnels</p> <p>Participe passé + présent Phrases longues et bien construites</p>
<p>Divers échanges</p> <p>Discussion spontanée avec une femme</p> <p>Remarque sur le fait de discuter</p>	<p>Mercredi 19 mai 2015 S et B</p> <p>1 visite attendue à 14h d'une habituée...(selon le gentil monsieur de l'accueil :-)) Pas d'autres contacts pour la journée!</p> <p>Judi 21 mai R</p>	<p>Contact avec 1 homme qui vient voir son frère, déjà eu contact</p> <p>2 dames disent avoir déjà reçu le flyer → Stratégie d'évitement ?</p> <p>2^{ème} parloir : une femme prend le flyer mais pas intéressée</p>
<p>Description après-midi</p> <p>Contacts avec professionnels Reconnaissance pour REPR</p>	<p>Une femme et son amie qui l'attend dehors. Elles ont des questions pour être sur que ce qu'elles amènent va. A la deuxième visite je discute avec une femme qui parle mal français et qui ne veut au début pas discuter. Finalement je peux lui dire que comme elle vient de Paris elle peut demander la prochaine fois deux visites. Elle est stressées et revoir son fils pour la première fois depuis un mois et demande si c'est une bonne prison. Trois garçons</p>	<p>Echange avec une famille Echange avec 1 femme et ses 2 enfants</p> <p>Une femme vient spontanément après la visite et dit que ça fait du bien de parler</p> <p>Description après-midi</p>

<p>Contact avec professionnel</p>	<p>attendent pour la deuxième visite un seul va en visite.</p>	
<p>Echange surprenant avec un homme sous l'influence de drogues</p>	<p>Vendredi 22 mai P et C</p> <p>1 seule visite annoncée, nous accostons cette dame qui vient du Valais à sa sortie. Souriante, elle prend un flyer mais elle est pressée. Nous avons aussi abordé 2 autres personnes, un homme qui travaille dans des ateliers (stressé car c'était son 1er jour), et un autre qui travaille dans l'entretien, qui rit car il se dit pas concerné. Un autre flyer distribué à un avocat.</p>	<p>Echange avec 2 professionnelle, contentes que REPR soit là</p> <p>Contact avec un avocat</p> <p>Echange avec un homme probablement drogué venu toqué pour s'informer sur REPR Refuse le flyer et dit qu'il sera bientôt en prison</p>
<p>Organisation caravane</p>	<p>Samedi 23 mai O</p> <p>Il fait beau avec quelques nuages, mais quelle bise! 3 visites annoncées pour 14h. Contact avec un jeune homme vient voir son frère régulièrement. Il a déjà eu contact avec nous et demande s'il peut utiliser nos toilettes... Je lui indique les toilettes de la boulangerie mais comme il est en avance, il demandera à la prison. Deux dames me demandent du feu et disent avoir déjà reçu un flyer lors de leurs précédentes visites. 3 visites également pour 15h. Une dame seule à qui je donne un flyer mais qui ne veut pas plus d'infos. Une famille avec qui je discute et qui me pose quelques questions pratiques et une dame avec ses deux enfants que j'avais déjà vu lors de ma précédente permanence. Le jeune homme en sortant de sa visite est venu de lui-même discuté avec moi un long moment, il m'a dit en partant</p>	<p>Organisation caravane</p>
<p>Contact avec un ex-détenu</p>		<p>Contact avec un homme ayant déjà fait de la prison</p>
<p>Contact avec mari et femme visitant leur fils</p>		<p>Echange avec un homme accompagnant sa femme pour voir leur fils : seulement 1 visiteur autorisé</p>
<p>Période difficile pour parents</p>		<p>Période très dure pour eux → Famille aussi touchée par enfermement</p>

<p>Colère face aux conditions de sortie exceptionnelle</p> <p>Sentiments positifs envers les ateliers créatifs</p> <p>Dépôt de coli avant autorisation de visite</p> <p>Difficulté de début d’incarcération</p> <p>Reconnaissance pour REPR</p> <p>Refus de conversation Parents accompagnants fille et petite fille</p>	<p>que cela faisait du bien de pouvoir en parler à quelqu'un.</p> <p>Mercredi 27 mai T</p> <p>Après-midi plutôt calme il y avait 1 visite à 14h et 1 visite à 15h15.</p> <p>J'ai eu un échange avec 2 personnes du service socio éducatif qui partaient faire des courses pour un atelier. Elles étaient surprises et contentes que la caravane soit ouverte. Une d'entre elle est entrée pour visiter la caravane.</p> <p>J'ai eu un autre échange avec un avocat à sa sortie de prison qui m'a demandé si on prenait quand même des vacances pendant cet été, je lui ai dit qu'on aurait une fermeture de 3 semaines.</p> <p>Un monsieur est venu toquer à la caravane pour savoir ce que je faisais. Il était un peu "bizarre" sous l'emprise de drogue je pense et il avait un grand berger allemand. Je l'ai renseigné sur REPR, il était content de savoir que ce genre de prestation existait. J'ai voulu lui donner un flyer mais il n'a pas voulu et m'a dit qu'il finirait bientôt en prison.</p> <p>Un échange à la fois sympa et étrange!</p> <p>Sans ça je suis allée vite acheter du produit pour tuer les araignées car il y avait 2 nids sur la porte d'entrée. Vous n'avez plus rien à craindre, tout est sous contrôle!</p> <p>Discussion avec un monsieur qui a déjà fait de la prison au B-M pendant 3 jours et 1 mois et demi</p>	<p>Un de leur fils est décédé et l'autre en prison</p> <p>Colère contre procureur car conditions sévères pour qu'il puisse assister aux funérailles</p> <p>→ Famille aussi touchée</p> <p>Imparfait + participe passé</p> <p>Phrases longues et bien construites</p> <p>Beaucoup de verbatim</p> <p>Participe passé + présent</p> <p>Une femme et deux enfants ayant participé aux AC et très contents</p> <p>1 femme et 1 homme déposent des affaires car pas encore autorisation de visite</p> <p>Discussion à propos des difficultés de début d’incarcération</p> <p>Reconnaissance pour REPR</p> <p>Présent</p> <p>Refus de conversation</p> <p>Rencontre de parents venus accompagner leur fille et petite fille</p> <p>→Détention engage beaucoup de personnes dans la famille</p>
--	---	--

Voitures militaires	à Champ Dollon il y a 25 ans. Il n'était pas là en visite.	
Accueil de prison	Finalement j'ai eu un échange de plus de 30 minutes avec un monsieur qui accompagnait sa femme en visite. Elle est venue voir son fils qui est là depuis janvier. Monsieur ne peut pas rentrer car leur fils a le droit d'avoir un visiteur à la fois, donc s'est toujours la femme qui rentre. Echange très intéressant avec monsieur, je lui ai donné un flyer. Sa femme est sortie de sa visite et nous avons pu discuter tout les trois sur les effets de la détention. C'est une période très difficile pour eux et leur fils. Ils en font des cauchemars.	<p>Voitures militaires</p> <p>Présent Phrases longues → récit</p>
REPR connu		Accueil de prison
Flyers		REPR déjà connu
Visite d'une femme et son bb au père	Leur fils aîné est décédé pendant que leur autre fils était en prison. Monsieur et Madame sont un peu énervé contre la procureur car elle a autorisé le détenu à assister à l'enterrement de son frère mais seulement à deux conditions: qu'il soit accompagné de l'aumônier et de deux policiers, menotté aux mains et aux chevilles. La famille a trouvé cela scandaleux et du coup leur fils n'a pas assisté à l'enterrement.	Flyer distribué
Sentiment d'être désemparée		Contact avec une femme et son bébé venus voir le père, elle est désemparée
Questionnements multiples		Contact de plus d'une heure, beaucoup de questions pratiques et persos
REPR connu		2 ^{ème} parloir : une femme qui connaît REPR
Visite à un fils		Un couple venu voir leur fils, beaucoup de questions liées à l'après condamnation
Questionnements liés à l'après-condamnation		
	<p>Jeudi 28 mai R</p> <p>1 femme et ses deux enfants sont là pour la première visite. Ils ont participé aux AC et ont beaucoup appréciés. Une femme et homme viennent durant l'heure de parloir poser des affaires pour deux détenus. Ils n'ont pas encore d'autorisation de visite, nous discutons des difficultés des débuts d'incarcération. Ils sont</p>	

	<p>contents de savoir que nous sommes la.</p> <p>La personne inscrite pour le deuxième visite n'est venue.</p> <p>29 mai 2015 C et P</p> <p>Sous le soleil, 3 visites sont prévues. Nous abordons un couple venu de Grenoble qui attend leur fille qui est es visite avec sa petite fille. Ils nous disent qu'en France il existe quelque chose qui se rapproche de REPR. Ils ne se sentaient pas concernés eux-mêmes mais prennent un flyer pour leur fille. Leur fille sort et son enfant est en pleurs. On lui parle des ateliers créatifs ce qui semble l'intéresser. Elle prend un flyer. Un autre monsieur sort avec un petit enfant en poussette. Nous l'abordons mais il nous dit qu'il connaît déjà l'association et ne veut pas d'autre flyer.</p> <p>Nous voyons 2 voitures avec des plaques genevoises arrivées pleine de militaires armés. Cela nous intrigue car une des voitures entre dans la prison et l'autre reste dehors et un militaire "garde" la porte. Puis ils ressortent tous, enlèvent leur gilet pare-balles et partent.</p> <p>30 mai 2015 U</p> <p>Deux fois trois visites inscrites ce samedi. Accueil chaleureux à la prison. Deux dames et un hommes vont au premier parloir, un couple nous connaît, une femme prend notre flyer. Deux femmes se présentent à la Caravane, elles viennent de</p>	
--	--	--

	<p>Renens, la médecin généraliste d'une des deux les envoyée vers nous (dresse Steiner, à Renens). Il s'agit de deux cousines, l'un est venue traduire pour sa cousine. Cette dernière est enceinte de 4 mois et vient avec Ella, sa fille de 7 mois: son compagnon et père des enfants est incarcéré depuis un mois et demi, elle est totalement désemparée. Il a reçu un avis d'expulsion. Je leurs donnent des infos sur la prison et la vie à l'intérieur, l'adresse de la permanence juridique du CSP. Elles restent plus d'une heure à parler. Très touchantes toutes les deux et pleins de questions pratiques mais aussi plus personnelles. au 2ème parloir, une femme qui nous connaît déjà me salue chaleureusement, un couple attend: ce sont les parents d'un jeune condamné. Ils ont beaucoup de questions sur l'après condamnation: comment obtenir une liberté conditionnelle, comment soutenir leur fils... Nous sommes interrompu par le gardien à l'interphone qui leur demande d'entrer... Ils embarquent notre flyer. Je sors la poubelle et mets la grand bouteille d'eau au frigo, change les foyers à la Centrale et dans la vitrine.</p>	
--	---	--

Annexe 4 : Dénombrement des verbatim pour la prison du Bois-Mermet

2014	Nombre de verbatim	2015	Nombre verbatim	2016	Nombre de verbatim
Janvier	-	Janvier	5	Janvier	12
Février	-	Février	3	Février	7
Mars	4	Mars	3	Mars	6
Avril	2	Avril	-	Avril	6
Mai	2	Mai	48	Mai	5
Juin	3	Juin	4	Juin	8
Juillet	4	Juillet	5	Juillet	4
Août	5	Août	3	Août	2
Septembre	3	Septembre	5	Septembre	2
Octobre	8	Octobre	7	Octobre	4
Novembre	2	Novembre	-	Novembre	3
Décembre	3	Décembre	5	Décembre	3
	Total 2014 : 36		Total 2015 : 88		Total 2016 : 62
Total 3 ans : 186					

Annexe 5 : Dénombrement des verbatim pour la prison d'Orbe

2014	Nombre de verbatim	2015	Nombre verbatim	2016	Nombre de verbatim
Janvier	5	Janvier	8	Janvier	8
Février	5	Février	8	Février	8
Mars	8	Mars	8	Mars	8
Avril	7	Avril	8	Avril	8
Mai	9	Mai	9	Mai	8
Juin	8	Juin	8	Juin	8
Juillet	9	Juillet	5	Juillet	7
Août	8	Août	5	Août	5
Septembre	8	Septembre	8	Septembre	9
Octobre	10	Octobre	5	Octobre	7
Novembre	8	Novembre	7	Novembre	-
Décembre	8	Décembre	7	Décembre	7
	Total 2014 : 93		Total 2015 : 90		Total 2016 : 83
Total 3 ans : 266					